

Atlas départemental des paysages de l'Allier

Carnet d'ensemble



FORÊTS ET BOCAGE BOURBONNAIS



Atlas réalisé par le bureau d'étude EPODE

Rédaction : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Caroline QUAY-THEVENON, paysagiste-conceptrice ; Vicky BRETAUDEAU, paysagiste-conceptrice ; Margaux GODFRIN, urbaniste-géographe

Cartes : Lucie BERTRAND, géomaticienne

Illustrations, graphisme et mise en page : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Félix BOUFFANDEAU, graphiste

Atlas porté et financé par le Département de l'Allier avec le concours de l'Etat

Projet piloté par le Département de l'Allier (service environnement), en lien avec un comité technique associant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Allier et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Allier

2025

PRÉAMBULE	4
FICHE D'IDENTITÉ	5
Caractéristiques générales	5
Occupation du sol	6
Motifs paysagers et ambiances caractéristiques	7
Premier aperçu des valeurs paysagères	8

Partie 1 : Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE	10
Une terre de châteaux et d'églises : l'héritage des Bourbons	10
Un territoire de bocage : les paysages façonnés par l'agriculture	12
Le développement de l'exploitation minière et de l'industrie	15
PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	16
Une diversité de paysages protégés et d'éléments patrimoniaux	16

Partie 2 : Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE	22
Un territoire à la topographie variée	22
Des points de vue diversifiés sur le grand paysage	24
Un réseau hydrographique structurant, mais peu visible	25
De nombreux étangs qui animent le paysage	26
BOISEMENTS & ESPACES NATURELS	28
De grandes forêts identitaires et structurantes	28
Une alternance de séquences boisées et bocagères	32

AGRICULTURE.....34

Un maillage bocager très dense, à l'origine d'une identité rurale-patrimoniale 34

La dominance des paysages agraires 35

URBANISATION & INFRASTRUCTURES38

Une urbanisation rurale-patrimoniale diffuse..... 38

Des constructions récentes qui contrastent avec les caractéristiques patrimoniales..... 41

Un maillage routier dense et des itinéraires permettant de découvrir le territoire 42

Un paysage au défi de la transition énergétique 44

Partie 3 : Valeurs et enjeux.....46

Valeurs paysagères..... 47

Enjeux paysagers..... 49

Partie 4 : Unités paysagères.....50

PAYS DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT ET DE LURCY-LÉVIS.....53

VALLÉE DE LA QUEUNE, DU DOUZENAN ET DU VENANT.....63

FORÊT ET PAYS DE TRONÇAIS.....73

VALLÉE DE L'AUMANCE, FORÊT DES PRIEURÉS DE GROSBOIS.....83

PAYS DE VILLEFRANCHE-D'ALLIER.....93

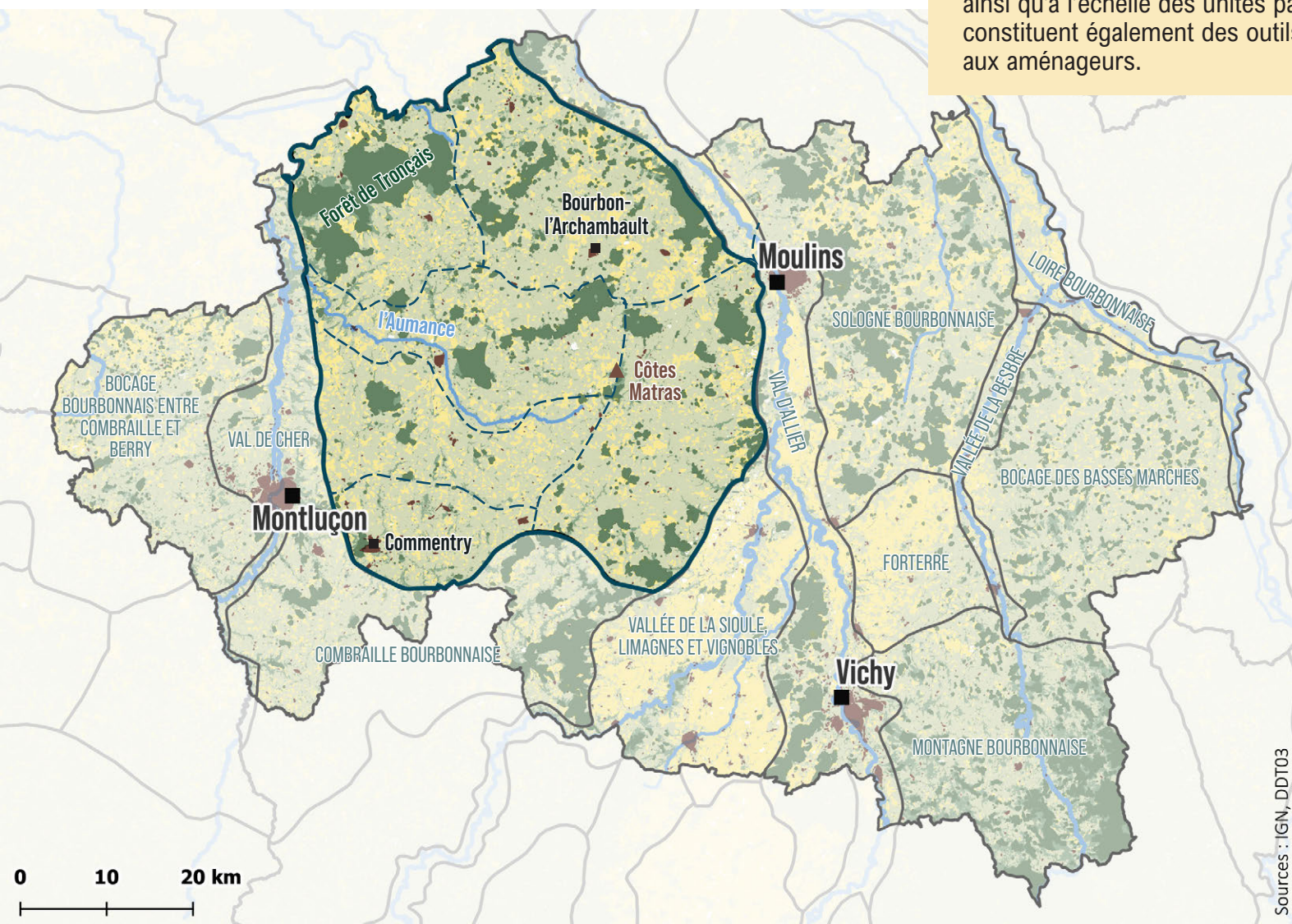
PAYS DE MONTMARIAULT-COMMENTRY 103

Bibliographie 113

PRÉAMBULE

Ce carnet fait partie des **12 carnets d'ensembles paysagers** qui constituent, en plus d'un **carnet départemental**, l'Atlas des paysages de l'Allier.

Chacun de ces carnets vise à décrire, mettre en exergue les spécificités et faire connaître les paysages bourbonnais, à l'échelle de l'ensemble paysager ainsi qu'à l'échelle des unités paysagères qui le composent. Ces carnets constituent également des outils d'aide à la décision, destinés aux élus et aux aménageurs.



L'ensemble Forêts et Bocage bourbonnais, particulièrement vaste, couvre environ un tiers du département. « On peut le résumer de la manière suivante : un grand ensemble de paysages dominé par un système bocager, truffé de forêts et de petites originalités naturalistes ou industrielles; (zones humides, anciennes carrières, terrils, ruines de chemins de fer...) » (Atlas des paysages, 1995)

Six unités paysagères composent cet ensemble : « Forêt et Pays de Tronçais », « Vallée de l'Aumance, forêt des Prieurés de Grosbois », « Pays de Villefranche-d'Allier », « Pays de Commentry-Montmarault », « Vallée de la Queune, du Douzenan et du Venant », « Pays de Bourbon-l'Archambault et de Lurcy-Lévis ».

FICHE D'IDENTITÉ

Caractéristiques générales



© ABA - DT Bocage bourbonnais

- * **SUPERFICIE :** environ 2350 km²
- * **DENSITÉ DE POPULATION :** environ 21 hab/km² (46 hab/km² pour le département)
- * **INTERCOMMUNALITÉS :** CC du Pays de Tronçais, CC du Bocage bourbonnais, CA Moulins Communauté, CC Commentry Montmarault Nérís Communauté, CC Val de Cher, CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
- * **VILLES ET VILLAGES PRINCIPAUX :** Commentry, Souvigny, Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Ainay-le-Château, Lurcy-Lévis, Montmarault, Cosne-d'Allier, Villefranche-d'Allier
- * **COURS D'EAU :** l'Aumance, la Sologne, la Marmande, la Bieudre, la Burge, l'Ours, la Queune, le Bandais, l'Œil...
- * **ALTITUDES :** 173 m min (Berges de l'Aumance) / 588 m max (à proximité du lieu-dit Le Theil, à Beaune-d'Allier) / 300 m environ de moyenne
- * **LIMITES :** Val de Cher à l'ouest, département du Cher au nord, val d'Allier à l'est, reliefs des Combrailles au sud

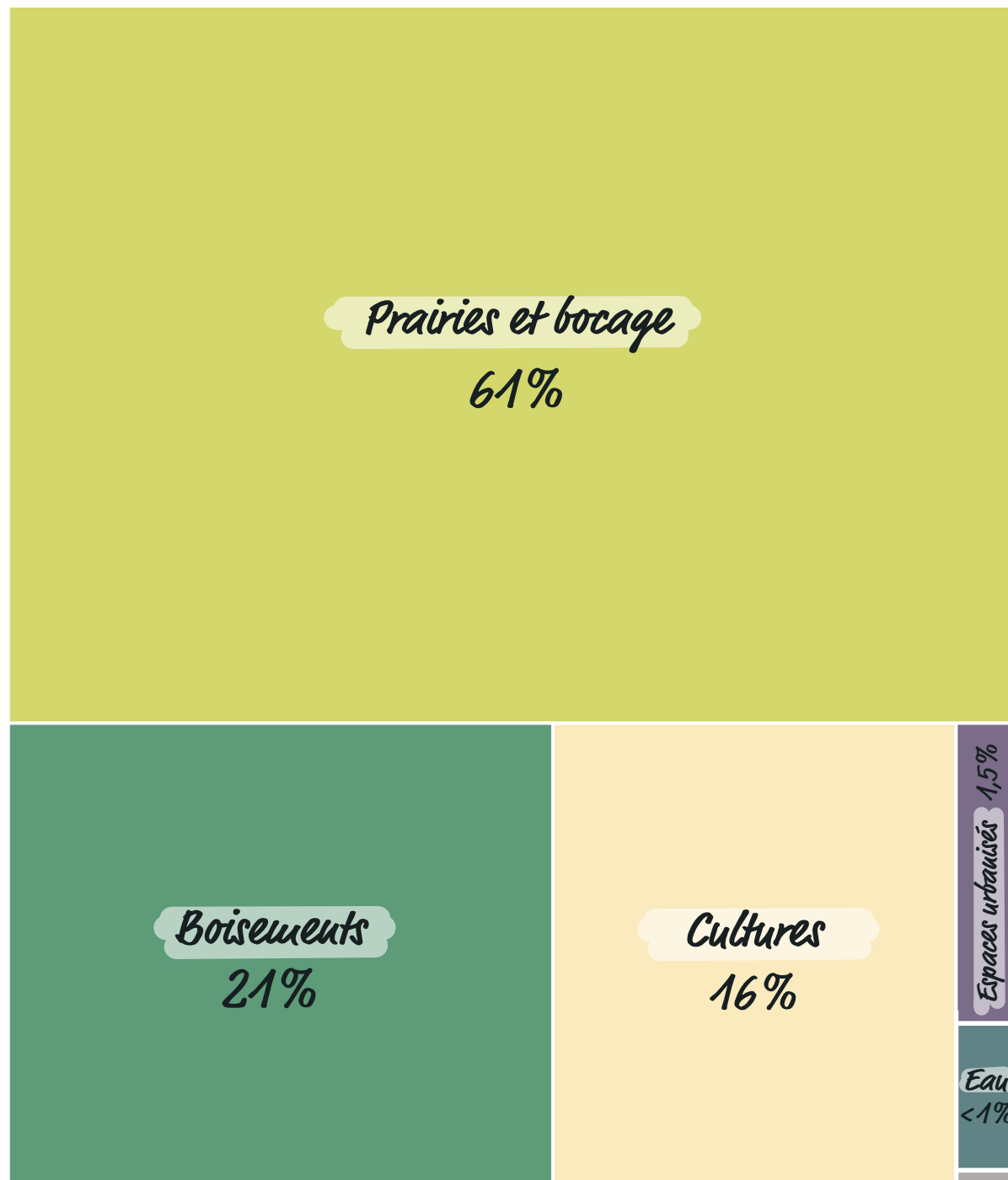
*densité calculée à partir des données Filosofi 2017 de l'INSEE (carreaux de 200m) sur l'ensemble des communes comprises totalement ou partiellement dans l'ensemble paysager

Occupation du sol

Sources : Corinne Land Cover (2018) et IGN (traitement Epode)

POUR COMPARAISON : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Prairies et bocages	51%
Forêts et boisements	23%
Cultures	20%
Espaces urbanisés	3%
Eau	1,5%
Autre	1,5%



Motifs paysagers et ambiances caractéristiques

FORÊTS EMBLÉMATIQUES

De nombreux boisements, certains particulièrement vastes, qui ponctuent les horizons et participent à la variété des paysages

CHÂTEAUX ET ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Protégés ou non, de nombreux châteaux (ou autres bâtiments patrimoniaux) qui créent des points de repères dans le paysage

TRAME BÂTIE DISCRÈTE

Des hameaux et groupements de bâtis agricoles dispersés dans la campagne

RELIEFS ONDULÉS

Une topographie variée, entre collines, vallées et plaines, avec des points hauts offrant des vues remarquables



BOCAGE DENSE ET PRÉSERVÉ

Trame dense de haies basses taillées, arbustives et ponctuellement surmontées d'arbres (bouchures) qui maille le paysage

PRAIRIES D'ÉLEVAGE

Parcelles occupées par des troupeaux ovins et bovins, qui participent à l'identité rurale-patrimoniaire et qui offrent de larges ouvertures dans le paysage

VILLAGES RURAUX-PATRIMONIAUX

Silhouettes villageoises perchées ou en fond de vallées, qui animent les paysages

Premier aperçu des valeurs paysagères

Valeur paysagère : Caractéristique ou singularité du territoire, qui participe à fonder l'identité de ce dernier, qui le rend familier pour ceux qui l'habitent et/ou attractifs pour ceux qui le visitent.

Ces valeurs sont issues de l'analyse et de la synthèse des composantes paysagères détaillée ci-après. Chacune de ces valeurs se retrouvera, sous la forme de son pictogramme, tout au long de l'analyse. Enfin, elles seront explicitées à la fin de cette analyse (page 47).



UN BOCAGE REMARQUABLE ET IDENTITAIRE



UNE TOPOGRAPHIE VALLONNÉE



DES FORÊTS EMBLÉMATIQUES



UNE TERRE DE CHÂTEAUX



UNE TRAME BÂTIE DIFFUSE RURALE-PATRIMONIALE



DE NOMBREUX POINTS DE VUE ET OUVERTURES SUR LE GRAND PAYSAGE



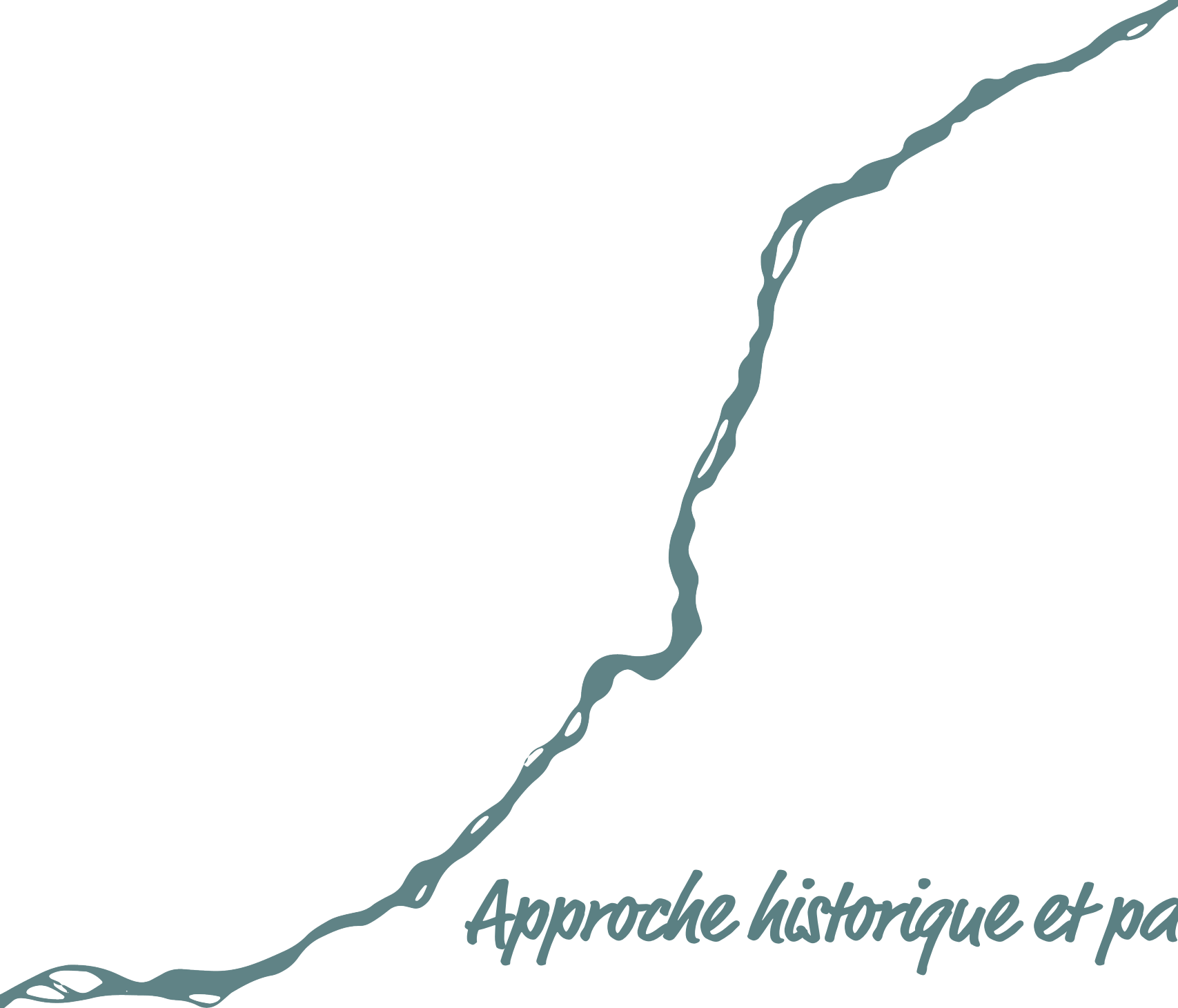
UN PATRIMOINE TÉMOIN DU PASSÉ INDUSTRIEL



DES MOBILITÉS QUI VALORISENT LES PAYSAGES



UN CHEVELU DENSE MAIS DISCRET DE COURS D'EAU ET D'ÉTANGS



PARTIE 1:

Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE

Une terre de châteaux et d'églises : l'héritage des Bourbons

Au cœur du Bocage bourbonnais, le village de Souvigny est considéré comme le **berceau des Bourbons**. Aimard, premier ancêtre connu de cette lignée, fait **don à l'abbaye de Cluny de terres et d'une église** qui y sont situées. Cet acte marque le début d'un lien indéfectible entre Souvigny et l'abbaye de Cluny, qui perdure encore aujourd'hui.

Dès lors, Souvigny et les villages alentour connaissent une attractivité et un développement croissant.

Non loin de Souvigny, à **Bourbon l'Archambault**, les descendants d'Aimar fondent la seigneurie de Bourbon autour du château éponyme, qu'ils possèdent dès 950. Ils ne le quitteront pour Moulins qu'au XIII^{ème} siècle. Cette cité, fondée pendant l'Antiquité sur des sources thermales et ayant alors pour nom **Aquis Bormonis**, se voit alors dotée une imposante forteresse.

C'est ainsi que le paysage du territoire se transforme, dès le Moyen Âge : de **nombreux châteaux forts** voient le jour, érigés d'abord dans un but défensif, puis se **métamorphosent en résidences de villégiature** à la Renaissance. Les seigneurs profitent également du caractère giboyeux de la région pour la chasse à courre, rassemblant et entretenant de **grands domaines forestiers** dédiés à cette pratique. De plus, avec l'influence religieuse de Souvigny, de nombreuses **églises romanes et prieurés** sont bâtis sur le territoire.



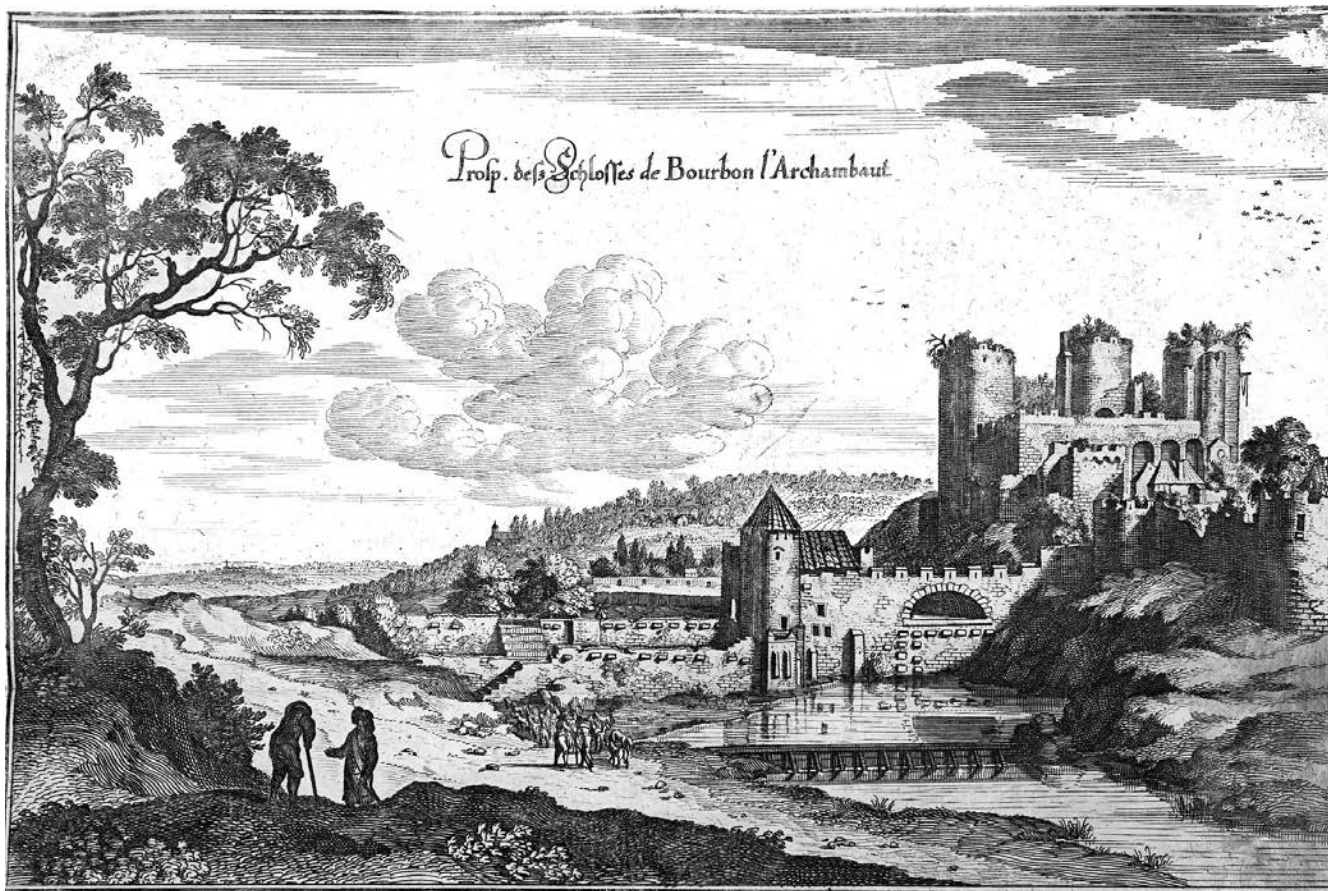
Souvigny, Hubert Clerget, XIX^{ème} siècle (BNF)



Vue de Bourbon Archambault, Silvestre Israël, XVII^{ème} siècle



L'eau à l'étang de Saloup, René Princeteau, XIX^{ème} siècle



Gravure de Bourbon-l'Archambault, Topographiae Galliae, 1656

Au **XVII^{ème} siècle**, les sources de Bourbon-l'Archambault sont remises à la mode par la visite de figures prestigieuses, comme Madame de Sévigné ou Madame de Montespan, participant à la renommée de la station thermale, qui fait alors concurrence à Vichy.

Suite à la **Révolution**, sa forteresse est pratiquement entièrement détruite, utilisée comme carrière de pierres. Trois tours sont cependant préservées, notamment grâce à l'intervention d'un poète et historien local, Achille Allier.

Au **XIX^{ème} siècle**, l'ouverture de la ligne de chemin de fer reliant Moulins à Cosne-d'Allier facilite l'accès à la station thermale : la cité et ses équipements se développent rapidement pour accueillir les curistes, avec la création d'un **théâtre**, d'un **casino** ou encore de **villas et hôtels**, renforçant son attractivité et sa réputation.

Ainsi, pendant plusieurs siècles, le territoire du **Bocage bourbonnais** se développe sous l'influence conjointe de la seigneurie des Bourbons, de la paroisse et du monastère de Souvigny, contribuant à l'édification d'un riche héritage architectural. Cette influence diminue cependant à partir de la Révolution, laissant place à de nouvelles évolution du territoire et de ses paysages.

Un territoire de bocage : les paysages façonnés par l'agriculture

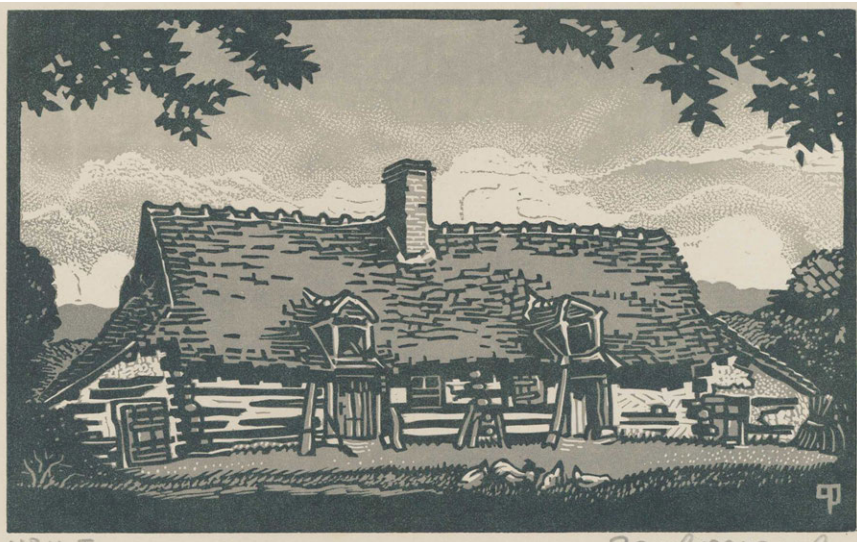


Une prairie du bourbonnais par un effet de matin, H. J. Harpignies, 1876

Au fil des siècles, les terres du Bocage bourbonnais ont été généralement attribuées ou acquises par la noblesse, le clergé ou la bourgeoisie, créant de vastes propriétés agricoles. Dès le Moyen Âge, ces terres sont exploitées via le système de **métayage**, mis en place **pour repeupler des terres abandonnées** après la guerre de Cent Ans et la Peste Noire.

L'agriculture vivrière est peu à peu aménagée autour des métairies et des **locateries**. Lorsque les sols sont peu propices aux cultures, cette exploitation se tourne majoritairement vers l'élevage bovin et ovin. Les parcelles sont délimitées par des haies, appelées **bouchures ou traces**, pour parquer les animaux d'élevage, protéger les cultures et marquer les contours des propriétés. **Le paysage se transforme, acquérant au fil du temps son identité agricole forte, qui caractérise encore aujourd'hui le territoire.**

A partir de la Révolution industrielle, avec la **mécanisation**, ce « paysage d'enclos » s'ouvre, les parcelles étant remembrées et les haies parfois arrachées. Ce phénomène est cependant limité, notamment par rapport à d'autres départements, du fait du système de métayage qui a perduré jusqu'au XX^{ème} siècle dans le Bourbonnais.



Vieille ferme à Bougimont, Paul Devaux, début XX^{ème}



Bocage autour de Hérisson, début XX^{ème} (Archives départementales de l'Allier)

ZOOM / Des paysages qui inspirent les artistes



Paysage bourbonnais, environ d'Hérisson et vue du château d'Hérisson, H. J. Harpignies, 1877 et 1871

Le territoire du Bocage bourbonnais, caractérisé par sa campagne bocagère, ses vastes forêts et ses nombreux châteaux, a inspiré les artistes. Ainsi, au XIX^{ème} siècle, **Henri Joseph Harpignies**, célèbre peintre paysagiste de l'école de Barbizon, représente les paysages de l'Allier, en particulier la vallée de l'Aumance et le village d'Hérisson. Certaines de ses œuvres sont aujourd'hui exposées dans des musées internationaux, à Paris, New York, Washington, Amsterdam...

Au XX^{ème} siècle, des artistes locaux illustrent le Bocage bourbonnais, comme **Paul Devaux**, graveur illustrateur natif de Vichy, qui s'inspire notamment des paysages de la forêt de Tronçais, ou, plus récemment, Jacques Gaulme.



Etang de Saint-Bonnet et Tronçais, maison forestière, Paul Devaux, début XX^{ème}



Aumance Jaune, Jacques Gaulme, 1982



Bords de l'Aumance, Henri Joseph Harpignies, XIX^{ème} siècle

Le développement de l'exploitation minière et de l'industrie

Dès le Moyen Âge, de nombreux **petits gisements miniers** sont exploités, comme le « charbon de terre » dans la vallée de la Queune ou dans la vallée de l'Aumance. Au XIX^{ème} siècle, l'**ouverture de plusieurs voies ferrées** permet de relier ces gisements à Commentry et Montluçon, dont les nombreuses industries nécessitent des ressources, et ainsi de développer cette économie industrielle.

Ainsi, le paysage se transforme localement avec l'**essor de petites cités minières** à Noyant, à Buxières-les-Mines, à Saint-Hilaire ou encore à Commentry.

Au bord de la Combraille, à proximité de Montluçon, le bourg de **Commentry** devient peu à peu un pôle industriel important du département, d'abord grâce au charbon puis, après la seconde guerre mondiale, au développement de l'industrie chimique et de la production d'acier.

La **forêt de Tronçais** est également marquée par cette activité : les forges, bâties au XVIII^{ème} siècle au cœur du boisement, ont nécessité des défrichements et la créations d'étangs, toujours présents aujourd'hui. Ces forges étaient alors un centre névralgique de production de fer et de fonte.

Si aujourd'hui les traces de ce passé minier et industriel se font rares, « il y a 100 ans les paysages du Bocage bourbonnais étaient donc marqués par les cargaisons de charbons, les cheminées des usines, les cités pour accueillir les mineurs et les puits d'extraction. » (Plan de paysage de la CC Bocage Bourbonnais)



Hauts fourneaux de la Société Boigues à Commentry, E. Tudot, 1856



Corons à Noyant-d'Allier (Archives départementales de l'Allier)



Tranchée de l'Espérance mis en eau à Commentry (Delcampe)

Aujourd'hui, autour de Commentry se trouvent de nombreux étangs ayant pour nom « tranchée » et rappellent l'ancienne activité minière

PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Une diversité de paysages protégés et d'éléments patrimoniaux

De par son histoire, le territoire possède un patrimoine culturel et architectural particulièrement riche. De nombreux **châteaux** et **édifices religieux** jalonnent le territoire principalement le long des cours d'eau ou en points hauts, constituant ainsi des repères et participant à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble. Ces châteaux sont souvent accompagnés de jardins, d'allées arborées, d'un domaine agricole ou boisé, les rendant parfois peu visibles. Certains propriétaires proposent des visites guidées.

Plus d'une **centaine de bâtiments sont classés ou inscrits aux Monuments Historiques**, la moitié concernant des châteaux et l'autre moitié des édifices religieux.

Plusieurs **sites patrimoniaux remarquables** sont présents sur le territoire (Souvigny, Bourbon-l'Archambault, Besson, Hérisson, Verneuil-en-Bourbonnais), deux étant labellisés **petites cités de caractère** : Hérisson et Bourbon-l'Archambault. Par ailleurs, Souvigny fait l'objet actuellement d'un dossier de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des sites clunisiens.

Situés principalement au nord-ouest du territoire, on dénombre **6 sites inscrits et 2 petits sites classés** (rocher du Pas de la Mule et rocher des Andars).

Quelques sites sont protégés au titre du **patrimoine naturel**, notamment en partie nord du territoire :

- * plusieurs zones **Natura 2000** (directive habitats) concernant principalement des massifs forestiers, dont Tronçais ;
- * et trois **espaces naturels sensibles** : l'étang de Goule, le Mathé et le Domaine des Pêchoirs dédié au bocage.



Château de Fourchaud (classé aux MH)



© LUC OLIVIER - ABA



© CG03 - ABA

Églises d'Ainay-le-Château et de St-Bonnet-de-Four (classée et inscrite aux MH)



Château privé entre Bransat et Souvigny



© CG03

ENS de l'étang de Goule



Ensemble prieural de Souvigny

ZOOM / Des matériaux qui participent à la qualité du patrimoine bâti



Maisons à Montmarault



Eglise d'Agonges



Maison d'habitation à Bézenet



Eglise Saint-Nicolas de Murat

Entre le Massif central et le Bassin parisien, la **richesse du socle géologique** du Bocage bourbonnais, constitué d'une multitude de roches granitiques, métamorphiques ou sédimentaires, a nourri la **diversité des matériaux utilisés dans l'architecture locale** (exemple : grès jaune de Buxières, grès blond de Bourbon, briques et tuiles issues des argiles, maisons à pans de bois du côté de Cérilly notamment).

Majoritairement de couleurs chaudes, ces roches, souvent du grès ou du calcaire, sont un marqueur identitaire du territoire qui participe à son identité rurale patrimoniale, tant dans le patrimoine remarquable que dans le patrimoine vernaculaire.

ZOOM / Hérisson et Bourbon-l'Archambault, deux petites cités de caractère

Dominant l'Aumance, **Hérisson** est bâtie au V^{ème} siècle sur un promontoire rocheux. Les **ruines du château fort** témoignent de son **ancien rôle de châtellenie des Bourbons** et créent un point de **repère majeur et identitaire** du paysage. La cité, avec son château, son architecture homogène et préservée, nichée dans la vallée de l'Aumance, crée un **ensemble paysager pittoresque**, ayant autrefois inspiré des artistes et constituant aujourd'hui un atout touristique du territoire.

Bourbon-l'Archambault est elle aussi une **ville médiévale remarquable**, bâtie autour de son **château** et de ses **tours imposantes**. Autrefois capitale de la seigneurie des Bourbons, elle est également reconnue depuis l'Antiquité pour son **thermalisme**.



Silhouette villageoise de Hérisson



Château de Bourbon-l'Archambault

ZOOM / Un patrimoine minier discret dans les paysages

Sur le territoire du Bocage bourbonnais, l'activité minière a fortement marqué les paysages dans le passé, avec les puits, les hauts fourneaux, les tranchées... mais la dizaine de mines exploitées autrefois sont aujourd'hui très peu visibles, même si de **nombreux toponymes** attestent de l'ancienne activité : « les forges », « les mines », « lac des tranchées »...

« Les seules traces de cette activité se trouvent aujourd'hui à **Noyant**, à **Buxières-les-Mines** et à **Saint-Hilaire** au travers de quelques cheminées, le parcours pédagogique autour de l'étang de Chassagne, des corons et du musée de la mine situé dans des anciens bâtiments d'exploitation minière de Noyant... » (Plan de Paysage du Bocage Bourbonnais) A **Commentry**, au-delà des industries toujours en activité, subsistent **cheminées et bâtiments industriels** ainsi que de nombreux étangs, qui sont d'anciennes tranchées minières mises en eau.

Noyant-d'Allier en particulier a préservé et valorisé ce patrimoine minier, notamment grâce à un **musée** dédié. Une partie du village est constitué d'anciens corons, ayant logé les mineurs et leurs familles. Dans les années 50, des rapatriés d'Indochine ont été accueillis dans ces habitations, désaffectés après la fermeture de la mine. « La communauté asiatique, encore importante aujourd'hui, a édifié une pagode et des statues en 1983 pour célébrer le culte de Bouddha. Aujourd'hui la pagode, le musée de la Mine, les corons, l'ancienne ligne du Taco composent un site original à l'image de l'histoire humaine singulière de la commune. » (Plan de Paysage du Bocage bourbonnais).



Musée des mines et corons à Noyant-d'Allier

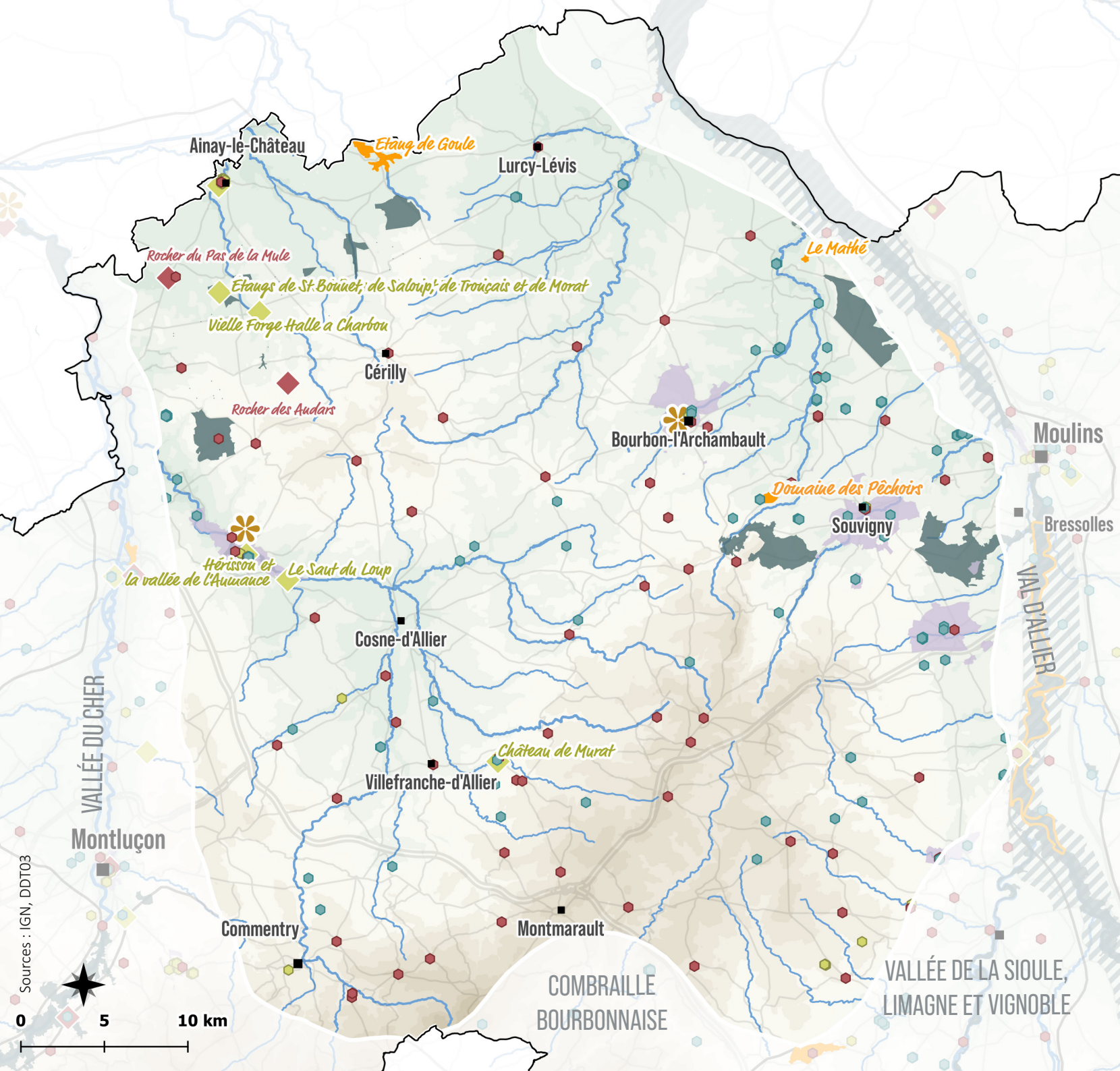


Ancienne forge à Saint-Bonnet-de-Four, avec son étang

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Les éléments patrimoniaux, y compris ceux non protégés
- ▶ Le patrimoine minier, très discret mais identitaire du territoire
- ▶ Les Sites Patrimoniaux Remarquables





Patrimoine culturel et architectural

- Site patrimonial remarquable
- Petites cités de caractère

Monuments historiques

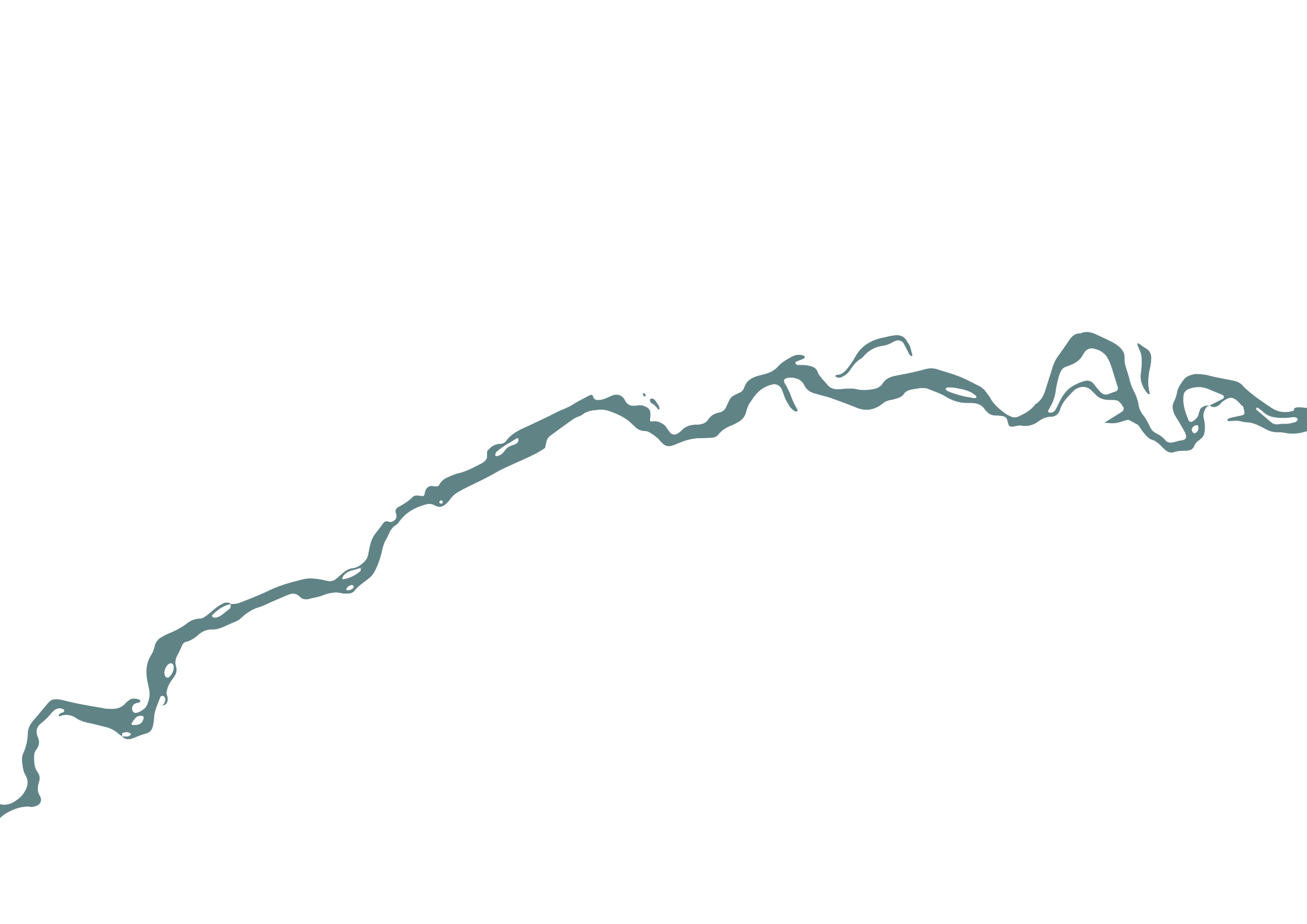
- Châteaux
- Architectures religieuses
- Autres monuments historiques

Patrimoine paysager

- Sites classés
- Sites inscrits

Patrimoine naturel

- Natura 2000 (directive habitats)
- Natura 2000 (directive oiseaux)
- Espaces naturels sensibles
- Limites du département





PARTIE 2 :

Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE

Un territoire à la topographie variée

L'ensemble Forêts et Bocage bourbonnais se caractérise par des typologies de reliefs variées, alternant entre **collines, plateaux, coteaux, vallées et plaines**. Cette diversité de formes topographiques offre plusieurs lectures paysagères depuis les creux de vallons ou depuis les points hauts.

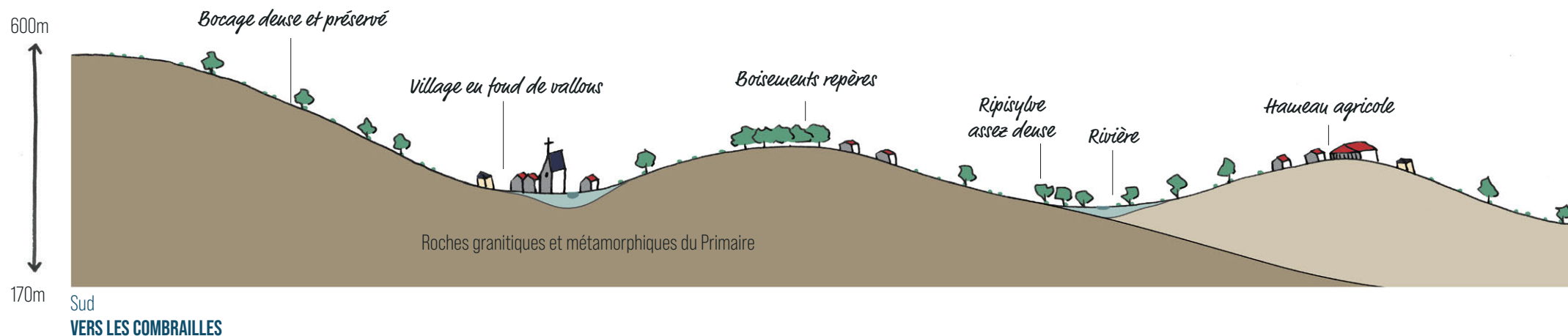
Oscillant entre 600 m et 170 m d'altitude environ, **le paysage est continuellement animé par des ondulations**, dues à la densité du chevelu hydrographique. Dans l'ensemble, leurs amplitudes sont plus marquées au sud et s'adoucissent vers le nord, l'altitude étant plus élevée au sud. Cette typologie générale comprend de nombreuses variations locales.



Paysage aux vallonnements marqués à Murat



Paysage légèrement vallonné vers Bourbon-l'Archambault





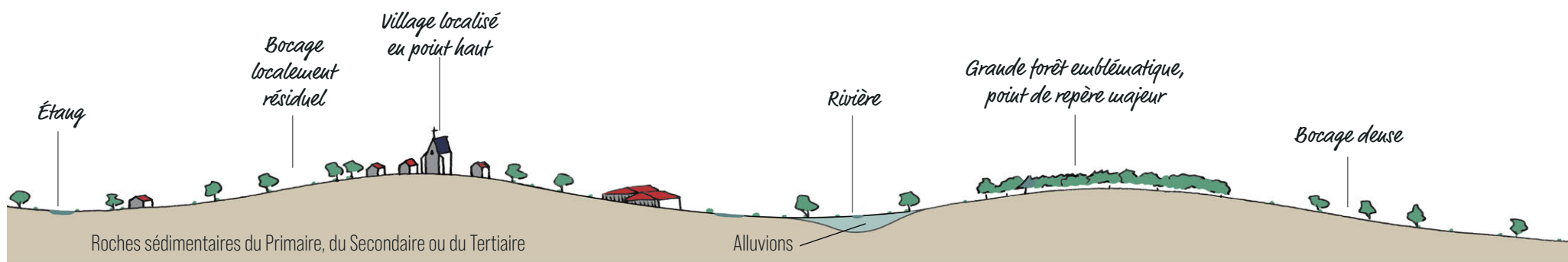
Paysage de plaine à Braize



Paysage aux vallonements marqués à Theneuille

Au sud, les reliefs reposent sur un socle cristallin ancien, avec des roches granitiques du Primaire, **annonçant la Combraille bourbonnaise et les contreforts du Massif central**. La topographie est donc **plutôt mouvementée**, notamment en suivant un arc de cercle qui rejoint Commentry, Montmarault jusqu'aux Côtes Matras. Une « résurgence » de ce socle géologique apparaît au sud de Cérilly, avec pour point culminant le village du Vilhain.

A l'inverse, au nord, au nord-est et autour de Cosne-d'Allier, les reliefs, issus de formations sédimentaires, **s'abaissent et s'adoucissent** en approchant des plaines alluviales de l'Allier ou de l'Aumance.



Des points de vue diversifiés sur le grand paysage

*Développement du boisement au premier plan, qui
risque de fermer peu à peu le point de vue*



Vue sur le bocage bourbonnais depuis le belvédère des Côtes Matras

Silhouette emblématique du Puy de Dôme



Vue sur le Massif central depuis Fleuriel

Le belvédère des **Côtes Matras** se trouve en situation de promontoire, situé sur une crête surplombant la plaine, à 485 m d'altitude. Elle marque la **ligne de partage des eaux** entre les bassins versants du Cher et de l'Allier, offrant un **panorama** large embrassant des paysages lointains, « du Morvan aux monts du Forez et des monts de la Madeleine (Montagne bourbonnaise) à la chaîne des Puys » (Plan de paysage du Bocage bourbonnais, 2024). Cependant, ce point de vue tend à se refermer avec la progression de la lisière boisée, qui occupe de plus en plus le premier plan.

D'autres **points hauts**, bien que moins emblématiques et non aménagés, ponctuent le territoire : depuis les bourgs ou les nombreuses petites routes qui le parcourent, ils permettent d'embrasser tout ou partie du paysage alentour, ouvrant des perspectives sur la campagne bocagère, des villages, des châteaux, ou des forêts. Parfois, la silhouette du Massif central se dessine à l'horizon.

Ces vues participent à la qualité du cadre de vie et certaines gagneraient être mieux valorisées.

Un réseau hydrographique structurant, mais peu visible

Encadré par les rivières du Cher à l'ouest et de l'Allier à l'est, ce territoire est divisé en deux par la **ligne de partage des eaux** qui sépare leurs bassins versants. Cette ligne se lit dans les paysages, assez nettement avec la crête marquée entre Montmarault et les Côtes Matras, mais se fait plus discrète entre l'extrémité des Côtes Matras et Cérilly, puis jusqu'à Lurcy-Lévis. Les **affluents** de ces deux rivières créent des bassins versants secondaires, notamment celui de l'**Aumance**, qui découpe le territoire et séquence les paysages.

Le réseau hydrographique est **densément ramifié**, formant un chevelu de cours d'eau qui s'inscrivent dans des **vallons** généralement peu profonds. Ces rivières sont, en elles-mêmes, **rarement visibles**, masquées par la topographie vallonnée, les boisements ou les ripisylves. Ainsi, leur présence ne peut que se deviner dans le paysage.



Vallon de la Veauvre à Voussac



Vallée de l'Aumance depuis Chateloy à Hérisson

De nombreux étangs qui animent le paysage



Etang de la Brosse à Saint-Bonnet-de-Four



Etang au lieu-dit les Magnys à Saint-Plaisir

De nombreux **étangs** jalonnent le territoire, occupant les creux du relief ou suivant les cours d'eau, sous la forme de petites retenues. Certains sont issus de l'activité industrielle passée : anciennes carrières abandonnées mises en eau, anciens bassins d'alimentation des forges...

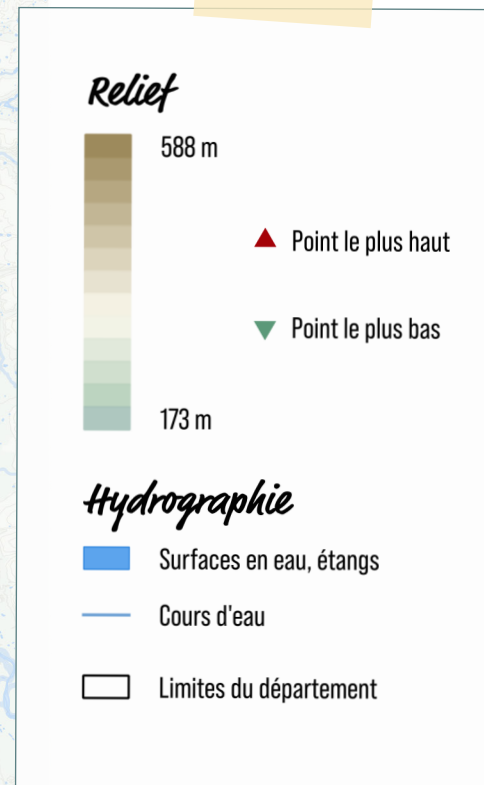
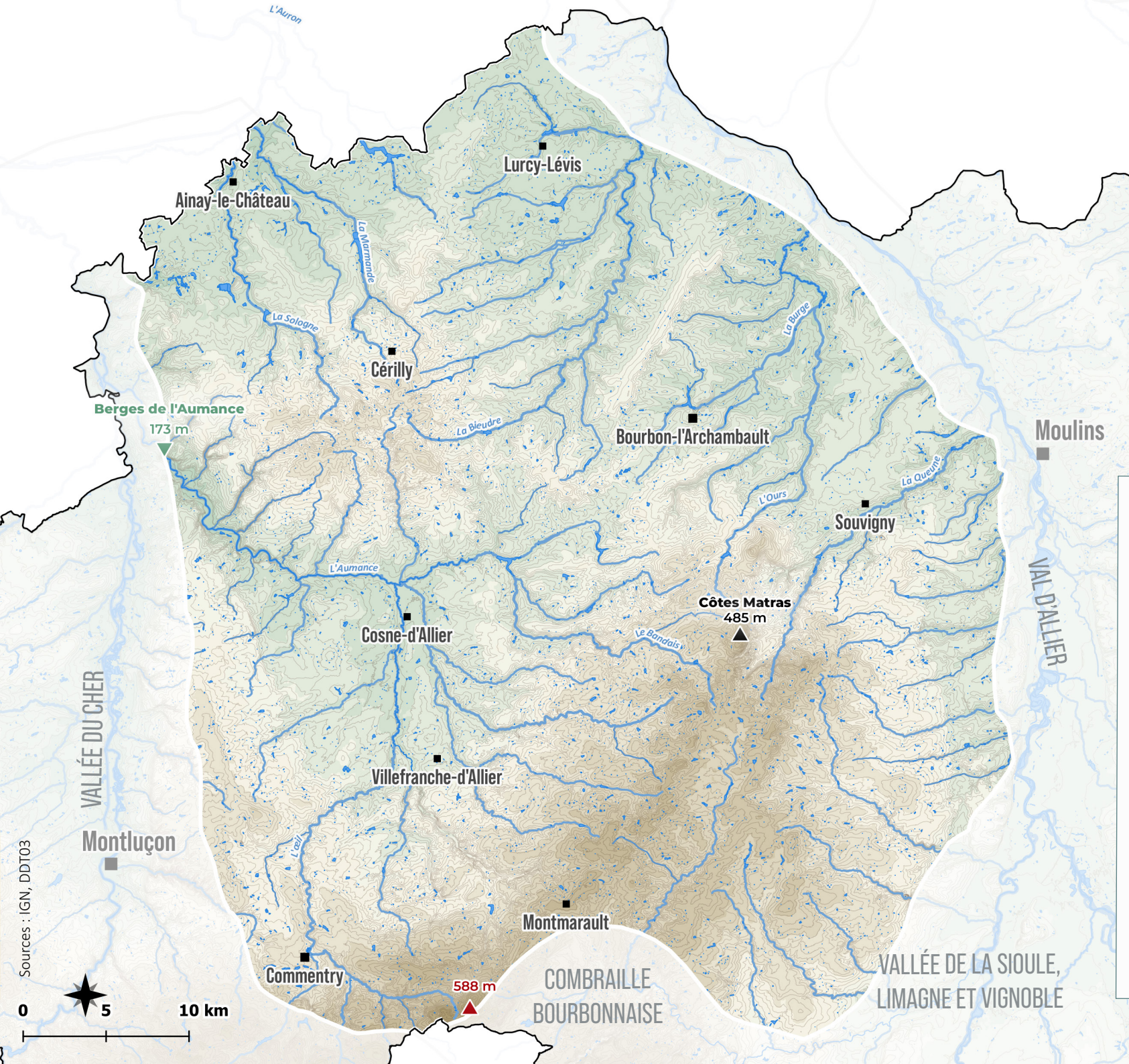
Les plus vastes sont parfois aménagés pour des usages récréatifs (pêche, itinéraires de promenade, bases de loisirs...), comme l'étang de Saint-Bonnet, en lisière de la forêt de Tronçais, ou encore le plan d'eau de Vieure.

Au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, l'agriculture ou encore le tourisme, ces étangs **ponctuent et animent les paysages**, créant des points de repères discrets, visibles uniquement en vision rapprochée. Ils constituent des miroirs d'eau et des paysages pittoresque.

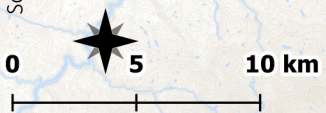
VALEURS ET ENJEUX :



- ▶ La topographie ondulée, aux nombreuses variations
- ▶ Les points de vue sur le grand paysage, notamment depuis les points hauts du relief
- ▶ Le réseau hydrographique dense mais discret qui structure les paysages



Sources : IGN, DDT03



BOISEMENTS & ESPACES NATURELS

De grandes forêts identitaires et structurantes

L'ensemble paysager Forêts et bocage bourbonnais est relativement peu boisé, avec environ 20% de surface occupée par le boisement. Cependant, de **vastes forêts domaniales** caractérisent le territoire, comme celles des Prieurés, de Dreuille, de Messarges ou encore de Lespinasse, la plus emblématique étant la **forêt de Tronçais**.

Ces grands boisements se trouvent principalement dans la partie nord de cet ensemble, pour la plupart en piémont des reliefs, souvent sur des zones **de plateau ou de plaine**. Généralement anciennes (c'est-à-dire continuellement boisées depuis au moins 200 ans), ces forêts sont peuplées majoritairement de chênes, ponctuées ça et là de pins sylvestres ou de hêtres.

Les boisements sont plutôt conduits en **futaie régulière**, permettant d'optimiser la production de bois et sa qualité. Cependant, ce type de sylviculture, moins résilient face aux aléas climatiques, peut induire des impacts sur le paysage. En effet, la futaie régulière est caractérisée par des parcelles homogènes en termes d'âge et de taille des arbres. Leur exploitation en **coupe rase** crée ponctuellement des ruptures nettes dans le paysage boisé, y compris en vision éloignée, formant des empiècements rectangulaires qui se découpent nettement dans les surfaces boisées.



Forêt de Civrais vue depuis Theneuille



Bois de Soupaize à Bresnay



Parcelles ayant récemment subi une coupe-rase dans la forêt domaniale des Prieurés de Bagnolet

Outre les forêts domaniales, une **multitude de massifs variés** plus ou moins vastes parsème le territoire. Ils ponctuent les paysages, rythment les vues et diversifient les ambiances.

Des petits boisements se développent sur les versants les plus raides délaissés par l'agriculture ou autour de châteaux, témoins des parcs et dépendances arborées anciens.

Localement quelques plantations de résineux créent des **empièchements géométriques très visibles** dans le paysage, causés par la couleur foncée et le port conique tranchant avec les feuillus vert clair à la silhouette arrondie.

Enfin, les **ripisylves** ondulantes dans le bocage ou logées au fond des vallons confèrent des paysages parfois plus intimistes.



Environs du château de l'Augère Saint-Marc à Agonges



Coteaux boisés de la vallée de l'Aumance à Hérisson



Forêt des Prieurés Grosbois vue depuis Ygrande

ZOOM / la Forêt domaniale de Tronçais

Cette forêt emblématique, la **onzième forêt domaniale de France**, occupe une surface de plus de 10 000 hectares (soit la surface de la ville de Paris intra-muros). Son sol pauvre et peu perméable, combiné à un contexte climatique humide, est peu favorable au développement des cultures. A l'inverse, ce sol est particulièrement adapté à la plantation et la croissance du **chêne sessile**.

Au XVII^{ème} siècle, Colbert, ministre de Louis XIV, entreprend la rénovation de la forêt : les chênes étaient destinés à fournir du bois de qualité pour la **construction navale**. Un siècle plus tard, lors de la **révolution industrielle**, deux tiers des futaies sont abattus pour fournir les forges du département. Trois étangs sont également créés (Tronçais, Saloup et Morat) afin d'alimenter ces forges avec l'énergie hydraulique.

Aujourd'hui, la gestion de la forêt est assurée par l'ONF, qui applique une méthode de futaie régulière. Exploitée depuis plus de 400 ans, la forêt fournit du bois pour le **chauffage** (bois peu nobles), la **tonnellerie** de grands crus et l'**ébénisterie**. Plus récemment, des chênes d'exception, hauts de 35 à 40m et d'au moins 200 ans, ont été sélectionnés pour participer à la reconstruction des charpentes de Notre-Dame de Paris suite à l'incendie survenu en 2019.

Labellisée Forêt d'Exception en 2018, « c'est un espace naturel qui répond à trois rôles principaux : la **production de bois**, la **préservation de la biodiversité** et l'**accueil de loisir pour le public**. » (Plan de Paysage du PETR de la vallée de Montluçon et du Cher, 2023)

La forêt constitue également un écosystème varié. Plusieurs **zones Natura 2000** et **deux réserves biologiques intégrales** contribuent à sa préservation : la réserve de Natigny et celle de la Futaie Buffévent. Certains chênes ont plus de 350 ans (généralement ceux dont la forme empêchait leur exploitation) et 19 sont reconnus comme « **arbres remarquables** ».

Enfin, la forêt de Tronçais offre de nombreuses **activités de pleine nature** (randonnées, VTT, baignade, etc.). Par ailleurs, « 23 kilomètres sur les 70 km de pistes ouvertes à Tronçais sont réservés aux usages non motorisés » (ONF). Sa renommée et ses atouts génèrent une attractivité, favorisant le développement d'un **tourisme local** et participant également à la qualité de vie des habitants.



Parcelles gérées selon la méthode de futaie régulière, à Tronçais



Etang de Pirot à Tronçais



Ambiance boisée dans la forêt de Tronçais, marquée par l'exploitation forestière



Sentier de randonnée depuis le Rond Gardien en centre de la forêt de Tronçais

Une alternance de séquences boisées et bocagères



Forêt de Vachesse à Voussac



Chênaie gérée en futaie régulière dans la forêt domaniale de Dreuille

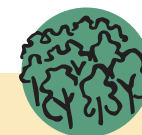
Les nombreuses routes et chemins qui traversent les massifs permettent d'en apprécier les **ambiances forestières parfois intimistes**. La densité boisée contraste avec l'ouverture visuelle des prairies bocagères.

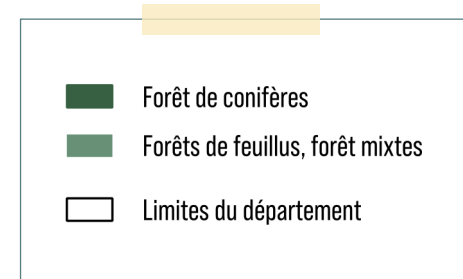
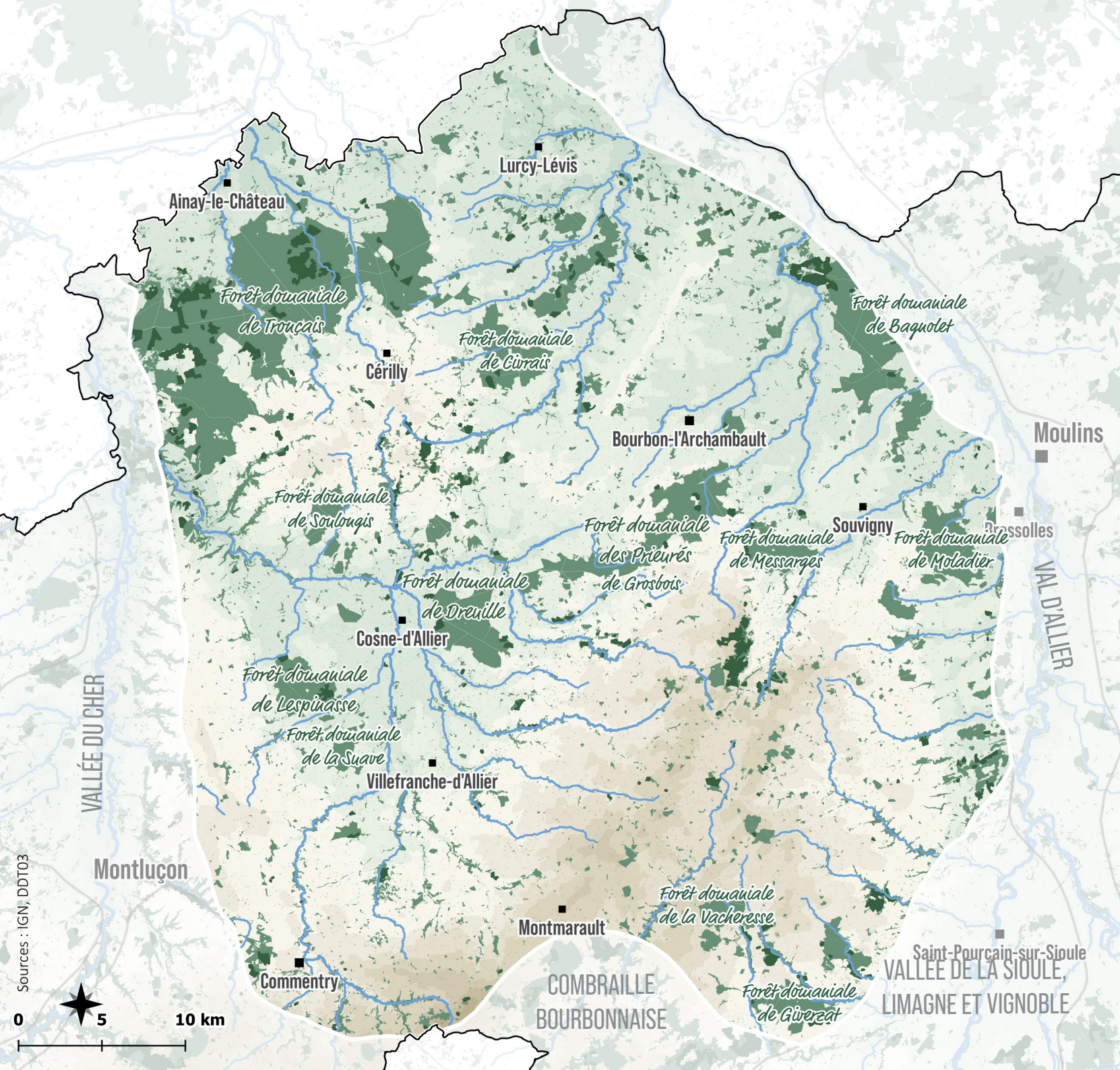
Depuis l'extérieur, les boisements forment des **arrière-plans sombres**, qui marquent l'horizon et créent une toile de fond à la trame bocagère.

Les boisements, quelle que soit leur taille, séquencent et rythment la traversée de la campagne bocagère et apportent de la variété en créant des alternances d'ambiances fermées et intimistes.

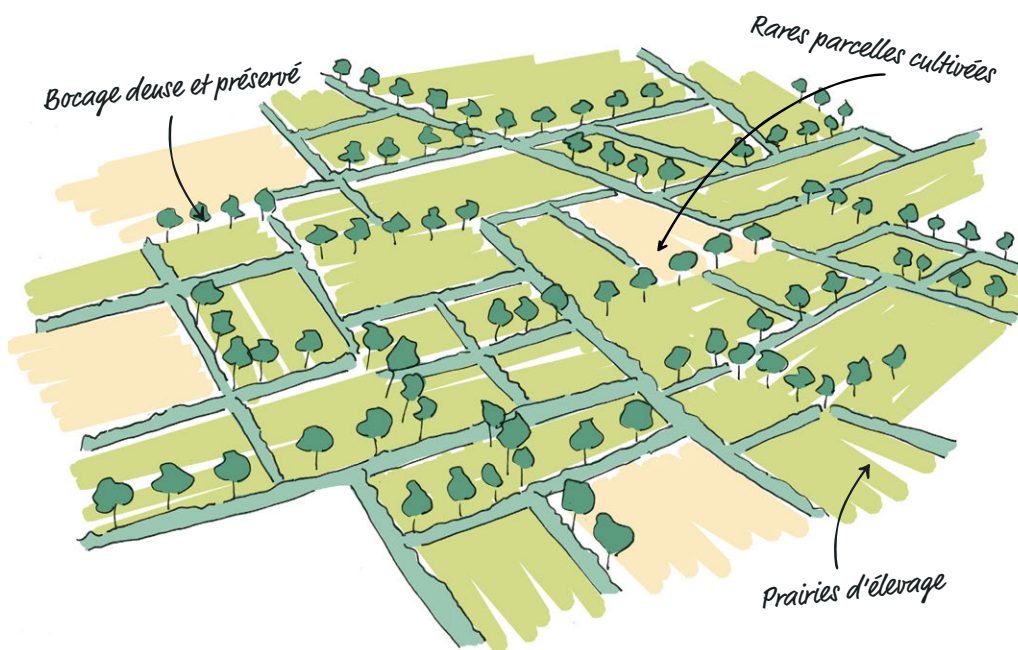
VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Les forêts emblématiques qui structurent le paysage, notamment la forêt de Tronçais, et qui participent à la diversité des ambiances paysagères
- ▶ L'adaptation au changement climatique des boisements et des pratiques forestières





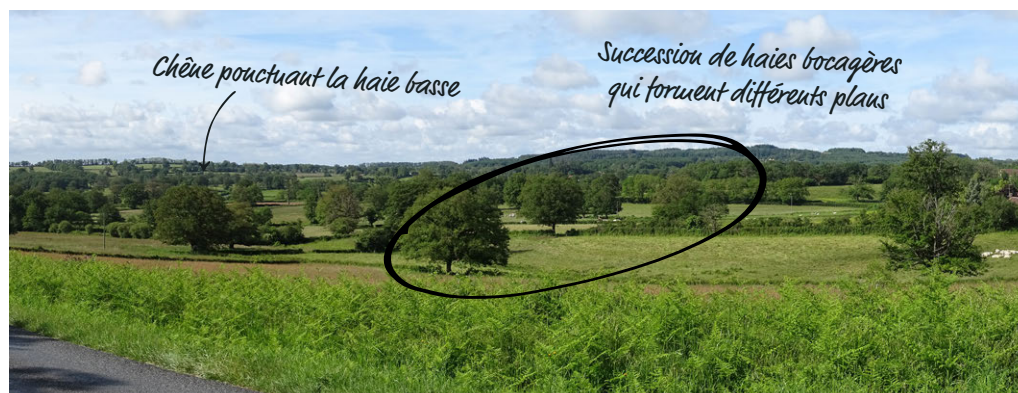
Un maillage bocager très dense, à l'origine d'une identité rurale-patrimoniaire



L'ensemble paysager Forêt et bocage bourbonnais est caractérisé par une campagne maillée d'une **trame bocagère**, c'est-à-dire de haies qui délimitent des parcelles pâturées. Localement, les haies sont désignées par le terme de **bouchure** : haie vive généralement taillée et ponctuée d'arbres isolés (des chênes la plupart du temps). Elles forment de véritables écosystèmes linéaires, offrant refuge, nourriture et ombrage à la faune, tout en enrichissant et en protégeant les sols de l'érosion et en participant à la gestion des ruissellements.

Cette trame **structure le paysage**, soulignant les reliefs ou encadrant les vues. Les arbres qui émergent des haies taillées ou les arbres isolés au milieu des champs (souvent reliquats d'anciennes haies) constituent des points de repères ponctuant le paysage.

Si cette trame dense semble bénéficier d'une grande unité, elle est, en fait, « loin d'être homogène. [...] **Les bocages ont des physionomies différentes en fonction de leur localisation, des situations de relief, de proximités ou d'éloignements des zones habitées, de l'histoire sociale des lieux...** » (Plan de Paysage du Bocage bourbonnais)



Bocage dense structurant le paysage de Theneuille



Campagne bocagère à Saint-Plaisir

La dominance des paysages agraires

L'élevage de la vache charolaise, base de l'économie agricole locale, a façonné les paysages dans le temps et les marque encore aujourd'hui fortement. **Les prairies de pâtures ou de fauche entourées de haies bocagères participent à l'ouverture du paysage** aux reliefs ondulés. La présence des troupeaux anime ces paysages agricoles qui confèrent à l'ensemble paysager une **forte identité rurale-patrimoniale**.

Cependant, localement, des transformations perturbent cette identité. Ainsi, au nord principalement, la **culture céréalière s'est développée** : les prairies bocagères ont été remplacées (notamment par du maïs), les parcelles remembrées et les haies souvent arrachées. De ces haies disparues restent parfois des arbres isolés au milieu des parcelles cultivées. L'identité patrimoniale propre au territoire est alors menacée.

La frange sud-est du territoire, sur les coteaux du val d'Allier et du val de Sioule, possède quelques **rare parcelles de vignes**, constituant localement des variations de motifs paysagers.



Troupeau de bovins de race charolaise à Buxières-les-Mines



Paysage agricole en mutation à Verneuil-en-Bourbonnais, avec un bocage presque inexistant



Prairie de fauche avec ses bottes de foin à Tronget



Parcelle de vigne à Verneuil-en-Bourbonnais

ZOOM / L'IGP Bœuf Charolais du Bourbonnais

« Grâce à la diversité physique de ses sols et à son climat tempéré, le Bourbonnais se veut une **région à vocation herbagère** très marquée, pratiquant l'**élevage traditionnel de bovins charolais** élevés sur des prairies naturelles. » (Cahier des charges de l'IGP)

Lors de son introduction dans le Bourbonnais vers 1818, la Charolaise était essentiellement utilisée pour **le travail de la terre** en raison de sa robustesse. Au fil du temps et de la modernisation, cette race n'est destinée aujourd'hui qu'à **la production de viande**.

Le **Bœuf Charolais du Bourbonnais** est une viande rouge issue de la race charolaise, bénéficiant d'une alternance entre pâturage sur prairies et alimentation au foin en hiver. Ainsi, les troupeaux de charolaises peuvent être visibles dans le paysage bocager, régulièrement accompagnées de leurs veaux. Cette viande est désormais protégée par l'**Indication Géographique Protégée (IGP)** et apparaît comme un véritable **symbole** du territoire bourbonnais.

Avec sa silhouette massive et sa robe blanche caractéristique, la race Charolaise est la **race bovine dominante** dans le département de l'Allier du fait de sa proximité avec le berceau de la race.

Les cahiers des charges contribuent directement aux paysages bocagers caractéristiques de l'ensemble de par les obligations liées au pâturage.



Troupeaux de bovins de race charolaise dans les champs à Treban



Paysage de bocage à Cérilly



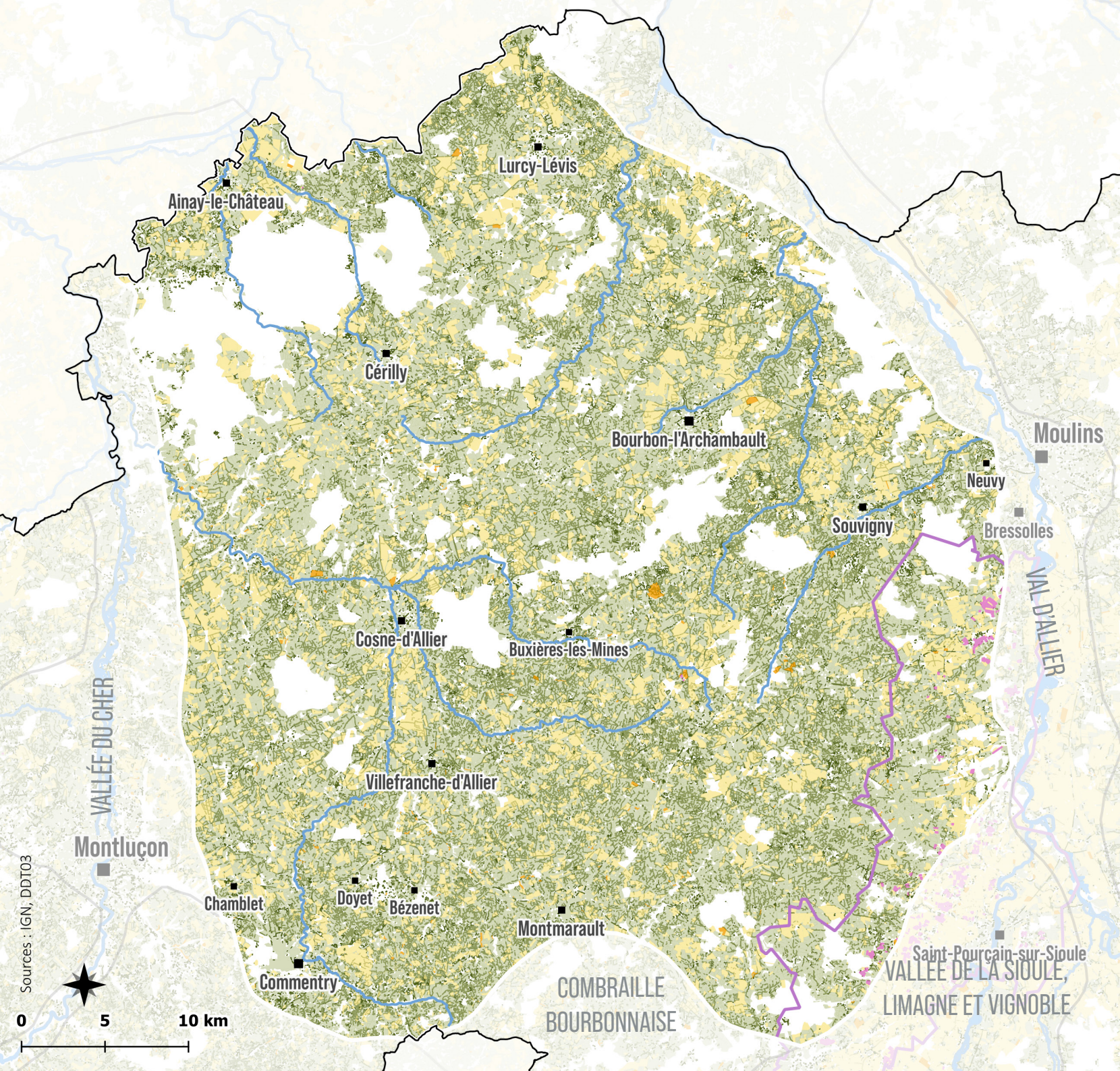
Troupeau de bovins de races Charolaise à Saint-Hilaire

Remarque : l'IGP Agneau fermier du Bourbonnais concerne également ce territoire

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Le bocage, élément de valeur patrimonial et paysager emblématique
- ▶ L'ouverture des perceptions, grâce à la dominance des prairies





Remarque : les IGP Bœuf charolais du Bourbonnais et Aqueau fermier du Bourbonnais couvrent l'ensemble du département

Labels Agricoles

 AOC Saint-pourçain - Vin blanc

Zones Agricoles

 Haies

 Cultures

 Estives et prairies

 Maraîchage, arboriculture, fleurs

 Vignes

URBANISATION & INFRASTRUCTURES

Une urbanisation rurale-patrimoniale diffuse

L'ensemble paysager Forêts et bocage bourbonnais « est une région agricole faiblement habitée, mais l'homme est présent partout. [...] En effet, dans chaque panorama, on relèvera la présence d'un ensemble bâti » (Inventaire des paysages de 1995).

Ainsi, l'urbanisation du territoire se caractérise par une **très faible densité** de population (21 hab/km² contre 45,7 hab/km² à l'échelle du département) et un **habitat dispersé** sur l'ensemble du territoire. Il se compose principalement de petits bourgs, de groupements de bâtis et de fermes isolées, à l'**identité rurale-patrimoniale forte**. Certains de ces bâtiments patrimoniaux sont à l'abandon, parfois en ruines et menacés de disparition.

Les villages sont généralement **positionnés en point haut**, avec des clochers d'églises formant des points de repères facilement identifiables dans le paysage (Montmarault, Le Montet, Buxières-les-Mines, Saint-Menoux, Le Theil...), ou **occupent les fonds de vallons** en bordure de rivière (Hérisson, Lurcy-Lévis, Cosne-d'Allier, Ainay-le-Château...). Depuis ces villages perchés, des **vues** sont ouvertes sur le paysage, créant un arrière-plan qualitatif à ces bourgs.

Par ailleurs, les **nombreux châteaux** présents sur le territoire constituent également des points de repères dans le paysage, même si certains d'entre eux sont parfois masqués par des boisements qui les entourent.



Bâti diffus autour du bourg du Montet



Le village de Hérisson, discret dans le paysage



Bâti patrimonial en ruines au Theil



Vue ouverte depuis le bourg de Saint-Plaisir : en arrière-plan, la campagne bocagère



Bourbon-l'Archambault (vue aérienne)

ZOOM / Commentry, ville industrielle

Même si, dans l'ensemble, le territoire est caractérisé par une urbanisation rurale-patrimoniale de faible densité, Commentry fait exception : cette **ville de plus de 6000 habitants** constitue un **pôle urbain d'importance** à l'échelle de l'ensemble paysager, mais aussi du département.

Influencée par la proximité de Montluçon, Commentry s'est notamment développée via l'**industrie** et son centre ancien a progressivement été étendu par des zones d'activités et des quartiers résidentiels. Les **zones d'activités commerciales et industrielles**, positionnées principalement en périphérie, impactent la qualité paysagère des entrées de ville, et s'inscrivent **en rupture avec l'identité rurale-patrimoniale**. Ainsi, « les paysages basculent et perdent petit à petit leurs caractéristiques essentiellement rurales » (Inventaire des paysages, 1995).

A l'échelle du grand paysage, Commentry marque la campagne par ses bâtiments industriels et, en particulier, leurs cheminées, qui rappellent ses anciens hauts-fourneaux : émergeant de la silhouette urbaine de la ville, elles sont repérables depuis de nombreux points de vue, même lointains.



Quartier industriel ancien à Commentry



Zone industrielle (Groupe Idex) à Commentry



Vue lointaine sur Commentry depuis Chamblet

Des constructions récentes qui contrastent ponctuellement avec les caractéristiques patrimoniales



Quartier résidentiel récent à Bourbon-l'Archambault (vue aérienne)

Mis à part Commentry, cet ensemble paysager ne dispose pas de centralité urbaine importante et le **développement urbain récent est limité**. Cependant, **autour des villages les plus importants** (Bourbon-l'Archambault, Lurcy-Lévis, Montmarault, Villefranche-d'Allier...), une urbanisation résidentielle ou des équipements (stades, écoles, petites zones d'activité...) apparaissent en prolongement des bourgs anciens. Ainsi, **l'enveloppe urbaine de ces villages s'étend progressivement**, souvent le long des axes routiers, dégradant les entrées de bourg et au détriment des terres agricoles alentours. Au sud-ouest du territoire, autour de Commentry et à proximité de Montluçon, cette tendance est particulièrement marquée.

De même, des extensions récentes (souvent des hangars) aux groupements bâtis agricoles patrimoniaux dénotent des caractéristiques du bâti local. En effet, « les **bâtiments agricoles contemporains sont plus grands et ne s'inscrivent pas toujours bien dans les paysages** : volumes conséquents en crêtes ou dans les perspectives, couleurs et matériaux peu qualitatifs » (Plan de Paysage CC Bocage bourbonnais, 2024).

Ainsi, si le territoire est majoritairement bien préservé de la pression de l'urbanisation, la banalisation des paysages via les constructions contemporaines est néanmoins visible localement, altérant alors son identité rurale-patrimoniale.



Nouvelle construction résidentielle près de Sauvagny



Bâtiment agricole récent à Noyant-d'Allier



Bâtiments agricoles de différentes époques vers Cosne-d'Allier

Un maillage routier dense et des itinéraires permettant de découvrir le territoire



Route sillonnant la campagne bocagère à Deux-Chaises

Un **réseau dense de petites routes et de chemins** parcourt et quadrille le territoire, connectant chaque village, hameaux ou ferme isolée. « De nombreuses « **routes paysages** » mettent en scène les ambiances et vues » du territoire (Plan de Paysage CC Bocage bourbonnais, 2024). Certaines sont longées par des bouchures basses, qui animent les traversées du territoire tout en laissant la vue dégagée sur le paysage.

En rupture avec ce maillage de dessertes locales, **deux autoroutes** traversent le sud du territoire, impactant localement les paysages en les marquant d'un équipement imposant, hors d'échelle et artificialisant (*voir Zoom ci-après*).

De **grands itinéraires cyclables et de randonnée** permettent de découvrir le territoire. Ainsi, la véloroute V75, reliant Moulins à Montluçon, traverse le territoire en son centre, d'ouest en est, et la Via Allier (V70) suit le cours de la rivière. Le sentier de Grande Randonnée GR 303 (Terre des Bourbons, reliant Boussac dans la Creuse à Montcombroux-les-Mines) traverse le nord du territoire et le GR 300 relie le Puy-en-Velay au GR 654 (Via Lemovicensis) qui longe sa limite est. Au-delà de ces itinéraires majeurs, une **multitude de chemins et sentiers** parcourt l'ensemble paysager, permettant d'apprécier ses forêts, ses villages, ses châteaux et sa campagne bocagère.



Vue depuis un chemin de randonnée à Saint-Hilaire



Chemin à Souvigny



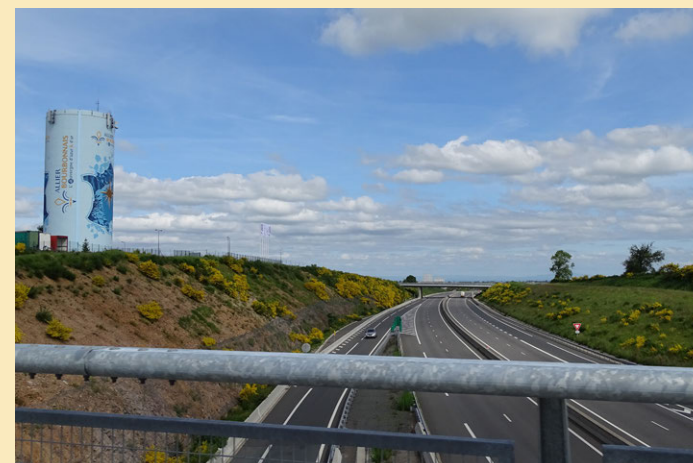
Véloroute passant par la D34 aux alentours de Souvigny

ZOOM / Deux ruptures paysagères autoroutières : l'A79 et l'A71

Le réseau routier dense est relié aux territoires voisins par des axes d'ampleur nationale situés au sud de l'ensemble paysager : l'**A71** au sud-ouest (entre Montmarault et Bizeneuille), l'**A79** au sud-est (entre Montmarault et Besson) ainsi que, dans une moindre mesure, la voie ferrée Montluçon-Clermont qui passe à Commentry.

Récemment, ce **projet majeur de l'A79** entre Montmarault et Paray-le-Monial (situé en Saône-et-Loire) a permis d'assurer la **continuité autoroutière de la RCEA** (Route Centre-Europe Atlantique) traversant le centre de la France d'est en ouest. Cette autoroute est un **levier attractif et de développement économique** pour le territoire, qui profite ainsi de la proximité à la ville de Moulins (d'autant plus que la portion d'autoroute jusqu'à Cressanges est gratuite).

Cependant, son ampleur hors d'échelle induit des **enjeux forts pour les paysages** de cet ensemble, d'autant que son insertion paysagère est restée peu qualitative au regard de la valeur des paysages traversés. Son passage crée une **rupture paysagère** qui fragilise les écosystèmes et les trames (vertes notamment, mais aussi bleu, noire, brune...) notamment par la « fragmentation des milieux, la pollution, l'étalement de l'urbanisation [...], le développement de zones d'activités banalisantes, la consommation foncière et la dévitalisation des centres villes et villages » (Dossier Cadre 1% paysage, 2021). Les implantations et flux profitant de cette desserte sont alors à « **organiser et accompagner** pour qu'elle ne soit pas contradictoire avec d'autres objectifs comme la sobriété foncière, l'attractivité touristique, la qualité d'accueil et de cadre de vie ». (Plan de Paysage CC Bocage bourbonnais, 2024).



A79 traversant la commune de Deux-Chaises



A71 sur la commune de Bizeneuille

Un paysage au défi de la transition énergétique

La place de l'**énergie renouvelable** s'affirme de plus en plus dans les paysages du Bocage bourbonnais, avec l'apparition de nouveaux équipements.

Principalement tourné vers l'énergie solaire, l'ensemble paysager comprend huit **parcs photovoltaïques**, dont l'impact paysager est limité grâce à la présence de haies basses ou arborées en pourtour. Ces panneaux photovoltaïques sont positionnés également sur les toitures, en particulier de bâtiments agricoles.

De rares **méthaniseurs** se trouvent également sur le territoire : du fait de leur taille modérée et de leur implantation dans la campagne bocagère peu marquée par les reliefs, leur impact sur les paysages reste faible.

Bien que des projets soient en cours de réflexion aujourd'hui, **aucun parc éolien** n'est actuellement présent sur cet ensemble.



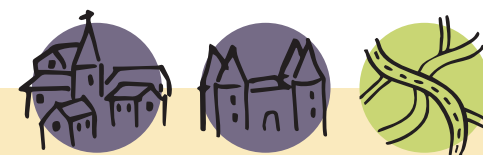
Habitation rurale à Saint-Hilaire, équipée de panneaux photovoltaïques

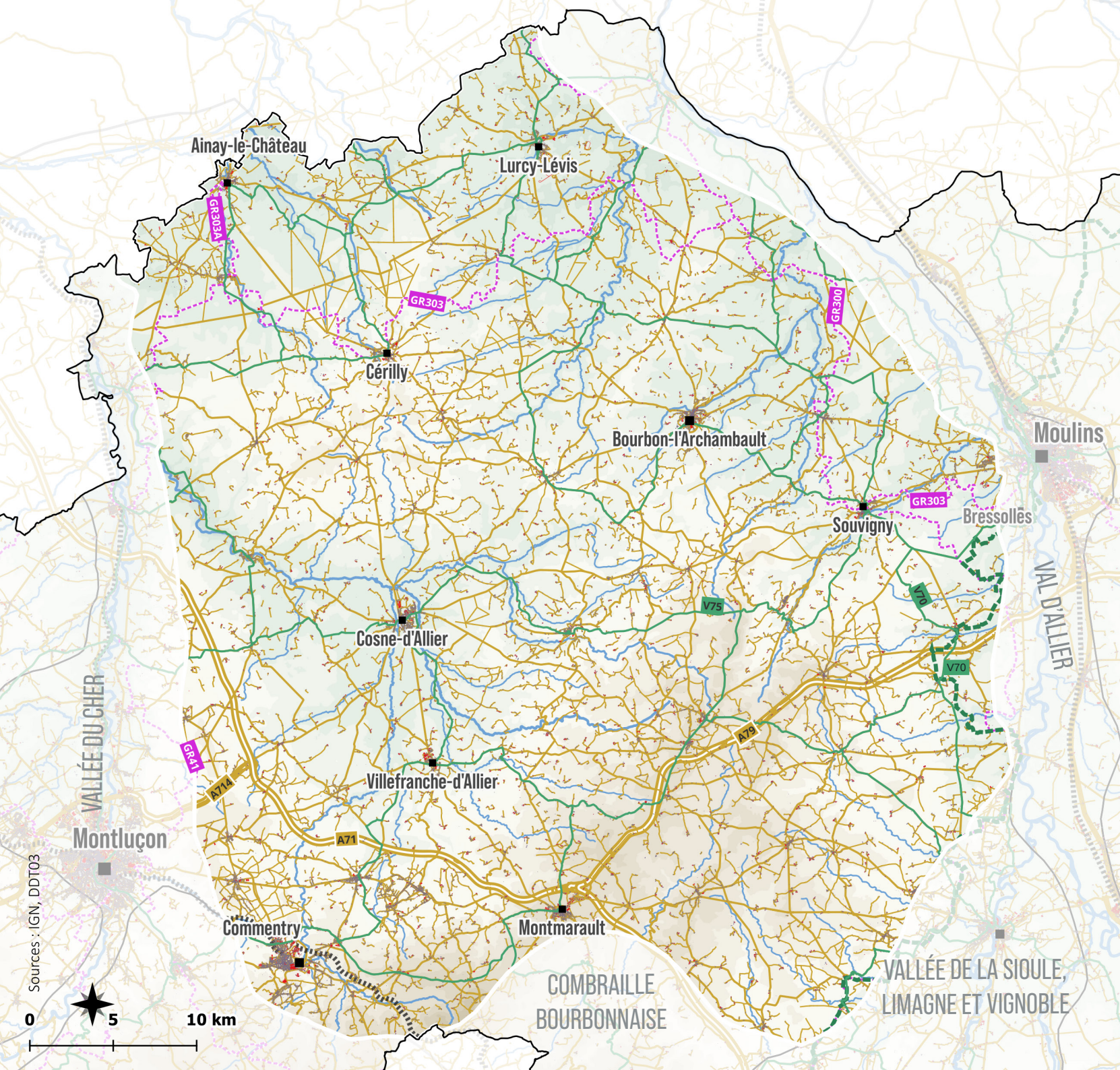


Méthaniseur sur la commune de Limoise [Google Street View]

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Les centres-bourgs anciens qui participent à l'identité rurale patrimoniale de l'ensemble, et leurs clochers, points de repères dans le paysage
- ▶ Les nouvelles formes bâties en rupture avec l'identité paysagère de l'ensemble et le risque de banalisation des paysages
- ▶ Les itinéraires doux permettant la découverte du territoire, s'appuyant sur le maillage routier dense de petites routes et chemins existants
- ▶ Les autoroutes, portes d'entrée du territoire mais aussi ruptures dans le paysage
- ▶ Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, en prenant en compte les perceptions et les valeurs paysagères et environnementales du territoire dans les choix d'implantation et de leur dimension (photovoltaïques principalement)





Urbanisation

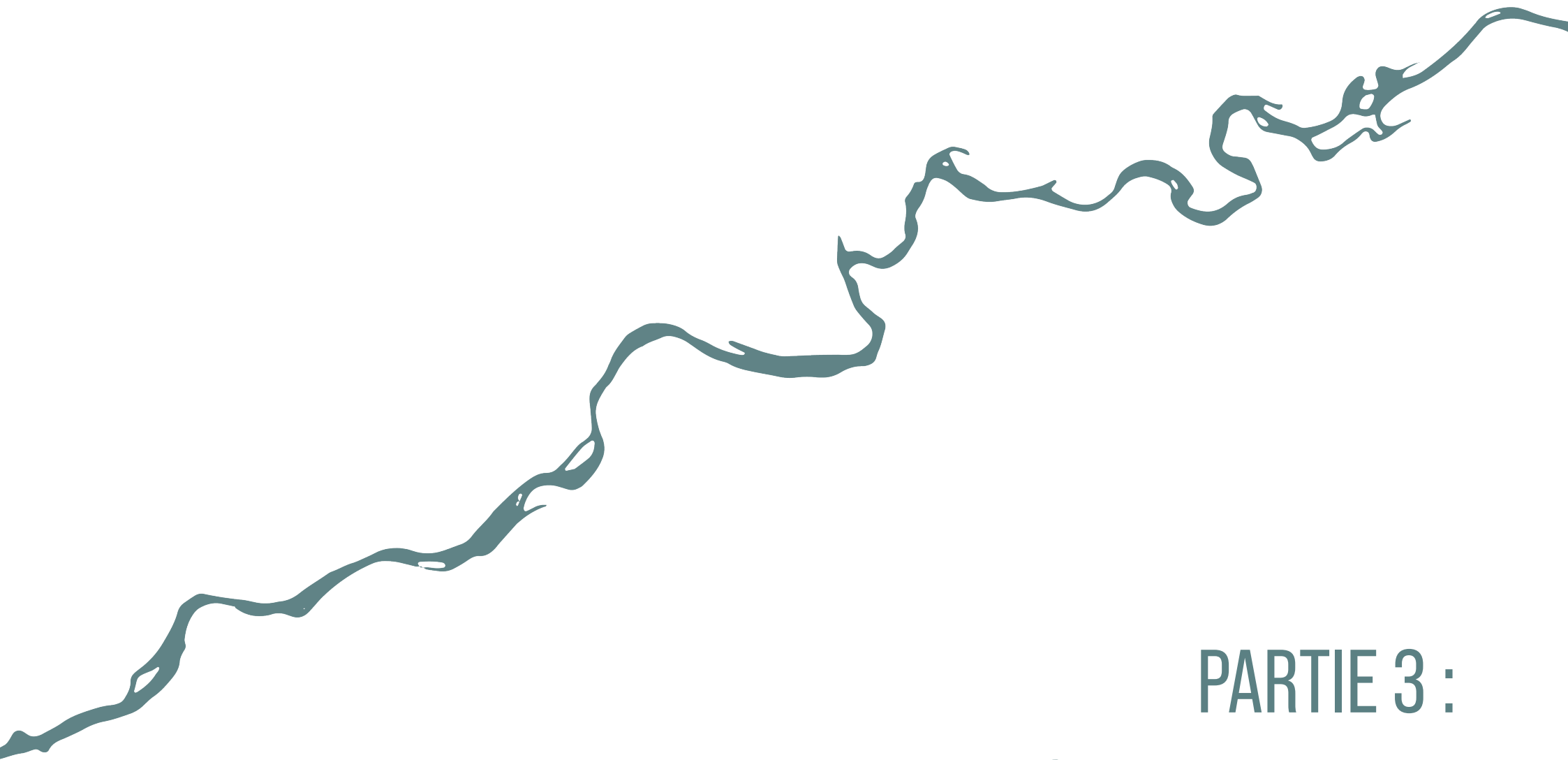
- Bâti
- Bâti commercial et industriel
(Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)

Infrastructures de transports

- Voies ferrées
- Autoroute
- Départementale
- Route communale

Itinéraires pédestres et cyclables

- Itinéraires de Grandes Randonnées
- Véloroutes et voies vertes
- Grande traversée du massif central (VTT)
- Limites du département



PARTIE 3 :

Valeurs et enjeux

Valeurs paysagères



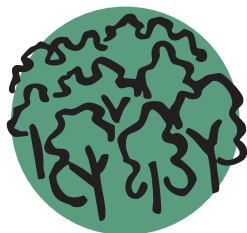
UN BOCAGE REMARQUABLE ET IDENTITAIRE

Une trame généralement dense de bouchures qui donne à l'espace agricole une apparence « jardinée », encadre les prairies, souligne les reliefs et offre des points de vue remarquables dégagés, forgeant l'identité du territoire



UNE TOPOGRAPHIE VALLONNÉE

Un relief ondulant, avec de nombreuses variations locales (plaines, vallées, collines...) et l'influence du Massif central qui se fait ressentir vers le sud, participant à la diversité des ambiances paysagères et permet des vues sur le grand paysage



DES FORÊTS EMBLÉMATIQUES

De vastes forêts anciennes, la plus emblématique étant la forêt de Tronçais, ou de petits boisements plus récents, qui créent du contraste dans les perceptions, fermant et séquençant le paysage



UNE TERRE DE CHÂTEAUX

Héritage du duché de Bourbon et du fort attrait de l'Allier pendant l'époque du Royaume de France, une multitude de châteaux couvre ce territoire, présentant des architectures variées et créant des points d'intérêts particuliers dans le paysage



UNE TRAME BÂTIE DIFFUSE RURALE-PATRIMONIALE

Des villages et des hameaux dispersés, s'inscrivant dans le relief, souvent en position haute, au patrimoine architectural qualitatif (Souvigny, Bourbon-l'Archambault, Hérisson...) ; les clochers qui créent des repères



DE NOMBREUX POINTS DE VUE ET OUVERTURES SUR LE GRAND PAYSAGE

De nombreuses perceptions qualitatives, depuis les points hauts ou grâce aux reliefs ondulés et aux prairies ouvertes, qui participent à la qualité du cadre de vie, avec certains panoramas particulièrement remarquables, notamment celui des Côtes Matras



UN PATRIMOINE TÉMOIN DU PASSÉ INDUSTRIEL

Un patrimoine qui traduit l'histoire industrielle du territoire, discret mais identitaire : quartiers ouvriers, usines, corons, hauts fourneaux, terrils, tranchées, etc



DES MOBILITÉS QUI VALORISENT LES PAYSAGES

Un réseau dense de chemins et petites routes qui offrent de jolies vues sur le paysage, qui sont l'opportunité de favoriser les mobilités actives et découvrir le territoire, ainsi que des véloroutes, GR et sentiers



UN CHEVELU DENSE MAIS DISCRET DE COURS D'EAU ET D'ÉTANGS

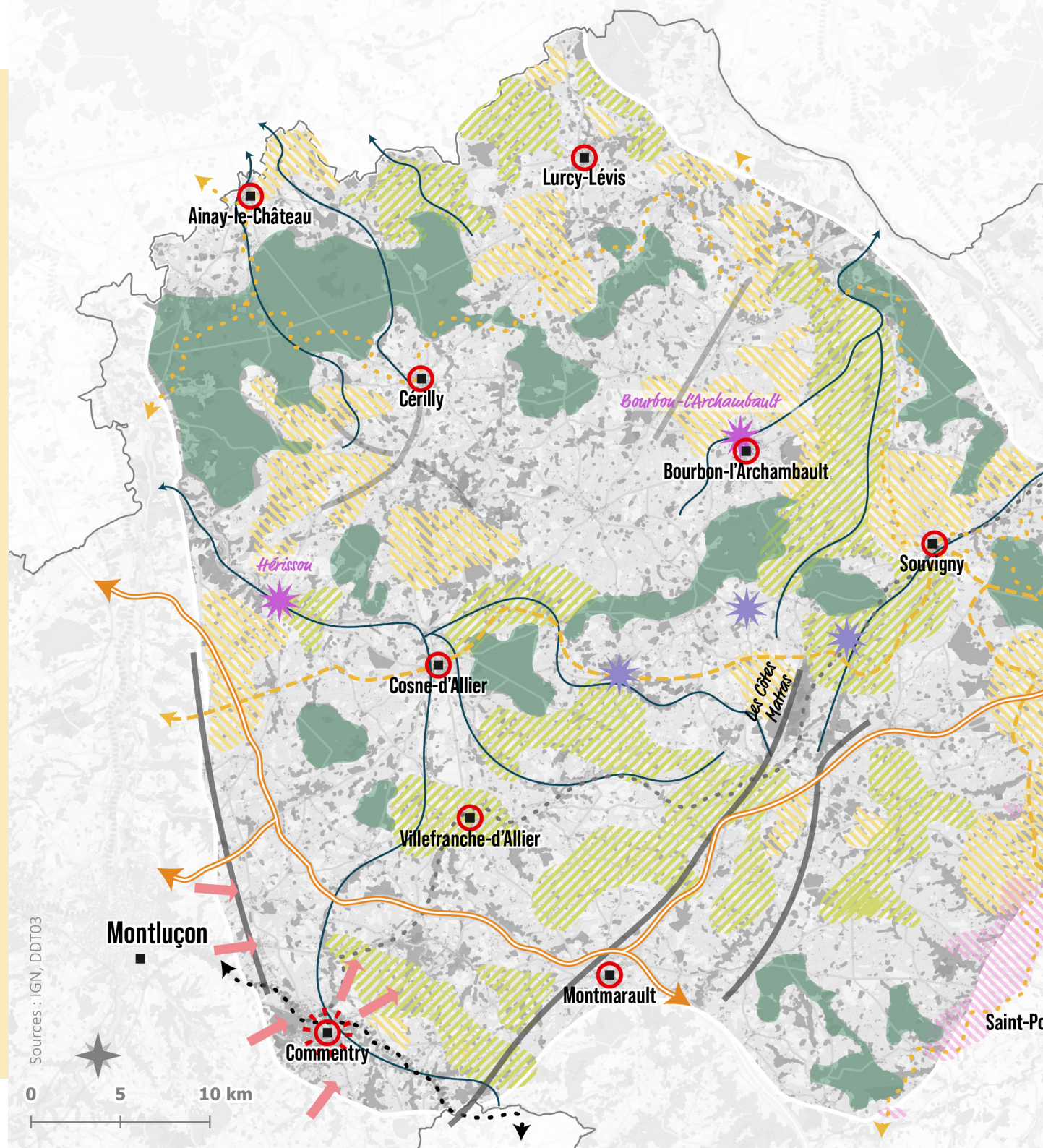
Plusieurs cours d'eau (l'Aumance, l'Œil, la Bieudre ou encore la Queune), affluents du Cher ou de l'Allier, qui ont creusé des vallées, ont conditionné l'installation humaine et animent le paysage, ainsi que de nombreux plans d'eau

ZOOM / Concertation

Les valeurs et les enjeux sont issus de l'analyse des composantes paysagères **confortée et amendée par le résultat d'ateliers de concertations** organisés avec les élus et techniciens du territoire.

Ces ateliers ont été réalisés en décembre 2023 dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Paysage et Energie du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. Etaient conviés les élus et techniciens de la CC du Pays de Tronçais, de la CC du Val de Cher et de la CC de Commentry Montmarault Nérès, ainsi que le grand public (un atelier par EPCI). Trois autres ateliers ont été conduits en mai 2024 avec la CC du Bocage bourbonnais, la CC de Saint Pourçain Sioule Limagne et avec la CA de Moulins Agglomération. Enfin, en décembre 22024, un dernier atelier a permis de réunir les 11 communautés de communes du département ainsi que d'autres acteurs du territoire (ONF, CEN...).

Remarque : Les valeurs et enjeux identifiés dans les Plans de Paysage du PETR et de la CC Bocage bourbonnais ont été pris en compte.



La trame bocagère, élément de valeur patrimonial et agroenvironnemental emblématique du territoire :

-  zones où le bocage est particulièrement bien préservé aujourd'hui
-  zones où le bocage est dégradé voir disparu
-  zones où quelques parcelles de vignes ponctuent les paysages

Les centre-bourgs anciens et les éléments patrimoniaux, y compris ceux non protégés, qui participent à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble :

-  centre-bourgs principaux
-  Commentry, pôle urbain et industriel majeur
-  patrimoine minier discret mais identitaire du territoire
-  Sites Patrimoniaux Remarquables de Hérisson et de Bourbon-l'Archambault

totalité de l'ensemble : une trame bâtie discrète, à dominante patrimoniale, qui couvre tout le territoire de façon homogène

totalité de l'ensemble : une multitude de châteaux et quelques édifices religieux

Les nouvelles formes bâties et le risque de banalisation des paysages [totalité de l'ensemble] :

-  phénomène plus marqué sous l'influence de Montluçon et Commentry

Les interfaces qualitatives entre paysages urbains et agricoles, en particulier en entrée de bourgs [totalité de l'ensemble]

Les cours d'eau discrets et leurs vallons qui apportent du rythme et de la naturalité aux paysages de l'ensemble :

-  principaux cours d'eau structurant l'ensemble

Les axes de circulation majeur qui traversent le territoire :

-  autoroutes A71 et A79, qui impactent localement les paysages, et la maîtrise du développement à leur abords
-  voie ferrée desservant Commentry

Les itinéraires doux permettant la découverte du territoire, s'appuyant sur le maillage routier dense de petites routes :

-  véloroute
 -  sentiers de Grande Randonnée existants
 -  ancienne voie ferrée, en cours de reconversion en voie verte
- totalité de l'ensemble : un réseau de routes principales et secondaires qui se déploient et maillent le territoire

Les points de vue remarquables et l'ouverture visuelle, atouts de l'ensemble [totalité de l'ensemble]

Les reliefs repères qui structurent le paysage et les vues:

-  lignes de crêtes majeures et secondaires, à la forte sensibilité paysagère, offrant des panoramas lointains

L'adaptation au changement climatique, notamment vis-à-vis des haies, de la forêt et de la ressource en eau [totalité de l'ensemble]

-  forêts remarquables et identitaires du territoire qui participent à la diversité des ambiances paysagères

Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, en prenant en compte les perceptions et les valeurs paysagères et environnementales du territoire dans les choix d'implantation et de leur dimensionnement [totalité de l'ensemble]

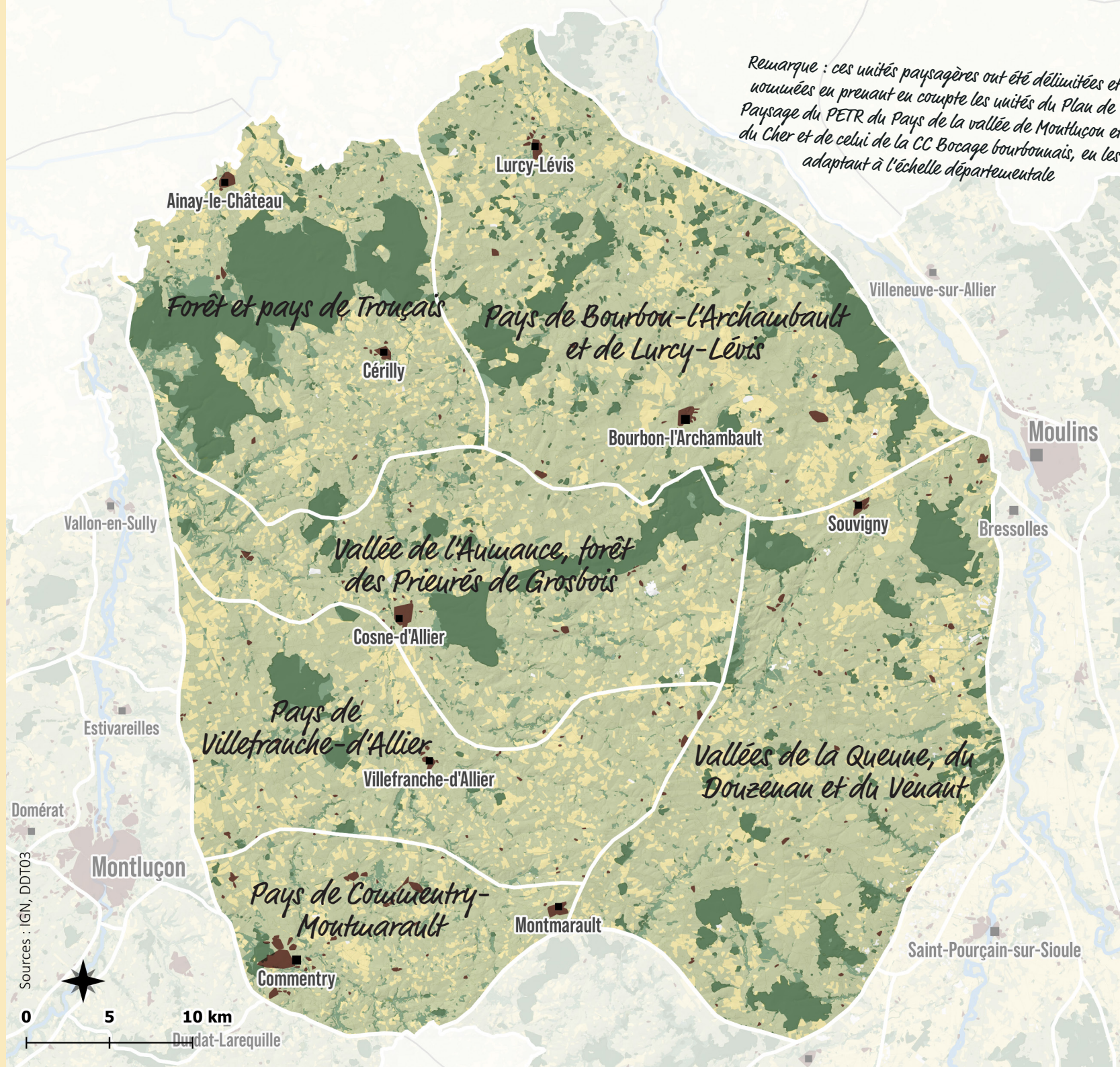


PARTIE 4 :

Unités paysagères

D'après la méthode nationale des Atlas de paysages (DGALN, 2024), « **une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques** géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent. Ce « paysage donné » est **caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité**. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». »

Dans le cas de l'ensemble paysager de Forêts et Bocage bourbonnais, 6 unités paysagères peuvent être identifiées : Forêt et pays de Tronçais ; Pays de Bourbon-l'Archambault et de Lurcy-Lévis ; Vallée de l'Aumance, forêt des Prieurés Grosbois ; Pays de Villefranche-d'Allier ; Pays de Commentry-Montmarault ; Vallées de la Queune, du Douzenan et du Venant.







UNITÉ PAYSAGÈRE

**PAYS DE
BOURBON-
L'ARCHAMBAULT
ET DE LURCY-
LÉVIS**

Motifs et ambiances paysagères

L'unité « Pays de Bourbon-l'Archambault et de Lurcy-Lévis » est située au **nord du département**, entre le val d'Allier à l'est et la vaste forêt de Tronçais à l'ouest. Au nord, la délimitation est marquée par le département du Cher tandis qu'au sud, elle suit en partie la ligne de partage des eaux entre le Cher et l'Allier, puis la lisière de la forêt des Prieurés Grosbois, et devient floue vers Souvigny.

Ce **plateau** orienté vers le nord-est, en direction de la plaine alluviale de l'Allier, présente un relief **peu marqué**. « Seule une ligne de crête franche où est perchée le bourg de Franchesse traverse ce paysage faiblement vallonné » (Plan de Paysage CC Bocage bourbonnais, 2024). Cette ligne sépare deux larges vallées qui composent l'unité, celle de **la Bleudre** à l'ouest et celle de **la Burge** à l'est. De **nombreux affluents** de ces deux cours d'eau sillonnent le plateau, dessinant des vallons peu profonds. Ces ruisseaux **discrets** ne sont perceptibles que par les **alignements d'arbres** qui les bordent, principalement des saules têtards, facilement reconnaissables. Ils sont régulièrement accompagnés d'**étangs** qui occupent les légers creux du relief.

L'unité paysagère est caractérisée par une **dominance de prairies bocagères** : « les parcelles sont de petite taille et sont fermées par une **trame bocagère très dense** » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995). Leur entretien régulier permet de conserver des ouvertures visuelles et révèle les ondulations du relief. Les **zones cultivées, plus rares**, se distinguent du reste du paysage par la présence ponctuelle de champs de céréales.

Les **boisements**, qui couvrent une part significative du territoire, alternent avec ces espaces agricoles ouverts, créant des ambiances intimistes et fermant les horizons. Leurs surfaces sont variables, de **petits bosquets** qui ponctuent les prairies d'élevage, aux **vastes forêts domaniales** des Prieurés de Bagnolet, de Champroux ou encore de Civrais.

L'**urbanisation, peu dense et à l'architecture traditionnelle**, se compose essentiellement de petits villages, de hameaux et de fermes. **Souvent bâtis sur les points hauts, en surplomb des rivières**, les bourgs et leurs clochers créent des points de repères emblématiques dans le paysage.

Deux bourgs principaux polarisent l'unité : **Bourbon-l'Archambault**, au sud, et **Lurcy-Lévis**, au nord. Le premier, classé Petite Cité de Caractère et Site Patrimonial Remarquable, est emblématique quant à son patrimoine bâti, avec son château et ses thermes. Le second est quant à lui reconnu pour son parc d'art urbain, Street Art City. Des **extensions résidentielles récentes** ont étendu ces deux villages, avec des bâtiments à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels. Cette urbanisation récente se fait rare sur le reste de l'unité, qui a gardé une **forte identité patrimoniale**.

Par ailleurs, **une multitude de châteaux** ponctuent le territoire, plus ou moins visibles dans le paysage, et caractéristiques du territoire, comme à Agonges (« 13 châteaux pour 361 habitants » (PP CC Bocage bourbonnais, 2024)).



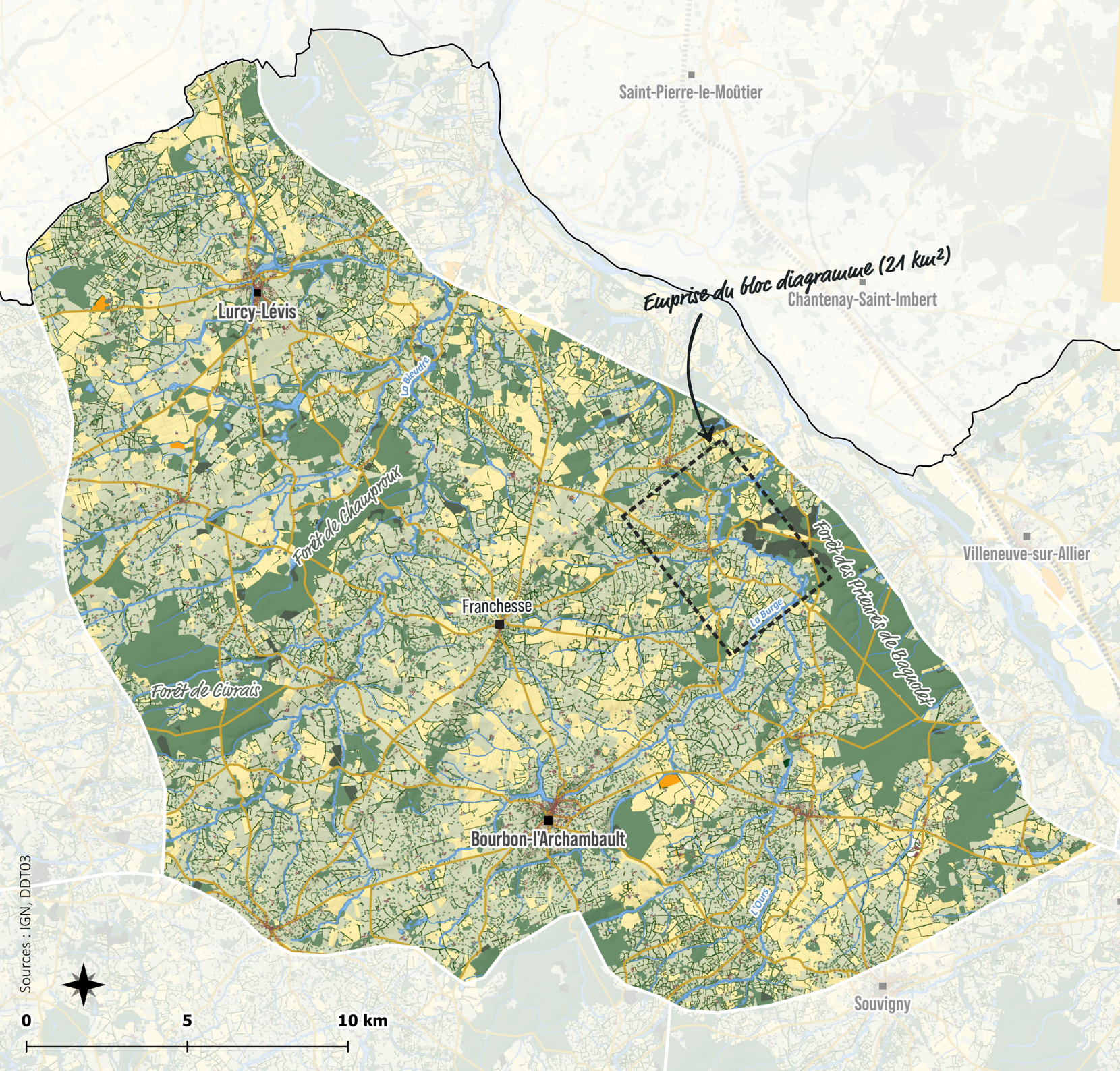
Des prairies à la trame bocagère dense, ponctuées de rares parcelles cultivées



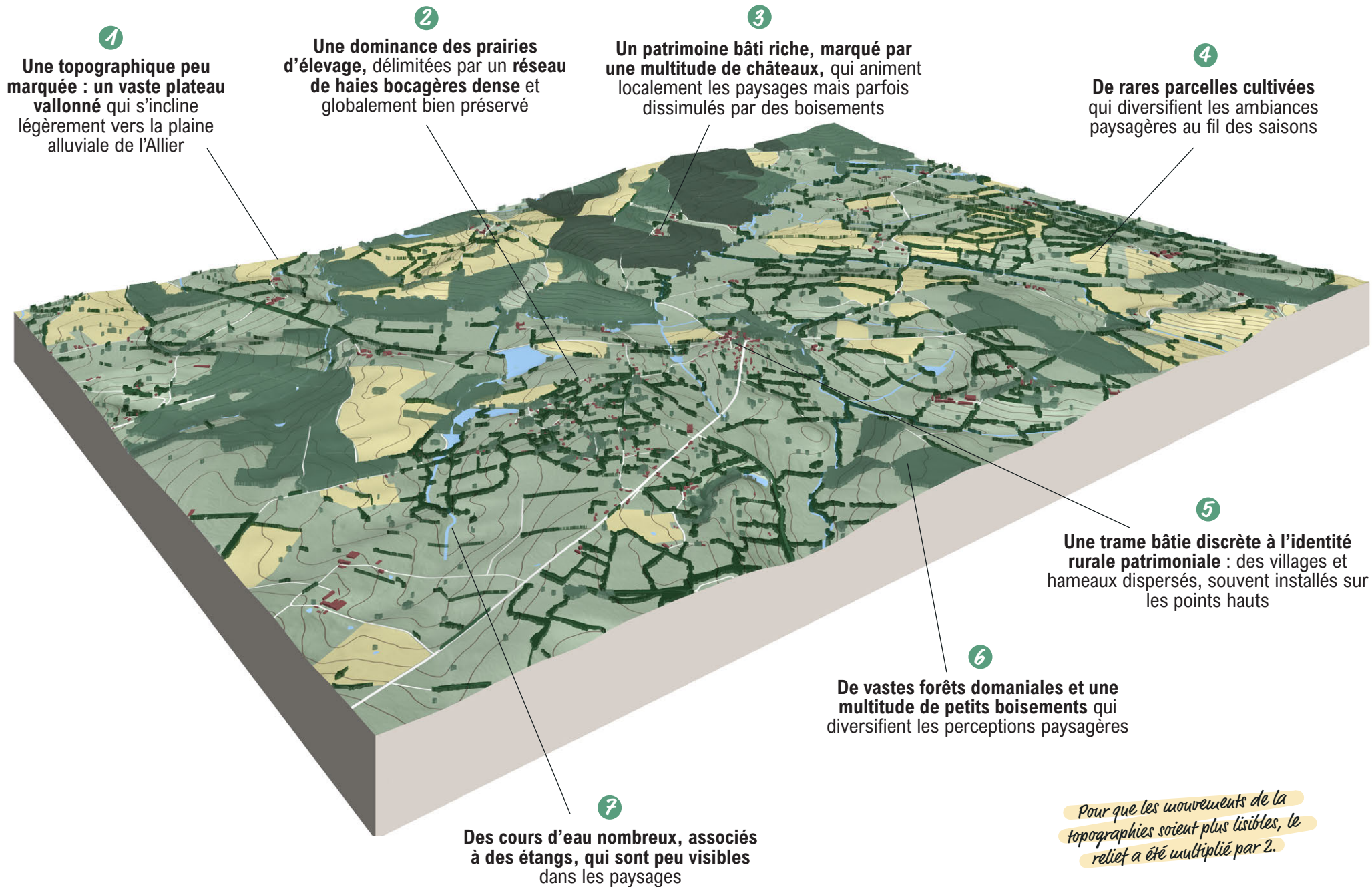
De vastes forêts domaniales



Des villages patrimoniaux et de nombreux châteaux







1

Une topographie peu marquée : un vaste plateau vallonné qui s'incline légèrement vers la plaine alluviale de l'Allier

2

Une dominance des prairies d'élevage, délimitées par un **réseau de haies bocagères dense** et globalement bien préservé

3

Un patrimoine bâti riche, marqué par une multitude de châteaux, qui animent localement les paysages mais parfois dissimulés par des boisements

4

De rares parcelles cultivées qui diversifient les ambiances paysagères au fil des saisons

5

Une trame bâtie discrète à l'identité rurale patrimoniale : des villages et hameaux dispersés, souvent installés sur les points hauts

6

De vastes forêts domaniales et une multitude de petits boisements qui diversifient les perceptions paysagères

7

Des cours d'eau nombreux, associés à des étangs, qui sont peu visibles dans les paysages

Pour que les mouvements de la topographies soient plus lisibles, le relief a été multiplié par 2.

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

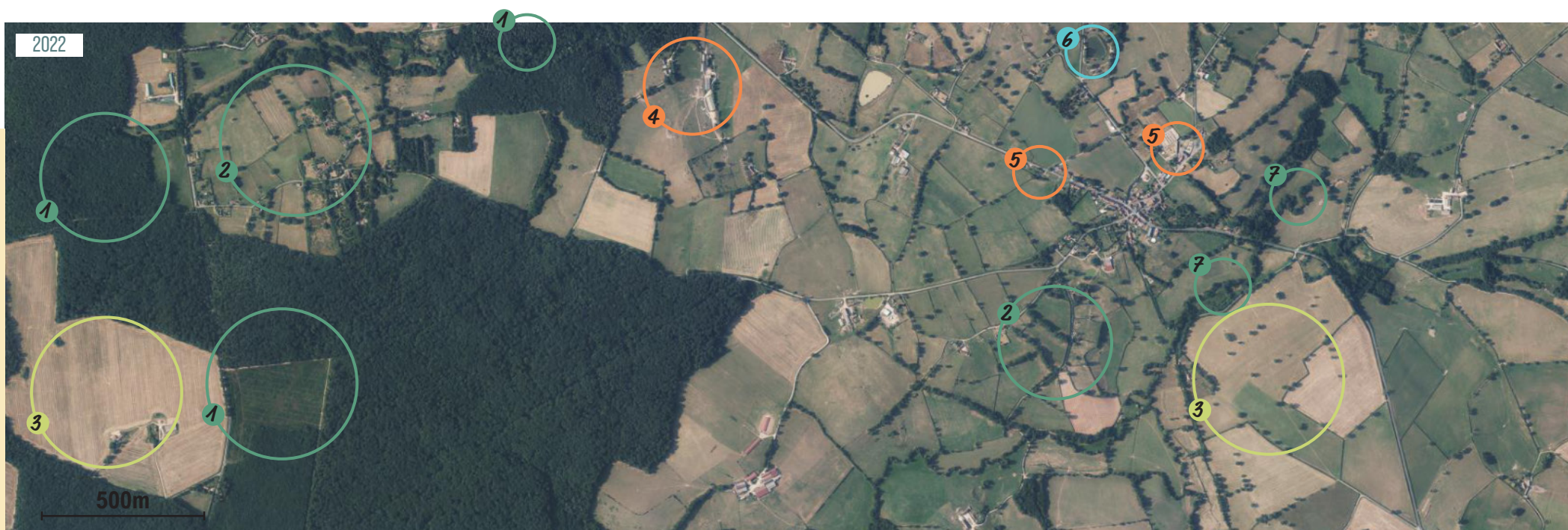
- * **Progression légère du boisement**, lisible par le maintien des grandes forêts (évolution des parcelles forestières en fonction de la gestion en futaie régulière) et l'apparition de petits boisements, créés par l'enrichissement de parcelles autrefois cultivées
- * **Remembrement des parcelles agricoles**
- * **Création de nombreux plans d'eau**
- * **Conservation globale d'un bocage dense**, en particulier autour des villages et hameaux (même si dégradation locale, notamment en lien avec le remembrement)
- * **Maintien des formes bâties et des enveloppes villageoises**
- * **Localement (en particulier autour de Bourbon-l'Archambault et de Lurcy-Lévis), développement urbain résidentiel**, en périphérie des villages et le long des axes, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et en rupture avec les codes architecturaux des hameaux patrimoniaux

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÉES POUR L'AVENIR

- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**, mais localement, risque de perte d'un motif identitaire si poursuite des dynamiques de détérioration des haies
- > **Banalisation des paysages bâtis (localement)**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale (transition vers des paysages périurbains)
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol

Exemples d'évolutions autour de Saint-Plaisir et de la forêt domaniale de Civrais

- 1 Maintien général de la surface en boisement mais enrichissement localement ou évolution des paysages en fonction des coupes rases et des replantations
- 2 Conservation d'une trame bocagère dense
- 3 Remembrement des parcelles entraînant localement une dégradation du bocage et la disparition d'arbres isolés
- 4 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 5 Léger développement du bâti résidentiel autour des villages
- 6 Création d'étangs
- 7 Densification de la ripisylve



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central et reprises en 2023 dans le cadre de cet Atlas. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Village de Autry-Issards

Peu de changement significatifs : silhouette villageoise en arrière-plan toujours bien identifiable par son clocher ; très bonne conservation de la trame bocagère

Construction de nouvelles habitations

Remarque : le point de vue est légèrement décalé par rapport à celui de 2005, modifiant le premier plan (qui masque en partie la ripisylve)

Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et de celui de la CC Bocage bourbonnais, ainsi que du dossier cadre 1% paysage, développement et cadre de vie de l'Autoroute A79

PAYSAGES DE BOCAGE, NATURELS ET FORESTIERS

- * Sensibiliser à la beauté et aux qualités écologiques, hydrauliques et paysagères du système bocager, patrimoine de l'Allier
- * Conserver un maillage de haies dense (limiter l'agrandissement des parcelles) et accompagner les agriculteurs dans sa gestion et son renouvellement
- * Préserver les grandes forêts ainsi que les plus petits boisements et adapter si besoin leurs essences et la gestion forestière face au changement climatique
- * Préserver la richesse écologique des vallées alluviales, des étangs et milieux humides pour affirmer la singularité des paysages
- * Rendre lisible les paysages de rivières et cours d'eau pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur protection

PAYSAGES BÂTIS

- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village » et les principales entrées de bourgs
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Anticiper l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels, ainsi que les enveloppes urbaines, notamment autour de Bourbon-l'Archambault et Lurcy-Lévis
- * Engager une politique de revalorisation du bâti agricole dans les paysages et accompagner les transformations (en particulier les extensions récentes) pour favoriser leur intégration et leur cohérence dans le paysage

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- * Valoriser et recomposer le paysage des châteaux et des bâtiments patrimoniaux comme un élément fort de la personnalité du territoire
- * Valoriser les villages patrimoniaux et les points de vue sur ces villages
- * Valoriser les grandes forêts comme espaces de détente et de « respiration »
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, maintenir leurs ouvertures (notamment depuis les routes)
- * Renforcer l'attractivité touristique du territoire grâce à des itinéraires de découverte ; créer un itinéraire vélo/piétons « le bocage des châteaux »

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture

GOVERNANCE

- * Mettre en œuvre les Plans de Paysage (PETR de Montluçon, CC Bocage bourbonnais) et assurer leur prise en compte dans les projets d'aménagements
- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE

**VALLÉE DE LA
QUEUNE, DU
DOUZENAN ET
DU VENANT**

Motifs et ambiances paysagères

L'unité « Vallée de la Queune, du Douzenan et du Venant », située au sud-est de l'ensemble « Forêts et Bocage bourbonnais », présente des délimitations assez nettes : les **vallées alluviales de l'Allier et de la Sioule à l'est**, la **ligne de crête entre Montmarault et les Côtes Matras à l'ouest** (ligne de partage des eaux entre le Cher et l'Allier), la vallée de la Queune au nord et, enfin, la vallée de la Bouble (et les reliefs de la Combraille) au sud.

Sa topographie est marquée, présentant une **amplitude altitudinale forte**, comprise entre 180 m et 500 m environ. Les points les plus hauts se trouvent en limite ouest, le long de la ligne de partage des eaux entre Montmarault et les Côtes Matras, tandis que les plus bas se trouvent en limite nord-est, en bordure du Val d'Allier. Ainsi, l'unité forme un **plateau incliné vers l'ouest, vallonné et incisé par de nombreux cours d'eaux**, affluents de l'Allier. La majeure partie de ces affluents s'écoulent parallèlement, selon un axe ouest-est (**le Douzenan**, le Veauvre, la Guèze...). Seules les **rivières du Venant et de la Queune**, situées à l'ouest de l'unité, suivent un axe perpendiculaire aux autres affluents. Les **étangs**, également nombreux, ponctuent régulièrement les creux du relief ou le fond des vallées.

Les **Côtes Matras**, qui culminent à 485 m, constituent un point de vue emblématique à l'échelle départementale. Leur panorama, permettant d'apercevoir le Morvan, les monts du Forez, de la Madeleine et la chaîne des Puys, est menacé par la progression du boisement de conifères.

Cette unité est caractérisée par une **dominance des prairies d'élevage**, aux parcelles de petite taille et délimitées par des bouchures. La **trame bocagère est dense et bien conservée** à l'ouest, mais se dégrade à mesure que le plateau descend vers l'est et le val d'Allier. La surface des parcelles augmente alors

(remembrement) et les cultures sont de plus en plus présentes, transformant les paysages ruraux typiques du territoire. **Quelques vignes discrètes**, situées sur les coteaux du Val de Sioule et du Val d'Allier, constituent des curiosités locales dans le paysage, attestant de la proximité de Saint-Pourçain.

Les **boisements**, qui couvrent une part significative du territoire, alternent avec ces espaces agricoles ouverts, créant des ambiances intimistes et fermant les horizons. Cette trame arborée est constituée de **bosquets** qui ponctuent les prairies d'élevage, de **ripisylves** et de **vastes forêts domaniales** (Vacheresse, Giverzat, Messarges, Prieuré Moladier...).

L'**urbanisation, peu dense et à l'architecture traditionnelle**, se compose essentiellement de petits villages, de hameaux et de fermes. Certains villages se distinguent par leur **position en point haut**, comme

Le Montet ou Le Theil, d'autres par des **spécificités architecturales et patrimoniales** (prieuré de Souvigny, corons et pagode bouddhiste de Noyant-d'Allier...). Deux bourgs principaux polarisent l'unité : **Souvigny**, au nord, et **Montmarault**, au sud-ouest, en limite de l'unité. Une urbanisation récente s'est développée autour de ces deux villages, nuisant à leurs qualités patrimoniales. Le restant de l'unité a conservé une **forte identité patrimoniale**.

L'unité est traversée d'est en ouest par l'**autoroute A79**, dont la construction récente a bouleversé les paysages, dégradant son identité rurale-patrimoniale.

Par ailleurs, **une multitude de châteaux** ponctuent le territoire, plus ou moins visibles dans le paysage, et caractéristiques du territoire. Le **patrimoine minier** constitue également une richesse du territoire, assez discret, mais identitaire à Noyant-d'Allier ou à Montmarault.



Une topographie marquée, influencée par la Combraille



Des prairies à la trame bocagère dense, ponctuées de cultures



Des villages patrimoniaux, de nombreux châteaux et un patrimoine minier discret



Communes concernées :

Meillers, Autry-Issards, Souvigny, Coulaudou, Neuvy, Bressolles, Besson, Chatillon, Cressanges, Bresnay, Noyant-d'Allier, Cheuilly, Meillard, Trouget, Trebau, Deux-Chaises, Le Theil, Lafeline, Chatel-de-Neuvre, Monétay-sur-Allier, Verneuil-en-Bourbonnais, Sazeret, Montmarault, Saint-Marcel-en-Murat, Blouard, Target, Voussac, Monestier, Deneuille-les-Chautelle, Fleuriel, Cesset, Brausat

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

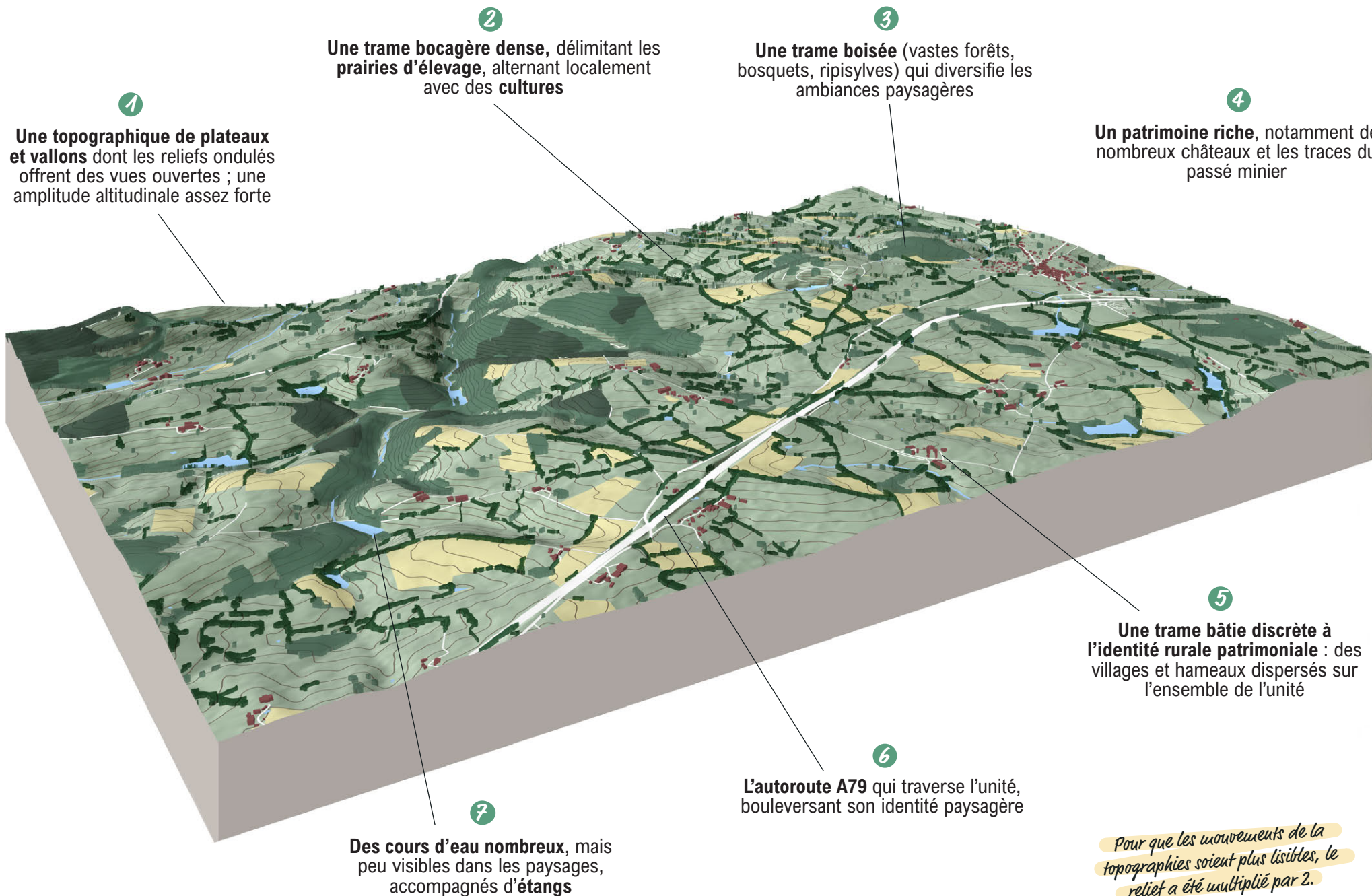
Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

Couposaute anthropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Autoroute
- Route départementale
- Limites du département





Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- * **Progression légère du boisement**, lisible par le maintien des grandes forêts (évolution des parcelles forestières en fonction de la gestion en futaie régulière) et l'apparition de petits boisements, créés par l'enrichissement de parcelles autrefois cultivées
- * **Remembrement des parcelles agricoles**, en particulier à l'est de l'unité
- * **Création de nombreux plans d'eau**
- * **Conservation globale d'un bocage dense**, en particulier autour des villages et hameaux (même si dégradation locale, notamment en lien avec le remembrement)
- * **Maintien des formes bâties et des enveloppes villageoises**
- * **Localement (en particulier autour de Souvigny et Montmarault), développement urbain résidentiel**, en périphérie des villages et le long des axes, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et en rupture avec les codes architecturaux des hameaux patrimoniaux
- * **Création de nouveaux axes de transports** (autoroute A79)
- * Développement des énergies renouvelables

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÉES POUR L'AVENIR

- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**, mais localement, risque de perte d'un motif identitaire si poursuite des dynamiques de détérioration des haies
- > **Banalisation des paysages bâtis (localement)**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale (transition vers des paysages périurbains)
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol
- > **Disparition du panorama des Côtes Matras**, masqué par le boisement de conifère qui progresse

Village de Bresnay et bois éponyme

- 1 Aménagement de l'autoroute A79, impactant fortement les paysages ruraux
- 2 Maintien de la surface en boisement
- 3 Création d'étangs
- 4 Conservation d'une trame bocagère dense
- 5 Densification de la ripisylve et progression du boisement sur les versants des vallons
- 6 Léger développement du bâti résidentiel autour des villages
- 7 Remembrement des parcelles entraînant une forte dégradation du bocage
- 8 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central et reprises en 2023 dans le cadre de cet Atlas. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Centre-bourg de Souvigny

Évolution de la trame végétale : suppression des arbres masquant la façade du Prieuré, plantation d'espèces exotiques peu adaptées, suppression de la haie taillée, remplacement des arbres d'alignement...

Réaménagement des espaces publics (fermeture de la zone de stationnement au pied du Prieuré, nouveau revêtement pavé, apparition d'une signalétique promotionnelle peu adaptée au contexte patrimonial...)

Rénovation de certaines maisons (nouvelle lucarne...)

> Peu de changements significatifs mais valorisation du Prieuré



Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et de celui de la CC Bocage bourbonnais, ainsi que du dossier cadre 1% paysage, développement et cadre de vie de l'Autoroute A79

PAYSAGES DE BOCAGE, NATURELS ET FORESTIERS

- * Sensibiliser à la beauté et aux qualités écologiques, hydrauliques et paysagères du système bocager, patrimoine de l'Allier
- * Conserver un maillage de haies dense (limiter l'agrandissement des parcelles) et accompagner les agriculteurs dans sa gestion et son renouvellement
- * Préserver les grandes forêts ainsi que les plus petits boisements et adapter si besoin leurs essences et la gestion forestière face au changement climatique
- * Préserver la richesse écologique des vallées alluviales, des étangs et milieux humides pour affirmer la singularité des paysages
- * Rendre lisible les paysages de rivières et cours d'eau pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur protection

PAYSAGES BÂTIS

- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village » et les principales entrées de bourgs
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Anticiper l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles naturels, ainsi que les enveloppes urbaines, notamment autour de Souvigny et de Montmarault
- * Engager une politique de revalorisation du bâti agricole dans les paysages et accompagner les transformations (en particulier les extensions récentes) pour favoriser leur intégration et leur cohérence dans le paysage

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- * Valoriser et recomposer le paysage des châteaux et des bâtiments patrimoniaux comme un élément fort de la personnalité du territoire
- * Valoriser les villages patrimoniaux et les points de vue sur ces villages
- * Valoriser les grandes forêts comme espaces de balade et de « respiration »
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, maintenir leurs ouvertures, en particulier le panorama emblématique des Côtes Matras
- * Renforcer l'attractivité touristique du territoire grâce à des itinéraires de découverte ; créer un itinéraire vélo/piétons « le bocage des châteaux »
- * Protéger et valoriser le patrimoine minier, notamment à Noyant
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, revaloriser le point de vue des Côtes Matras et maintenir son ouverture

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture

GOVERNANCE

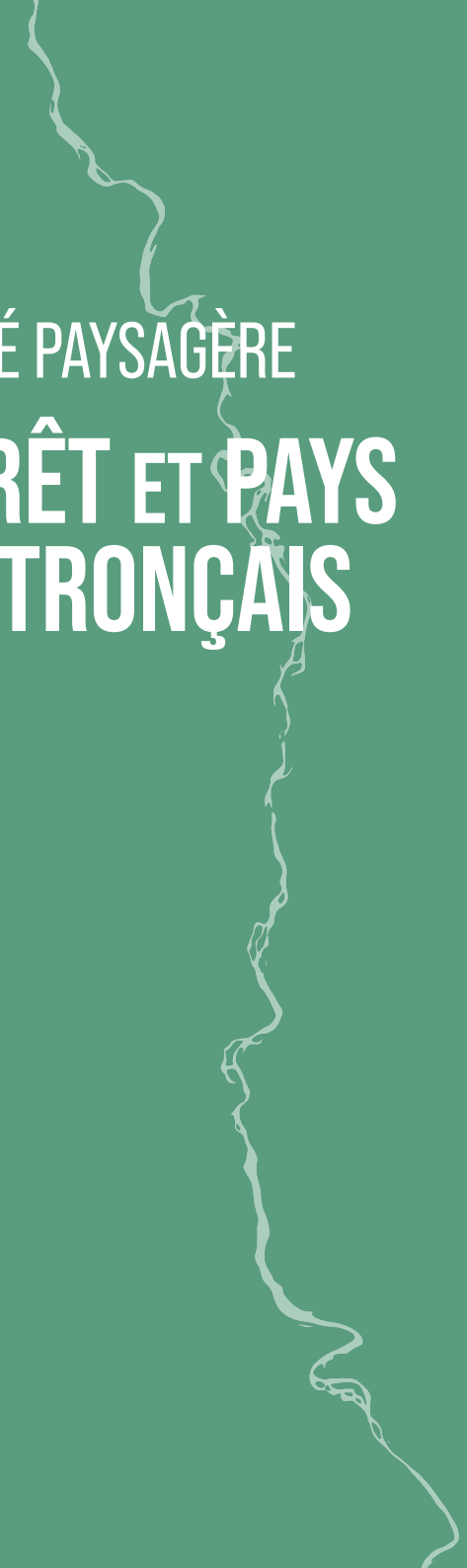
- * Mettre en œuvre les Plans de Paysage (PETR de Montluçon, CC Bocage bourbonnais) et assurer leur prise en compte dans les projets d'aménagements
- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE

FORÊT ET PAYS DE TRONÇAIS



Motifs et ambiances paysagères

L'unité « Forêt et Pays de Tronçais », située au nord-ouest du département, est délimitée à l'ouest par la plaine alluviale du Cher, au sud par la vallée de l'Aumance, et à l'est par la lisière de la forêt de Tronçais et le rebord du plateau du Vilhain. Compris entre 170 m et 400 m d'altitude environ, le relief est légèrement **vallonné et hétérogène** : au sud, le **plateau du Vilhain** constitue le point culminant de l'unité et surplombe la **plaine de Tronçais**, occupée par la forêt éponyme, qui descend progressivement vers le nord et le département de la Nièvre.

L'unité est marquée par la présence de **l'emblématique et immense forêt domaniale de Tronçais**, qui occupe environ un tiers de cette unité (plus de 10 000 ha). Constituée principalement de **chênes sessiles** (particulièrement adaptés au sols pauvres et peu perméables de l'unité) et quadrillée par une multitude de routes et pistes rectilignes, cette forêt offre en son sein des **ambiances intimistes et ferme les horizons**. Très fréquentée, il s'agit d'un point d'attractivité à l'échelle du département. Elle est d'ailleurs traversée par des sentiers de randonnée balisés, dont le **GR303 Terre des Bourbons**. « Si les usages du bois de l'époque de Colbert ou des forges sont révolus, la forêt reste une **figure prestigieuse et identitaire de ces paysages**. » (Plan de Paysage du PETR, 2023)

En dehors de la forêt, les espaces sont principalement occupés par des **prairies d'élevage, à la trame bocagère lâche**, et de **champs cultivés**. Les cultures deviennent dominantes en bordure de la forêt de Tronçais et autour d'Ainay-le-Château. **L'ouverture des paysages** contraste avec les perceptions fermées de la forêt.

De nombreux **cours d'eau, affluents du Cher**, prennent leur source sur les versants du plateau du Vilhain et « rayonnent » sur l'unité, créant de multiples vallées (la Marmande, la Sologne...). Le territoire compte beaucoup **d'étangs et de retenues**. Certains sont particulièrement vastes et ont été créés historiquement pour alimenter les forges de Tronçais.

La **trame bâtie** se fait **plutôt discrète**, composée de nombreux bourgs et hameaux ruraux, généralement implantés en **position haute**. « Cet ensemble compte **deux bourgs de taille plus importante : Cérilly et Ainay-le-Château**. Ce dernier, tourné davantage sur le département du Cher, apparaît moins influent à l'échelle du territoire, tandis que Cérilly s'est davantage développé avec les ressources du territoire et la proximité de la forêt de Tronçais. » (Plan de Paysage du PETR, 2023)

« Le **développement urbain** est relativement mesuré sur ce territoire. Cependant des bourgs tels que Cérilly et St-Bonnet-Tronçais ont connu un développement pavillonnaire en périphérie plus accentué que d'autres localités. [...] De plus, des **lotissements et des infrastructures touristiques** (camping, parcs de loisirs) se sont développés en lisière de la forêt. » (Plan de Paysage du PETR, 2023)

Par ailleurs, **de nombreux châteaux** ponctuent le territoire (sauf au sein de la forêt de Tronçais), plus ou moins visibles dans le paysage, et caractéristiques du territoire. Les **anciennes forges de Tronçais** constituent un patrimoine menacé et non valorisé.



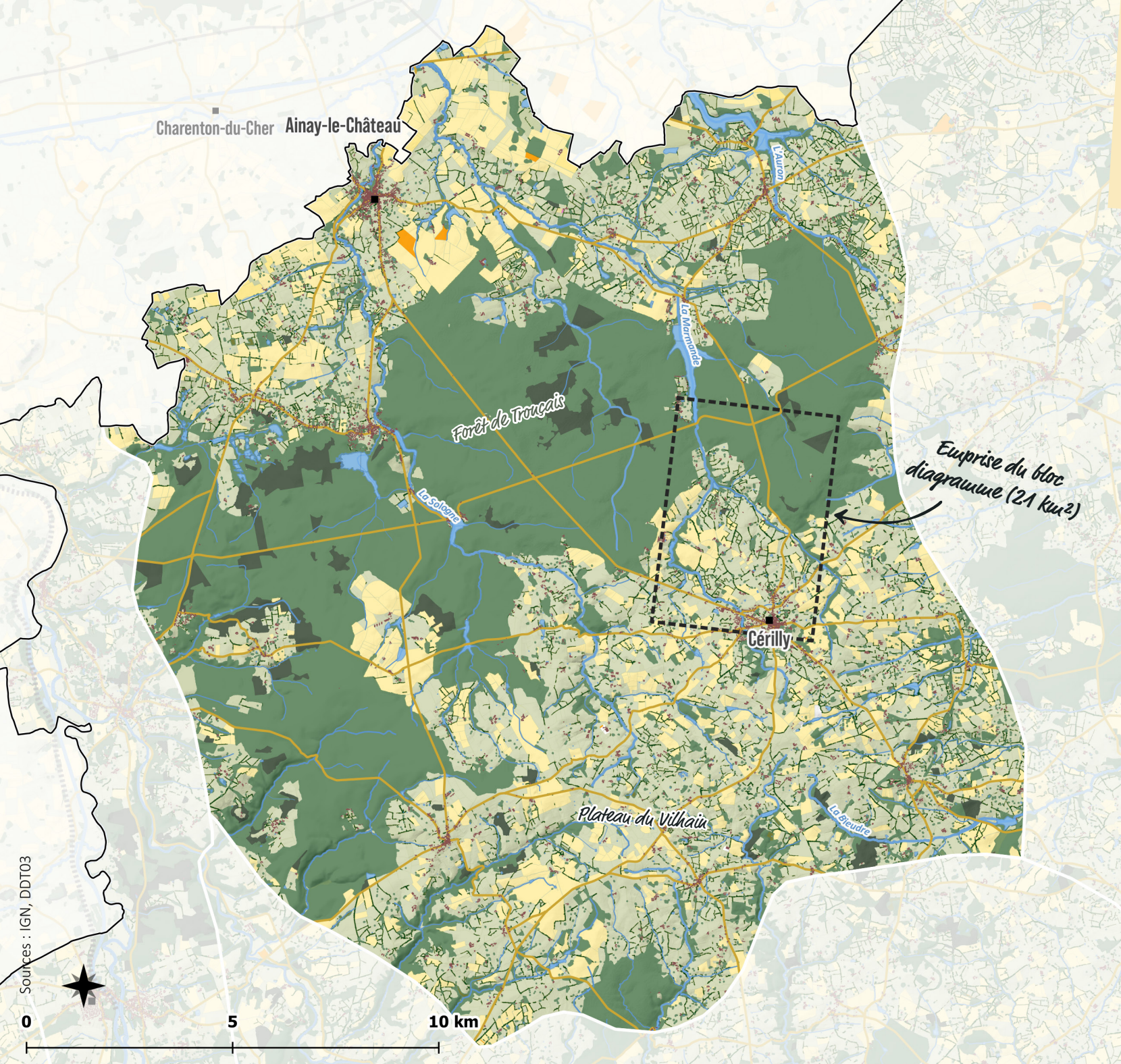
L'emblématique forêt de Tronçais



Une mosaïque de prairies à la trame lâche et de champs cultivés



Des villages patrimoniaux et de nombreux châteaux



Communes concernées :
Ainay-le-Château, Valiquy, Isle-et-Bardais, Braize, Cérilly, Theneuille, Le Brethon, Meaulne-Vitray, Urcay, Saint-Caprais, Le Vilhain, Saint-Bonnet-Trouçais

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

Couposaute anthropique

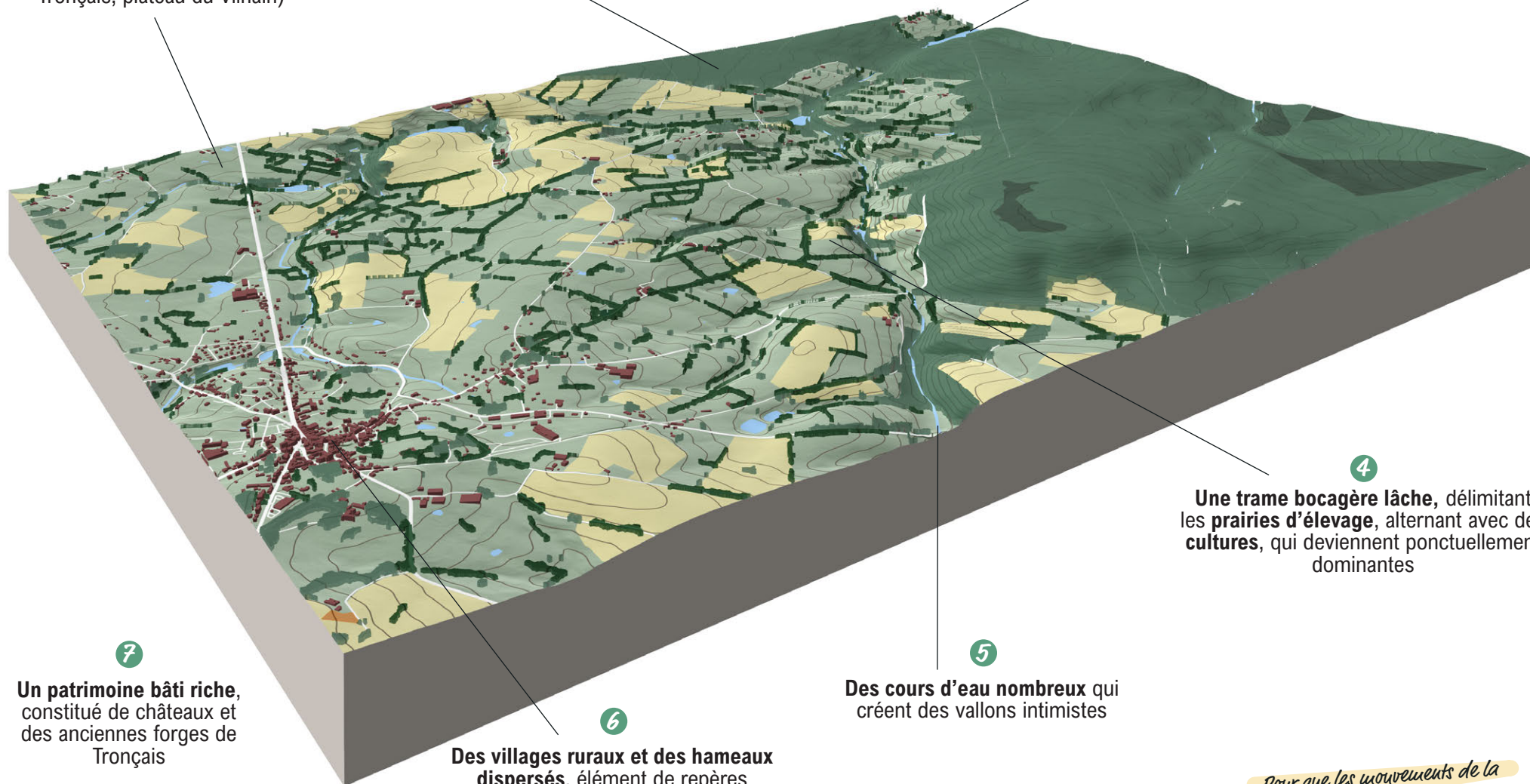
- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Route départementale
- Limites du département



1
Une topographie légèrement vallonnée et contrastée (plaine de Tronçais, plateau du Vilhain)

2
L'emblématique forêt de Tronçais, couvrant un tiers de l'unité, offrant des ambiances intimistes et fermant les horizons ; **site caractéristique et identitaire de l'unité**

3
De nombreux étangs et retenues qui ponctuent régulièrement le paysage, certains liés à l'histoire de la forêt de Tronçais



7
Un patrimoine bâti riche, constitué de châteaux et des anciennes forges de Tronçais

6
Des villages ruraux et des hameaux dispersés, élément de repères positionnés sur les hauteurs des légers reliefs

5
Des cours d'eau nombreux qui créent des vallons intimistes

4
Une trame bocagère lâche, délimitant les **prairies d'élevage**, alternant avec des **cultures**, qui deviennent ponctuellement dominantes

Pour que les mouvements de la topographies soient plus lisibles, le relief a été multiplié par 2.

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

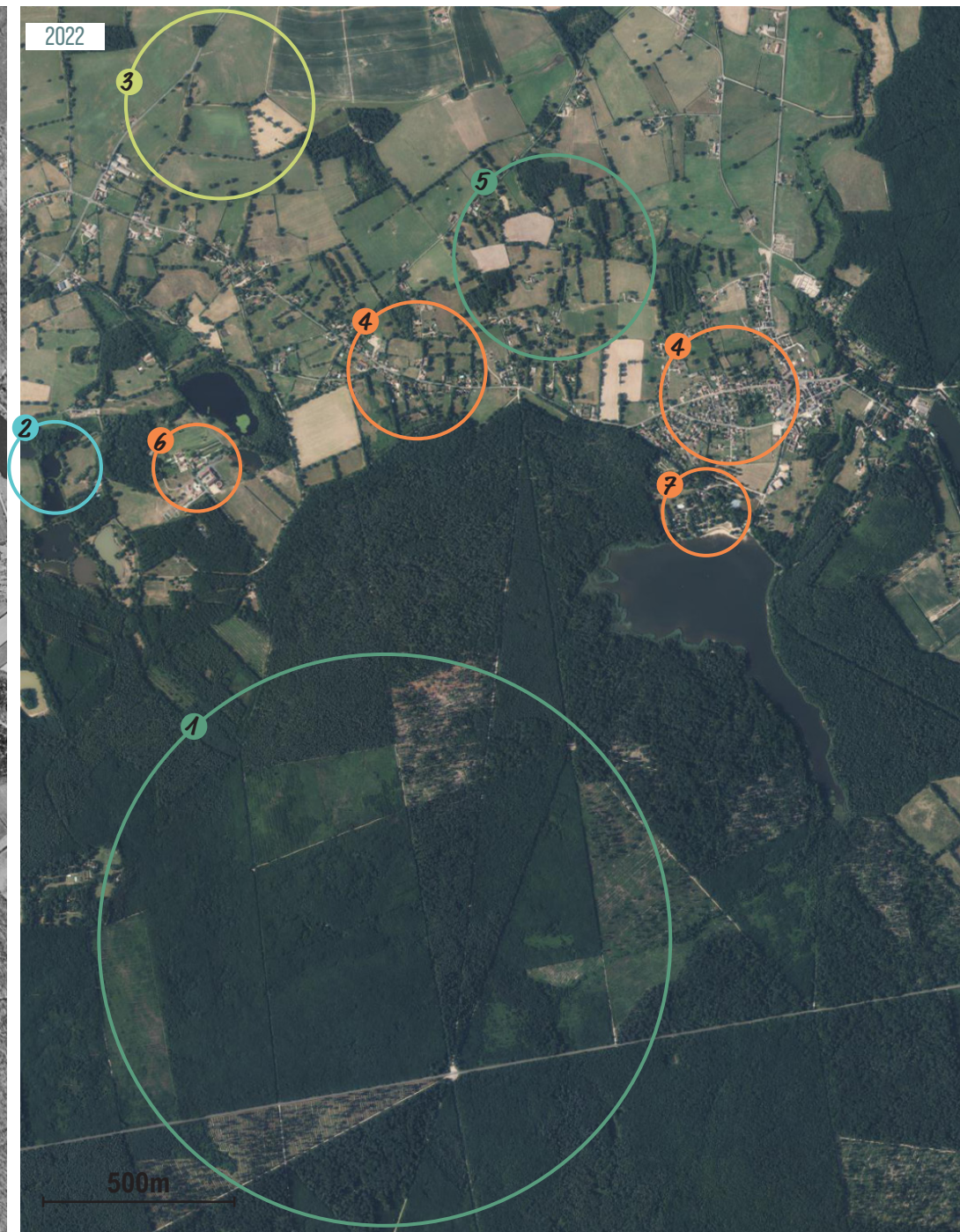
- * **Progression légère du boisement**, lisible par le maintien de la forêt de Tronçais (évolution des parcelles forestières en fonction de la gestion en futaie régulière) et l'apparition de petits boisements, créés par l'enfrichement de parcelles autrefois cultivées
- * **Légère dégradation du bocage**, en particulier avec le développement de grandes cultures, aux abords de la forêt et autour d'Ainay-le-Château
- * **Remembrement des parcelles agricoles** accentuant la dégradation locale de la trame bocagère, en particulier au nord, autour d'Ainay-le-Château
- * **Création de plans d'eau et maintien des grands étangs** liés aux anciennes forges de Tronçais, parfois revalorisées en base de loisir
- * Dégradation du patrimoine bâti lié aux forges
- * **Maintien des formes bâties et des enveloppes villageoises**
- * **Localement (en particulier autour de Cérilly, Ainay-le-Château et Saint-Bonnet-Tronçais), développement urbain résidentiel**, en périphérie des villages et le long des axes, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle ; développement d'équipements touristiques à proximité de la forêt
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et en rupture avec les codes architecturaux des hameaux patrimoniaux

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÈRES POUR L'AVENIR

- > **Transformation des paysages forestiers de Tronçais** sous l'influence du changement climatique et de l'adaptation des pratiques
- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale, notamment à Cérilly, Ainay-le-Château et Saint-Bonnet-Tronçais
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**, mais localement, risque de perte d'un motif identitaire si poursuite des dynamiques de détérioration des haies
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et plus rarement au sol

Exemples d'évolutions autour de la Forêt de Tronçais

- 1 Maintien de la surface boisée (transformations ponctuelles en fonction de la gestion forestière en futaie régulière)
- 2 Création d'étangs
- 3 Remembrement important des parcelles agricoles entraînant une forte dégradation du bocage ponctuellement
- 4 Léger développement de l'urbanisation autour des villages
- 5 Conservation d'une trame bocagère dense
- 6 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 7 Création d'une base de loisirs et d'un camping



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central et reprises en 2023 dans le cadre de cet Atlas. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Anciennes forges, au bord de l'étang de Tronçais

Dégradation ou disparition de plusieurs bâtiments et éléments caractéristiques (cheminées)... mais rénovation de la guérite

Progression de la végétation qui masque de plus en plus les bâtiments

> Risque important de disparition de ce patrimoine bâti emblématique



Entrée dans la forêt de Tronçais, depuis la D978a

Requalification de l'entrée : réduction du nombre de panneaux, installation d'un « totem » d'entrée sobre et valorisant le site

Développement du boisement en hauteur, reboisement de parcelles coupées en 2005

Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

PAYSAGES DE BOCAGE, NATURELS ET FORESTIERS

- * Préserver la forêt de Tronçais, emblématique du territoire, ainsi que les plus petits boisements et adapter si besoin leurs essences et la gestion forestière face au changement climatique
- * Sensibiliser à la beauté et aux qualités écologiques, hydrauliques et paysagères du système bocager, patrimoine de l'Allier
- * Conserver un maillage de haies dense (limiter l'agrandissement des parcelles), voire le recréer localement, et accompagner les agriculteurs dans sa gestion et son renouvellement
- * Préserver la richesse écologique des vallées alluviales, des étangs et milieux humides pour affirmer la singularité des paysages
- * Rendre lisible les paysages de rivières et cours d'eau pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur protection

PAYSAGES BÂTIS

- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village » et les principales entrées de bourgs
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Anticiper l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels, ainsi que les enveloppes urbaines, notamment autour de Cérilly, Ainay-le-Château et Saint-Bonnet-Tronçais
- * Maîtriser le développement des activités et équipements de loisirs autour de la forêt de Tronçais
- * Engager une politique de revalorisation du bâti agricole dans les paysages et accompagner les transformations (en particulier les extensions récentes) pour favoriser leur intégration et leur cohérence dans le paysage

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- * Poursuivre la valorisation touristique de la forêt de Tronçais, via ses itinéraires de promenade, son patrimoine naturel et bâti ou encore ses étangs
- * Valoriser et recomposer le paysage des châteaux et des bâtiments patrimoniaux comme un élément fort de la personnalité du territoire ; en particulier, protéger et mettre en valeur les forges de Tronçais, aujourd'hui délaissées
- * Valoriser les villages patrimoniaux et les points de vue sur ces villages
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, maintenir leurs ouvertures (notamment depuis les routes) ; en particulier le sommet du plateau du Vilhain (lieu-dit « le Point de vue »)
- * Renforcer l'attractivité touristique du territoire grâce à des itinéraires de découverte ; créer un itinéraire vélo/piétons « le bocage des châteaux »

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Adapter les paysages forestiers et la campagne bocagère aux dérèglements climatiques
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture

GOUVERNANCE

- * Mettre en œuvre le Plans de Paysage du PETR de Montluçon et assurer sa prise en compte dans les projets d'aménagements
- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux

UNITÉ PAYSAGÈRE
**VALLÉE DE
L'AUMANCE,
FORÊT DES
PRIEURÉS DE
GROSBOIS**

Motifs et ambiances paysagères

L'unité paysagère « Vallée de l'Aumance, forêt des Prieurés de Grosbois » forme une **vallée** depuis la ligne de crête des Côtes Matras (près de 500 m d'altitude) à l'est, s'inclinant jusqu'au Val de Cher, à l'ouest (moins de 200 m). L'**Aumance, rivière structurante de l'unité**, prend sa source dans la commune de Tronget (hors unité) et traverse le territoire d'est en ouest avant de se jeter dans le Cher à Meaulne, créant cette « **vallée pittoresque et changeante** » (Plan de Paysage du PETR, 2023). **Large à l'est**, elle devient plus étroite à mesure que ses affluents se rejoignent (le Morgon, l'Abbaye, le Bandais...), jusqu'à Cosne-d'Allier ; à partir de là, la **vallée se resserre** autour de l'Aumance et devient plus intimiste.

La topographie de l'unité est variée, **vallonnée** vers les Côtes Matras, formant des **plateaux** (notamment au niveau des forêts des Prieurés de Grosbois et de Dreuille), une **plaine** à Cosne-d'Allier ou des **gorges** vers Hérisson : cela crée une **diversité d'ambiances**, entre vues ouvertes sur les hauteurs et horizons restreints dans les vallées.

Les **nombreux cours d'eau, l'Aumance et ses affluents**, sont difficilement visibles ; leur présence est lisible grâce aux vallées et aux ripisylves. Seul le **village de Hérisson**, installé au bord de l'Aumance, permet une vision directe sur la rivière. Hérisson et Aumance, indissociables, forment un paysage emblématique du territoire, ayant d'ailleurs été représenté par de nombreux peintres. De **nombreux étangs** ponctuent les paysages de l'unité, ainsi que des retenues, certaines particulièrement vastes comme le Plan d'eau de Vieure, aménagé en base de loisirs.

Les boisements, qui couvrent une part significative de l'unité, sont constitués de **bosquets**, de **ripisylves** et de

deux vastes forêts domaniales : la forêt des Prieurés de Grosbois et la forêt de Dreuille. Ces espaces boisés créent des ambiances intimistes et ferment les horizons, participant à la diversité des paysages.

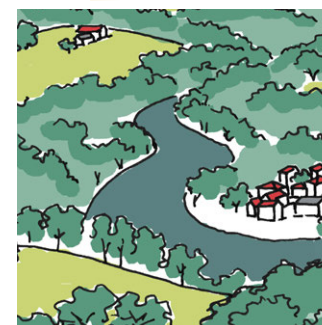
L'agriculture occupe une place majeure dans le paysage. Les **prairies d'élevage dominant**, délimitées par une **trame bocagère assez dense**, en particulier à l'est de l'unité, autour des forêts de Dreuille et des Prieurés. Des **cultures** apparaissent localement, alternant avec les pâtures, occupant des parcelles plus grandes où la trame bocagère se fait plus lâche. Cette mosaïque agricole confère à l'unité une identité rurale forte et des paysages ouverts.

L'urbanisation, peu dense et à l'architecture traditionnelle, se compose essentiellement de petits villages, de hameaux et de fermes. Trois villages polarisent l'unité, chacun ayant une identité propre : **Cosne-d'Allier**, plus grand village avec ses 2000 habitants, constituant un pôle d'importance du Bocage bourbonnais ; **Hérisson, classé Petite Cité de Caractère, site inscrit et Site Patrimonial Remarquable**, bâti le long de l'Aumance, particulièrement pittoresque et marqué par son château en ruines emblématique ; **Buxières-les-Mines** qui témoigne du **passé industriel** de la région.

L'unité est traversée par la **véloroute V75**, reliant Montluçon à Moulins. Les itinéraires de découverte sont rares et les atouts paysagers de l'unité sont généralement peu valorisés. Ainsi, par exemple, le **point de vue remarquable sur Hérisson** pourrait être requalifié et préservé du risque de fermeture. Le **petit patrimoine lié à l'eau**, moulins, gués, ponts et barrages qui jalonnent l'Aumance, mériterait d'être reconnu.



De vastes forêt domaniales



L'Aumance, cours d'eau structurant

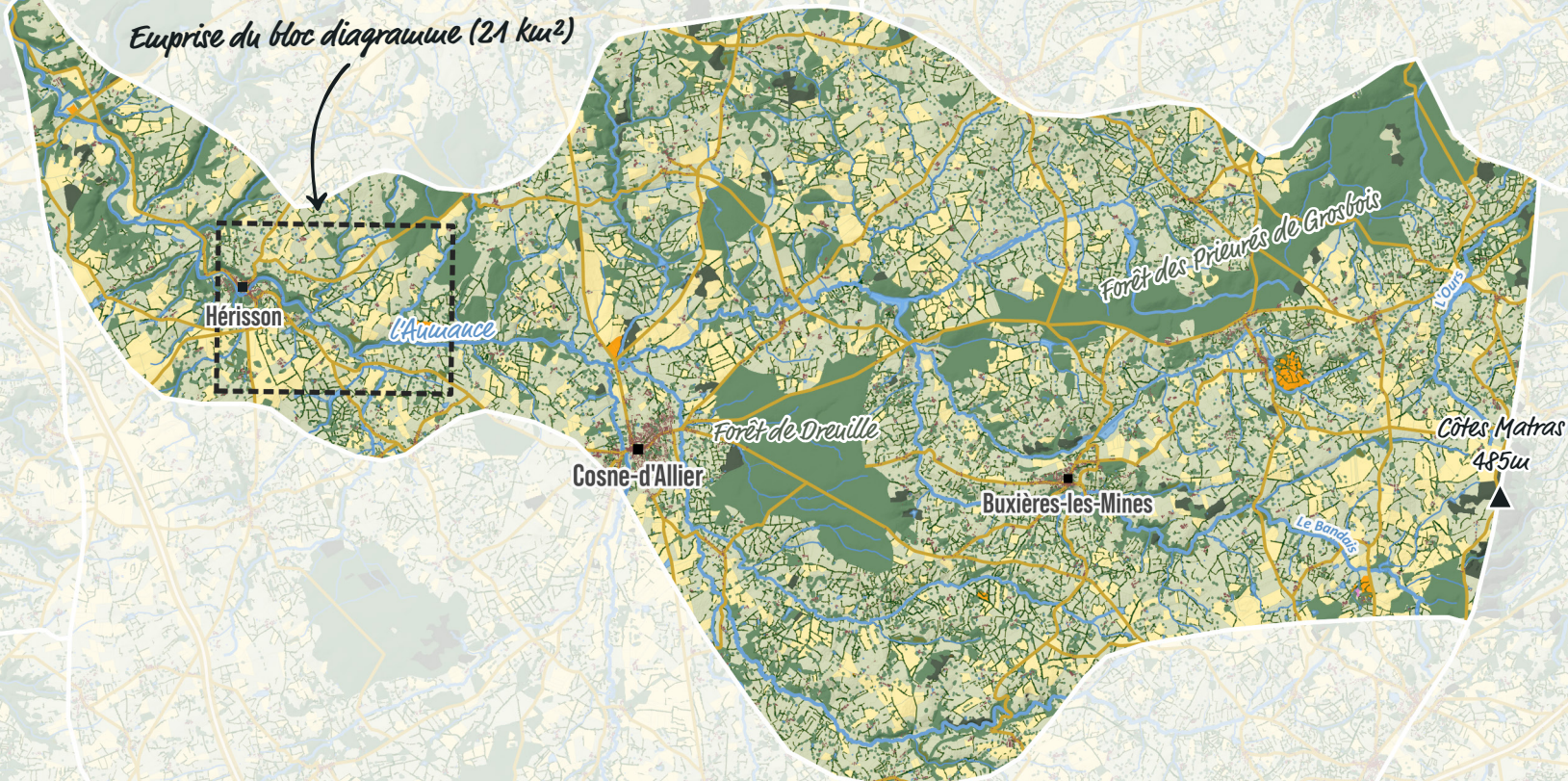


Une mosaïque agricole, entre prairies bocagères et cultures



Une urbanisation discrète, des villages patrimoniaux

Communes concernées :
 Vallou-en-Sully, Hérisson, Haut-bocage,
 Venas, Louroux-Bourbouais, Vieux, Cosne-
 d'Allier, Torzeais, Buxières-les-Mines,
 Ygrande, Chavenon, Murat, Rocles, Gipy,
 Meillers, Trouget, Noyant-d'Allier



Couposante hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposante forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposante agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

Couposante anthropique

- Bâti
 (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Route départementale
- Limites du département



1 2 4 5



1 5



1 2 5 6



1 4 6

à l'arrière-plan, forêt des
Prieurés de Grosbois

Clocher de Buxières-
les-Mines



4



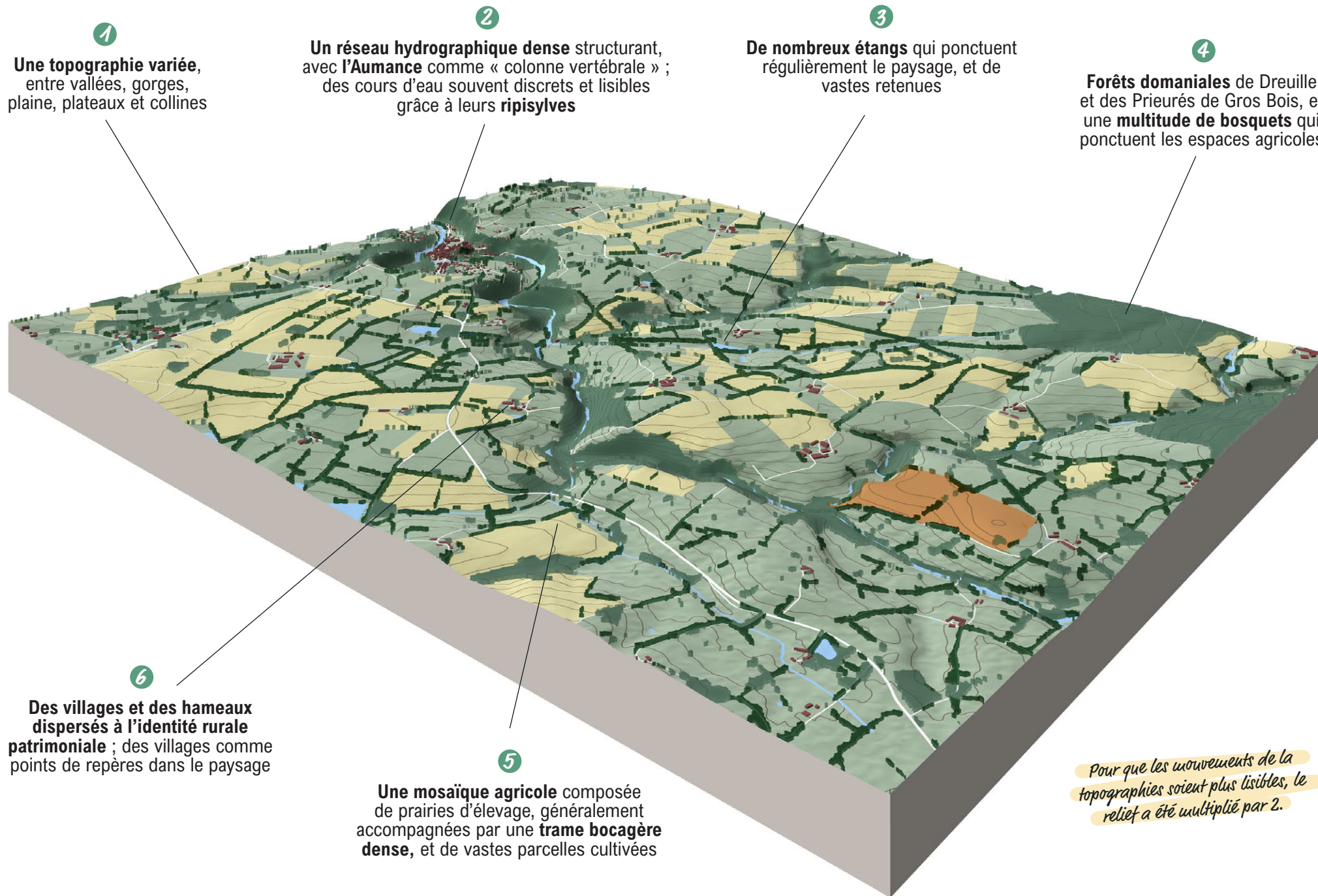
1 5

haie bocagère altérée



3





1

Une topographie variée,
entre vallées, gorges,
plaine, plateaux et collines

2

Un réseau hydrographique dense structurant,
avec l'**Aumance** comme « colonne vertébrale » ;
des cours d'eau souvent discrets et lisibles
grâce à leurs **ripisylves**

3

De nombreux étangs qui ponctuent
régulièrement le paysage, et de
vastes retenues

4

Forêts domaniales de Dreuille
et des Prieurés de Gros Bois, et
une **multitude de bosquets** qui
ponctuent les espaces agricoles

6

**Des villages et des hameaux
dispersés à l'identité rurale
patrimoniale** ; des villages comme
points de repères dans le paysage

5

Une mosaïque agricole composée
de prairies d'élevage, généralement
accompagnées par une **trame bocagère
dense**, et de vastes parcelles cultivées

*Pour que les mouvements de la
topographies soient plus lisibles, le
relief a été multiplié par 2.*

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- * **Progression du boisement**, lisible par le maintien des grandes forêts (évolution des parcelles forestières en fonction de la gestion en futaie régulière) et l'**apparition de nombreux petits boisements**, créés par l'enrichissement de parcelles autrefois cultivées
- * **Remembrement des parcelles agricoles**
- * **Création de nombreux plans d'eau**
- * **Conservation d'un bocage dense**, en particulier autour des forêts domaniale, mais **dégradation par endroits** (en lien avec le développement des grandes cultures céréalières et le remembrement)
- * **Maintien des formes bâties et des enveloppes villageoises**
- * **Développement urbain résidentiel marginal**, autour des villages principaux (Cosne-d'Allier, Buxières-les-Mines)
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et en rupture avec les codes architecturaux des hameaux patrimoniaux
- * **Déclin puis disparition de l'activité minière** à Buxières-les-Mines

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Fermeture des paysages** avec la progression du boisement et de perte de la variété des perceptions (homogénéisation)
- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale, notamment à Cosne-d'Allier ou Buxières-les-Mines
- > **Transformation des paysages forestiers et agricoles** avec l'influence du changement climatique et de l'adaptation des pratiques
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**, mais localement, risque de perte d'un motif identitaire si poursuite des dynamiques de détérioration des haies
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol
- > **Disparition du point de vue sur Hérisson**, masqué par le boisement qui progresse

Exemples d'évolutions autour de Buxières-les-Mines

- 1 Conservation d'une trame bocagère dense
- 2 Remembrement important des parcelles agricoles (et dégradation du bocage)
- 3 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 4 Progression du boisement suite à la déprise agricole
- 5 Création d'étangs
- 6 Création d'une carrière / d'un concessionnaire agricole
- 7 Léger développement de l'urbanisation (densification)



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central et reprises en 2023 dans le cadre de cet Atlas. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Panorama sur le village patrimonial de Hérisson

Réaménagement du site, créant une ambiance plus « routière » (panneau de sécurité signalant le virage, glissière en bois) ; changement de la signalétique touristique

Progression du boisement et fermeture partielle de la vue

> Légère dégradation du panorama et des aménagements



Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et de celui de la CC Bocage bourbonnais, ainsi que du dossier cadre 1% paysage, développement et cadre de vie de l'Autoroute A79

PAYSAGES DE BOCAGE, NATURELS ET FORESTIERS

- * Sensibiliser à la beauté et aux qualités écologiques, hydrauliques et paysagères du système bocager, patrimoine de l'Allier
- * Conserver un maillage de haies dense (limiter l'agrandissement des parcelles) et accompagner les agriculteurs dans sa gestion et son renouvellement
- * Préserver les grandes forêts (Dreuille, Prieurés de Grosbois) et adapter si besoin leurs essences et leur gestion face au changement climatique
- * Maîtriser la déprise agricole, l'abandon des parcelles et leur enfrichement, pour limiter le risque de fermeture et d'homogénéisation des paysages (et la perte du motif emblématique du bocage bourbonnais)
- * Préserver la richesse écologique des vallées alluviales, des étangs et milieux humides pour affirmer la singularité des paysages, en particulier la vallée de l'Aumance
- * Rendre lisible les paysages de rivières et cours d'eau pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur protection

PAYSAGES BÂTIS

- * Retrouver le dynamisme des cœurs de villes et de villages pour renforcer leur attractivité quotidienne et touristique
- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village » et les principales entrées de bourgs
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Anticiper l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels, ainsi que les enveloppes urbaines, autour de Cosne-d'Allier et Buxières-les-Mines
- * Engager une politique de revalorisation du bâti agricole dans les paysages et accompagner les transformations (en particulier les extensions récentes) pour favoriser leur intégration et leur cohérence dans le paysage

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- * Valoriser les villages patrimoniaux et les points de vue sur ces villages, en particulier celui d'Hérisson (menacé de fermeture et qui mériterait d'être mieux valorisé)
- * Valoriser les grandes forêts comme espaces de balade et de « respiration »
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, maintenir leurs ouvertures (notamment depuis les routes)
- * Renforcer l'attractivité touristique du territoire grâce à des itinéraires de découverte
- * Préserver et valoriser le patrimoine lié à l'eau (moulins, gués, barrages...)

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture

GOVERNANCE

- * Mettre en œuvre les Plans de Paysage (PETR de Montluçon, CC Bocage bourbonnais) et assurer leur prise en compte dans les projets d'aménagements
- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE

**PAYS DE
VILLEFRANCHE-
D'ALLIER**



Motifs et ambiances paysagères

L'unité paysagère « Pays de Villefranche-d'Allier » est délimitée de façon nette à l'ouest par le Val de Cher, à l'est par la crête Montmarault-Côtes Matras, qui marque la ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Cher et de l'Allier, et au nord par la vallée de l'Aumance. La limite sud est plus floue, symbolisée par l'autoroute A71.

« Ce **grand plateau ondule faiblement**, le dénivelé est très doux, variant entre 250 mètres et 450 mètres d'altitude. Les **cours d'eau, dont l'Œil**, affluents de l'Aumance, impriment de légères dépressions. » (Plan de Paysage du PETR, 2023) L'amplitude du relief est plus importante au sud et à l'est, sous l'influence lointaine de la Combraille, tandis que le nord-ouest de l'unité est constitué d'une plaine légèrement vallonnée s'inclinant vers la vallée de l'Aumance.

Les espaces agricoles, qui occupent la majorité du territoire, confèrent à l'unité une **identité rurale forte**

et des **paysages ouverts**. Les **prairies d'élevage** dominant mais alternent avec des **parcelles cultivées**. Ces dernières sont particulièrement présentes en limite ouest, le long du Val de Cher et le long de l'Œil, entre Villefranche et Cosne-d'Allier. Délimitant les prairies, la **trame bocagère est inégale**, dense à l'est, au cœur du Bocage bourbonnais, mais s'étirole à l'ouest, vers le Val de Cher. « Le chêne sessile - souvent émondé - est un motif omniprésent du paysage. » De **nombreux étangs et retenues** animent ces paysages agricoles.

Les boisements se font relativement discrets dans le paysage. **Quelques bosquets** parsèment les parcelles agricoles, des **ripisylves** et de **rares forêts domaniales** marquent le territoire (forêts de Lespinnasse et de Suave). Ces espaces boisés créent des ambiances intimistes et ferment les horizons, participant à la diversité des paysages.

L'urbanisation, peu dense et à l'architecture traditionnelle, se compose essentiellement de petits villages, de hameaux

et de fermes. **Principale polarité de l'unité, Villefranche-d'Allier** se distingue, avec son économie tournée vers l'élevage (abattoirs, négoce de bétail) et ses quartiers résidentiels. Ce développement urbain récent peut s'observer également à proximité du Val de Cher (Saint-Angel, Verneix) ou des grands axes autoroutiers (liaison RCEA/A71 à Montmarault). Les **villages, généralement implantés en point haut**, créent des points de repères, comme **Le Montet et son clocher singulier**, « phare » dans le paysage de bocage. Par ailleurs, « si les **châteaux** sont nombreux, beaucoup ont cependant évolué avec l'adjonction de nouveaux bâtiments agricoles, dénotant parfois avec l'harmonie des sites. » (Plan de Paysage du PETR)

L'unité est traversée à l'ouest par **l'autoroute A71** (qui longe ensuite l'unité au sud) et par **l'A79** en limite est. Ces infrastructures marquent significativement les paysages, dégradant leur identité rurale patrimoniale par le manque de qualité de leurs aménagements et de leur insertion paysagère.



Une urbanisation discrète, mais quelques villages affirmés



Une mosaïque agricole, à la trame bocagère de conservation inégale



Une topographie variée entre Combraille et Aumance

Communes concernées :
Haut-Bocage, Venas, Cosne-d'Allier,
Sauvagny, Verneix, Bizeuville, Saint-
Angel, Deneuille-les-Mines, Doyet,
Villefranche-d'Allier, Tortezaïs, Murat,
Chappes, Sazeret, Saint-Priest-en-Murat,
Saint-Sornin, Rocles, Deux-Chaises

Couposaute hydrographique

-  Cours d'eau
-  Surfaces en eau

Couposaute forestière

-  Forêts de feuillus et forêts mixtes
-  Forêts de conifères

Couposaute agricole

-  Haies
-  Cultures
-  Estives et prairies
-  Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute anthropique

-  Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
-  Autoroute
-  Route départementale
-  Limites du département

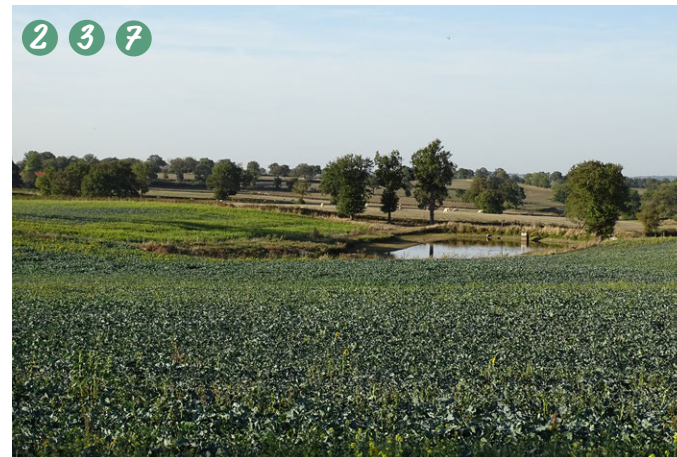


1 2 4 5

*Vallée du ruisseau de Murat,
lisible grâce à sa ripisylve*



2 3 7



1 2 8



5



5

*Château, dissimulé par un
bâtiment récent et peu qualitatif*

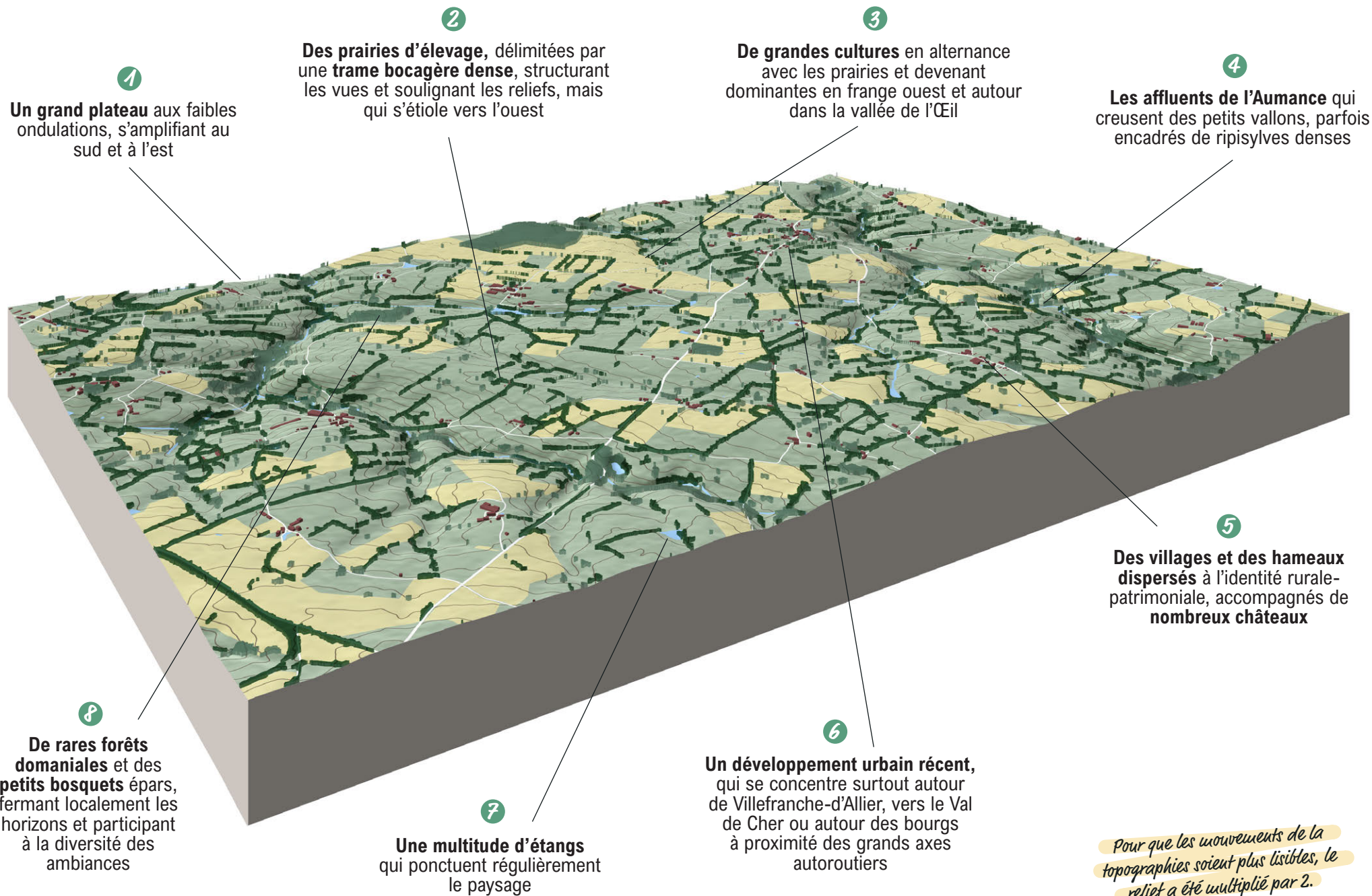


5 6



1 2 8





Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- * **Conservation d'un bocage dense**, en particulier à l'est de l'unité, mais **dégradation par endroits** (en lien avec le développement des grandes cultures céréalières et le remembrement), notamment vers le Val de Cher
- * **Développement du bâti résidentiel**, en périphérie de Villefranche d'Allier, vers le Val de Cher (Verneix, Saint Angel...) ou à proximité des axes autoroutiers (Deneuille-les-Mines, Tronget...), en rupture avec l'urbanisation traditionnelle, et induisant parfois un mitage urbain important
- * **Progression légère du boisement**, du fait de l'enrichissement de parcelles autrefois cultivées (notamment des parcelles les plus pentues)
- * **Remembrement des parcelles agricoles**
- * **Création de nombreux plans d'eau**
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et en rupture avec les codes architecturaux des hameaux patrimoniaux
- * **Extension et/ou transformation des zones industrielles et économiques** notamment à Villefranche-d'Allier
- * **Création d'axes autoroutiers importants, l'A71 et l'A79** ; disparition de lignes de chemin de fer
- * **Développement des ENR**

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité et de l'identité rurale-patrimoniale, notamment autour de Villefranche-d'Allier et des villages de la frange ouest
- > **Risque local de fermeture des paysages** avec la progression du boisement et de perte de la variété des perceptions (homogénéisation) ; **risque de fermeture de certains points de vue** (comme celui du cimetière du Montet)
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**, mais localement, risque de perte d'un motif identitaire si poursuite des dynamiques de détérioration des haies
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Transformation des paysages forestiers et agricoles** avec l'influence du changement climatique et de l'adaptation des pratiques
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, ou au sol

Exemples d'évolutions à Villefranche d'Allier

- 1 Remembrement des parcelles agricoles entraînant une dégradation du bocage
- 2 Préservation d'une trame bocagère dense
- 3 Maintien voir progression des quelques boisements, développement des ripisylves
- 4 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 5 Abandon d'une ancienne voie ferrée
- 6 Développement de l'urbanisation résidentielle localement, notamment autour de Villefranche-d'Allier
- 7 Développement des zones d'activités économiques et industrielles en entrée de bourgs



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés au XX^{ème} siècle (cartes postales), identifiées de nos jours via Google Street View. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Ancienne gare à Villefranche-d'Allier

Abandon et dépose de la ligne de chemin de fer, enrichissement de la l'emprise de la ligne

Destruction de la gare et plantation d'une haie de conifères

Construction de bâtiments d'activités de faible qualité, dégradant le site

Progression de la végétation, créant des masques boisés et envahissant les bâtiments anciens

> Disparition de la gare, site emblématique pour le village autrefois (site devenu aujourd'hui quelconque, un « no man's land ») ; perte du patrimoine bâti et de l'identité du site



Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et de celui de la CC Bocage bourbonnais, ainsi que du dossier cadre 1% paysage, développement et cadre de vie de l'Autoroute A79

PAYSAGES DE BOCAGE, NATURELS ET FORESTIERS

- * Sensibiliser à la beauté et aux qualités écologiques, hydrauliques et paysagères du système bocager, patrimoine de l'Allier
- * Conserver un maillage de haies dense (limiter l'agrandissement des parcelles) et accompagner les agriculteurs dans sa gestion et son renouvellement
- * Préserver les boisements et adapter si besoin leurs essences et la gestion forestière face au changement climatique
- * Préserver la richesse écologique des vallées alluviales, des étangs et milieux humides pour affirmer la singularité des paysages
- * Rendre lisible les paysages de rivières et cours d'eau pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur protection

PAYSAGES BÂTIS

- * Retrouver le dynamisme des cœurs de villes et de villages pour renforcer leur attractivité quotidienne et touristique
- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village » et les principales entrées de bourgs
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Anticiper l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels, ainsi que les enveloppes urbaines, notamment autour de Villefranche-d'Allier et des villages en extension (Verneix, Deneuille-les-Mines, Tronget...)
- * Limiter le phénomène de mitage et organiser des formes urbaines économes en foncier
- * Intégrer les zones industrielles et économiques, qui dégradent les entrées de ville à Villefranche-d'Allier notamment
- * Engager une politique de revalorisation du bâti agricole dans les paysages et accompagner les transformations (en particulier les extensions récentes) pour favoriser leur intégration et leur cohérence dans le paysage

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- * Valoriser et recomposer le paysage des châteaux et des bâtiments patrimoniaux comme un élément fort de la personnalité du territoire
- * Valoriser les villages patrimoniaux et les points de vue sur ces villages
- * Valoriser les forêts comme espaces de balade et de « respiration »
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, maintenir leurs ouvertures (notamment depuis les routes et en particulier le point de vue du cimetière du Montet)
- * Renforcer l'attractivité touristique du territoire grâce à des itinéraires de découverte, en s'appuyant notamment sur les anciennes voies ferrées ; créer un itinéraire vélo/piétons « le bocage des châteaux »
- * Protéger et valoriser le patrimoine minier

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture

GOVERNANCE

- * Mettre en œuvre les Plans de Paysage (PETR de Montluçon, CC Bocage bourbonnais) et assurer leur prise en compte dans les projets d'aménagements
- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE

**PAYS DE
MONTMARAUT-
COMMENTRY**

Motifs et ambiances paysagères

Territoire de **transition entre la Combraille au sud et le Bocage bourbonnais au nord**, l'unité « Pays de Montmarault-Commentry » est encadré à l'ouest par la vallée du Lameron et à l'est par la **ligne de crête entre Montmarault et Beaune-d'Allier**, qui sépare le bassin versant du Cher (auquel appartient l'unité) de celui de l'Allier. L'autoroute A71 marque la limite nord.

Située **entre 280 et 588 m** d'altitude (point culminant de l'ensemble paysager), cette unité forme un arc entre Commentry et Montmarault, contreforts de la Combraille, qui surplombe le bassin de l'Aumance, au nord. Le **relief vallonné** est ainsi plus contrasté au sud et à l'est qu'au nord-ouest. L'**Œil**, rivière structurante de l'unité, souligne ce relief, prenant sa source sur la crête de Beaune, formant des gorges étroites jusqu'à Commentry, qui s'ouvrent ensuite vers le nord-ouest en une vallée plus large. D'autres **cours d'eau secondaires** incisent le relief comme le Banny ou le Voirat. Peu perceptibles, ils sont souvent lisibles uniquement par leurs **ripisylves denses** qui ferment les vues et confèrent aux vallons des ambiances intimistes.

Ce relief ondulé est ponctué de **nombreux étangs et petites retenues**. Certains sont particuliers, plus vastes, issus d'**anciennes tranchées minières**, notamment autour de Commentry (tranchée de la Mine, tranchée de l'Espérance...).

Les espaces agricoles forment une **mosaïque, constituée de prairies d'élevage alternant avec des cultures**. Ces dernières occupent généralement de grandes parcelles aux endroits les moins pentus. La **trame bocagère est inégale**, dense à l'est mais s'étalant vers le Val de Cher et autour de Commentry, où les **grandes cultures** se

font plus fréquentes. Délimitant les parcelles, les haies soulignent le relief vallonné, rappelant les paysages de la Combraille. Cette mosaïque agricole et bocagère confère à l'unité une identité rurale forte et des paysages ouverts. Parfois, à l'arrière-plan, au sud, se dessinent les reliefs de la Combraille et du Massif central.

La trame boisée est constituée principalement de **bosquets** et de **ripisylves** qui suivent les cours d'eau, se prolongeant parfois sur les versants des vallons. Ces espaces boisés créent des ambiances intimistes et ferment les horizons, participant à la diversité des paysages. Le **bois des Forges** à Commentry représente l'unique grand boisement de l'unité.

L'unité s'organise autour de deux polarités urbaines majeures : Commentry et Montmarault. « Le développement de Commentry, avec l'exploitation

des mines de charbon à partir du XVIII^{ème} siècle, a façonné un **territoire divers, où se superposent une économie agraire et une économie industrielle**. » (Plan de Paysage du PETR, 2023) La ville s'est largement étendue, atteignant aujourd'hui 6 000 habitants, avec des **zones industrielles et résidentielles récentes**, bâties en périphérie du centre ancien. Montmarault, implanté en point haut, marque un repère significatif dans le paysage. Plusieurs polarités secondaires (Chamblet, Doyet, Bézenet) sont également marquées par un **développement urbain récent**, avec des bâtiments à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels. Ce phénomène, induit par la proximité de Montluçon, contraste avec l'urbanisation peu dense et patrimoniale du reste de l'unité. Deux axes de circulation majeurs traversent l'unité : l'A71 au nord et la voie ferrée Montluçon-Vichy au sud.



Commentry et pôles urbains secondaires, au développement récent



Une mosaïque agricole, à la trame bocagère de conservation inégale



Une topographie marquée, influencée par la Combraille



Communes concernées :
Chamblet, Saint-Angel, Deneuille-les-Mines, Doyet, Bézenet, Saint-Priest-en-Murat, Saint-Bouuet-du-Four, Montmarault, Beaune d'Allier, Hyds, Colombier, Commentry, Malicornue, Montvicq, Nèris-les-Bains, Louroux-de-Beaune

Couposaute hydrographique

-  Cours d'eau
-  Surfaces en eau

Couposaute forestière

-  Forêts de feuillus et forêts mixtes
-  Forêts de conifères

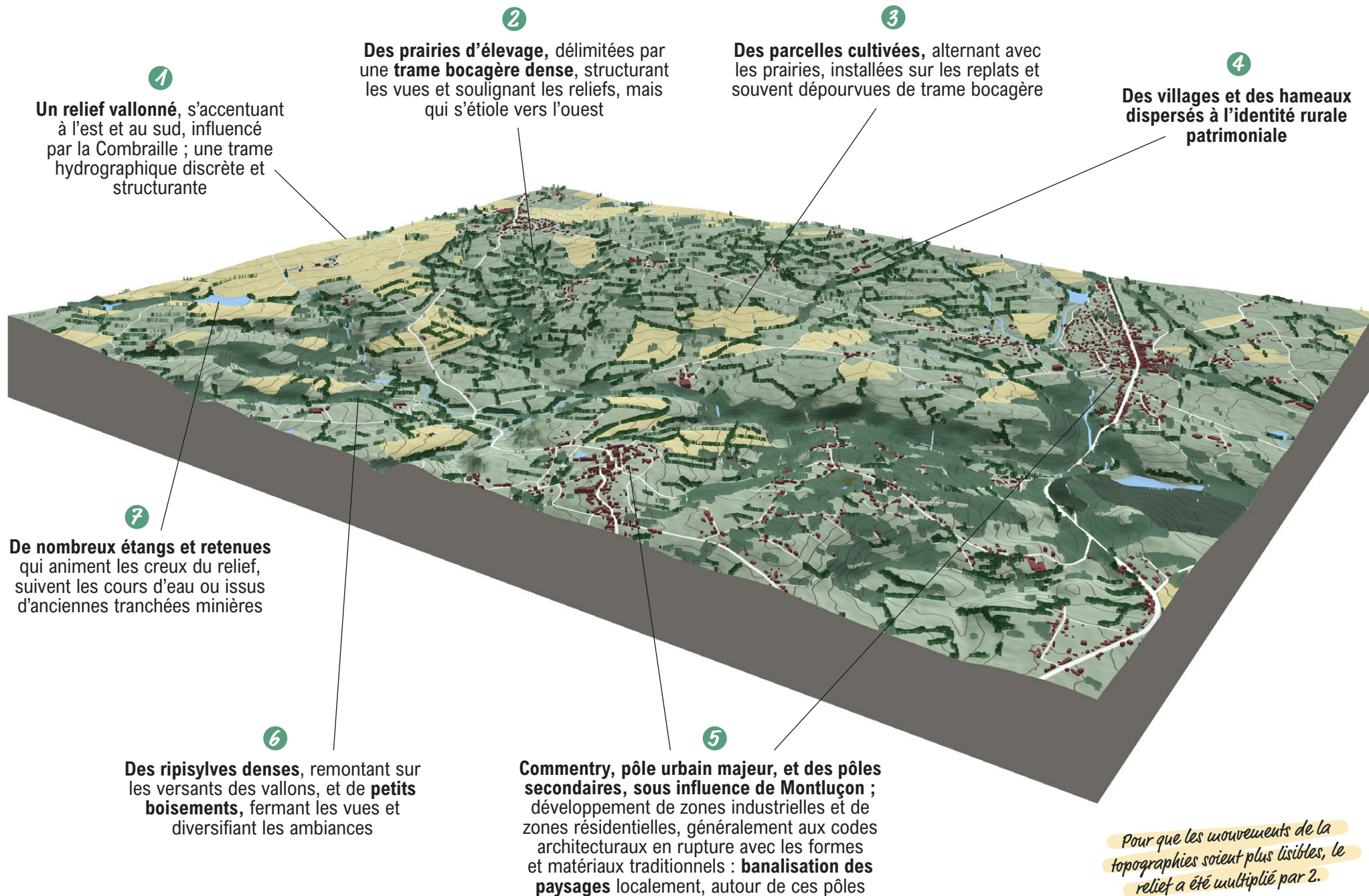
Couposaute agricole

-  Haies
-  Cultures
-  Estives et prairies
-  Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute authropique

-  Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
-  Voies ferrées
-  Autoroute
-  Route départementale
-  Limites du département





Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- * **Progression du boisement**, du fait de l'enfrichement de parcelles autrefois cultivées (notamment des parcelles les plus pentues)
- * **Remembrement des parcelles agricoles**
- * **Création de nombreux plans d'eau**
- * **Conservation d'un bocage dense**, notamment à l'est de l'unité, mais **dégradation par endroits** (en lien avec le développement des grandes cultures céréalières et le remembrement), notamment autour de Commentry et vers le Val de Cher
- * **Développement fort du bâti résidentiel**, en périphérie des pôles principaux (Commentry, Montmarault, Doyet, Bézenet, Chamblet), en rupture avec l'urbanisation traditionnelle, et induisant parfois un mitage urbain important
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et en rupture avec les codes architecturaux des hameaux patrimoniaux
- * **Disparition des jardins ouvriers**, particulièrement nombreux à Commentry autrefois
- * **Extension et/ou transformation des zones industrielles et économiques** notamment à Commentry et Montmarault ; disparition de certains paysages industriels (forges, mines, hauts-fourneaux...)
- * **Création d'un axe routier important, l'A71**
- * **Développement des ENR**, notamment avec l'installation de parcs photovoltaïques

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÈRES POUR L'AVENIR

- > **Fermeture des paysages** avec la progression du boisement et de perte de la variété des perceptions (homogénéisation)
- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité et de l'identité rurale-patrimoniale, autour des pôles urbains principaux
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**, mais localement, risque de perte d'un motif identitaire si poursuite des dynamiques de détérioration des haies
- > **Transformation des paysages forestiers et agricoles** avec l'influence du changement climatique et de l'adaptation des pratiques
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus au sol
- > **Transformation des paysages industriels**, en fonction de l'évolution des activités

Exemples d'évolutions à Commentry et ses alentours

- 1 Développement des parcs photovoltaïques au sol
- 2 Développement de l'urbanisation résidentielle en périphérie des pôles principaux
- 3 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 4 Développement des zones d'activités économiques et industrielles en entrée de ville
- 5 Remembrement des parcelles agricoles entraînant localement une dégradation du bocage
- 6 Création d'étangs
- 7 Conservation d'une trame bocagère dense
- 8 Légère progression locale des boisements et développement des ripisylves
- 9 Disparition des jardins ouvriers
- 10 Création d'une carrière



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés au XX^{ème} siècle (cartes postales), identifiées de nos jours via Google Street View. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Ancienne entrée des Forges à Commentry

Disparition de l'ancienne porte monumentale et du haut-fourneau, installation de nouvelles usines

Rénovation des habitations, perte des caractéristiques architecturales et disparition des commerces en rez-de-chaussée

Création d'un grand parking

Installation d'une statue (le Forgeron de Paul Silvestre, 1937, classé Monument Historique) rappelant l'ancienne activité du site

> perte significative du patrimoine industriel, de l'identité et de la qualité urbaine et paysagère de cet espace



Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du dossier cadre 1% paysage, développement et cadre de vie de l'Autoroute A79

PAYSAGES DE BOCAGE, NATURELS ET FORESTIERS

- * Sensibiliser à la beauté et aux qualités écologiques, hydrauliques et paysagères du système bocager, patrimoine de l'Allier
- * Conserver un maillage de haies dense (limiter l'agrandissement des parcelles) et accompagner les agriculteurs dans sa gestion et son renouvellement
- * Maîtriser la déprise agricole, l'abandon des parcelles et leur enfrichement, pour limiter le risque de fermeture et d'homogénéisation des paysages (et la perte du motif emblématique du bocage bourbonnais)
- * Préserver les boisements et adapter si besoin leurs essences et la gestion forestière face au changement climatique
- * Préserver la richesse écologique des vallées alluviales, des étangs et milieux humides pour affirmer la singularité des paysages
- * Rendre lisible les paysages de rivières et cours d'eau pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur protection
- * Retrouver le motif paysager des jardins ouvriers à Commentry

PAYSAGES BÂTIS

- * Retrouver le dynamisme des cœurs de villes et de villages pour renforcer leur attractivité quotidienne et touristique
- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village » et les principales entrées de bourgs
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Anticiper l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels, ainsi que les enveloppes urbaines, notamment autour de Commentry, Montmarault, Doyet, Bézenet, Chamblet
- * Limiter le phénomène de mitage et organiser des formes urbaines économes en foncier
- * Intégrer les zones industrielles et économiques, qui dégradent les entrées de ville à Commentry et Montmarault

- * Engager une politique de revalorisation du bâti agricole dans les paysages et accompagner les transformations (en particulier les extensions récentes) pour favoriser leur intégration et leur cohérence dans le paysage

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- * Protéger et valoriser le patrimoine industriel et minier de Commentry
- * Valoriser les villages patrimoniaux et les points de vue sur ces villages
- * Valoriser les rares forêts comme espaces de balade et de « respiration »
- * Identifier les vues majeures du territoire et les valoriser, maintenir leurs ouvertures (notamment depuis les routes)
- * Renforcer l'attractivité touristique du territoire grâce à des itinéraires de découverte

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture

GOVERNANCE

- * Mettre en œuvre le Plan de Paysage du PETR de Montluçon et assurer sa prise en compte dans les projets d'aménagements
- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux



Bibliographie

Concernant l'ensemble du département :

- * Inventaire des paysages de l'Allier, 1995
- * Atlas régional des paysages d'Auvergne, 2011

Concernant tout ou partie de l'ensemble paysager :

- * Charte architecturale et paysagère de la CC du Pays de Tronçais, 2002
- * Charte architecturale et paysagère de la CC de Commentry Nérès les Bains, 2006
- * Charte architecturale et paysagère de la CC de la Région de Montmarault, 2003
- * Charte architecturale et paysagère de la CC Bocage Sud, 2007
- * Charte architecturale et paysagère du Pays Bourbon (CC en Bocage bourbonnais et CA de Moulins), 2006/2007
- * Charte architecturale et paysagère de la CC du Pays de Lévis en Bocage bourbonnais, 2007
- * Charte architecturale et paysagère du Bassin de la Sioule, 1997
- * Plan de paysage « Nord Allier RN7 », 2020
- * Plan de paysage du PETR de la vallée de Montluçon et du Cher (extension), 2023
- * Plan de paysage CC Bocage bourbonnais, 2024
- * Atelier des territoires « Site de l'Allier », 2021
- * Dossier 1% paysage, développement et cadre de vie « Autoroute A79 de Montmarault (03) à Digoïn (71) », 2022

Documents d'urbanisme :

- * PLUi Commentry Nérès Montmarault Communauté, 2023
- * SCoT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, 2022
- * SCoT Moulins Communauté, 2011, en cours de révision
- * SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne, 2022

Sitographie

Conservatoire Botanique National du Massif Central :

<https://projets.cbnmc.fr/regions-naturelles/4-foret-et-bocage-bourbonnais>



Atlas départemental des paysages de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier | Préfecture de l'Allier | Epode paysagistes-concepteurs | 2025